ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PROMENADE DES BAINS

PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE PROJET DE PLACE, BÂTIMENT ET PARKING RÉPUBLIQUE

COMMUNE DE FRÉJUS

02 octobre – 03 novembre 2023

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commission d'enquête :
Président : Jacques BRANELLEC
Membres : Denis SPALONY
Philippe de BOYSERE

Décision du tribunal administratif de Toulon N°E23000019/83

TABLE DES MATIÈRES

1 – LE CONTEXTE

2 - LE DOSSIER D'ENQUÊTE

3 – ÉTUDE d'IMPACT

4 - CADRE JURIDIQUE , PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

5 - ÉLÉMENTS DE PROCÉDURE AVANT ENQUÊTE PUBLIQUE

6 - CONSULTATION de la MRAe, de La DDTM, du département et des PPA

7 - ORGANISATION DE L'ENQUÊTE

8 - DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

9 - LES INTERVENTIONS DU PUBLIC

10 - SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

1 LE CONTEXTE

La baie de Fréjus-Saint Raphaël occupe une position très particulière, vue de la mer, elle se présente comme une zone très urbanisée adossée en arrière-plan aux collines du massif de l'Estérel et bordée, au sud par un front de mer qui s'étend sur environ 4 kilomètres.

Le front de mer présente une grande diversité, on y trouve d'ouest en Est :

- Sur la commune de Fréjus, un port de plaisance (Port Fréjus) et une très grande plage (Fréjus plage) qui s'étend jusqu'à la limite de commune matérialisée par le pont d'Arcole
- Le centre-ville de Saint Raphaël est situé au centre de la baie et s'étend jusqu'à la mer. On trouve ensuite, à nouveau une zone de plages (beau rivage) et enfin un autre port de plaisance (Santa Lucia).

Les deux communes voisines ont, de longue date, trouvé un intérêt à collaborer afin de mettre en commun ce qui pouvait l'être et tenter d'harmoniser des projets communs. C'est ainsi que, dès 1999 est créée la communauté d'agglomération « Fréjus Saint-Raphaël », En 2013, celle-ci a fusionné avec les communes voisines qui formaient l'agglomération « Pays Mer Estérel » auxquelles s'est ajoutée la commune des Adrets de l'Estérel. Cette nouvelle agglomération a pris le nom de « Var Esterel Méditerranée » est comptaient 5 communes : Fréjus, Saint Raphaël, Puget sur Argens, Roquebrune sur Argens et les Adrets de l'Estérel. En 2021, elle a de nouveau changé de nom pour devenir l'actuelle « Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Le projet de promenade des bains est très ambitieux, il concerne l'ensemble du front de mer et comporte de nombreuses réalisations :

- Réaménagement de zones qui ont un peu vieilli
- Démolition et reconstruction de certains bâtiments
- Réduction drastique du stationnement en surface

- Création d'un site propre tout au long du front de mer pour une navette électrique et vélos
- Création de zones de promenade et de repos pour piétons exclusivement
- Végétalisation de l'ensemble (projet »mille arbres)

L'agglomération « Esterel côte d'azur Agglomération » est maître d'ouvrage de l'ensemble du projet, c'est à ce titre qu'elle a demandé l'ouverture d'une enquête publique en vue de procéder à la déclaration de projet qui permettra, après approbation du préfet, de déclarer le projet d'intérêt général et de mettre en compatibilité, de façon simple, les documents d'urbanisme, SCOT, PLU à condition toutefois de ne pas modifier l'économie générale du PADD de ces documents.

Cependant, les travaux eux-mêmes dépendent de deux autorités administratives, les maires de Fréjus et de Saint Raphaël. D'autre part, certains travaux nécessitent un permis d'aménager, d'autres un permis de construire,

Dans ces conditions, il a été décidé de mener en plus de l'enquête « déclaration de projet », quatre enquêtes simultanées ayant pour objet :

- Le permis de construire pour la création de surface de plancher dans l'ouvrage du Veillat à Saint Raphaël
- Le permis d'aménager sur la totalité du périmètre raphaëlois
- Le permis de construire pour le projet de place, bâtiment et parking République à Fréjus
- Le permis d'aménager sur le secteur du pont d'Arcole à Fréjus

Dans ce contexte, l'objet de la présente enquête publique défini dans la décision de nomination de la commission par le tribunal administratif de Toulon est le suivant :

Le permis de construire pour le projet de place, bâtiment et parking dans le cadre du projet global dit de Promenade des bains sur la commune de Fréjus

2 LE DOSSIER D'ENQUËTE

2.1 Contenu du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête est composé d'un dossier administratif et d'un dossier technique:

2.1.1 Le dossier administratif **:**

N°0 : le registre d'enquête à l'attention du public pour y consigner ses observations;

N°1 : Délibérations:

- ➢ délibération n°113 du 24 juin 2022 de la communauté d'agglomération;
- ➢ délibération n°140 du 23 septembre 2022 de la communauté d'agglomération;
- ➢ délibération n°19 du 12 mai 2022 de la mairie de Saint-Raphaël;
- ➢ délibération n°1 du 22 septembre 2022 de la mairie de Saint-Raphaël;
- ➢ délibération n° 606 du 22 juin 2022 de la mairie de Fréjus;
- ➢ délibération n° 661 du 22 septembre 2022 de la mairie de Fréjus;

N°2 : Notice de Présentation de l'enquête publique – Permis de construire sur la commune de Fréjus – parking République : document explicatif de 22 pages expliquant le projet et sa procédure;

N°3 : Avis obligatoires sur le projet de Permis de construire sur la commune de Fréjus -secteur du pont d'Arcole:

- ➢avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe);
- ➢ mémoire en réponse d'Estérel Côte d'Azur Agglomération à l'avis de la MRAe;
- ➢ avis de la commission de sécurité;
- ➢ avis de la commission d'accessibilité;
- ➢ avis du Département, gestionnaire de voirie;
- ➢ avis de Véolia;
- ➢ avis du service Eaux Pluviales.

N°4 : Documents de procédure de l'enquête publique – Permis de construire sur la commune de Fréjus:

- ➢ arrêté municipal de la mairie de Fréjus N° 2023-2380 du 31 août 2023 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au PC sur la commune, projet de place, bâtiment et parking République;
- ➢ affiche de l'avis d'enquête publique sur le PC de Fréjus;
- ➢ décision de désignation de la commission d'enquête E23000019/83 en date du 12/05/2023;
- ➢ procès-verbal de constat d'huissier de l'affichage en date du 15 septembre 2023;
- ➢ justificatif des annonces légales de Var matin du 14 septembre 2023;
- ➢ justificatif des annonces légales de La Marseillaise du 14 septembre 2023;

2.1.2 Le dossier technique:

- ➢ sous-dossier pièces écrites:

- - Imprimé administratif CERFA
- - Note de dimensionnement des rétentions EP
- - Notice d'accessibilité
- - Notice de sécurité
- - Annexe 2 : Note de synthèse submersion marine
- - Annexe 3 : Etude d'impact
- - Annexe 4 : Bilan de concertation

➢ sous-dossier documents graphiques

PC 1	EXTRAIT CADASTRAL / PLAN DE SITUATION	
PC 2-1	PLAN DE MASSE ETAT DES LIEUX	1:400
PC 2-2	PLAN DE MASSE IMPLANTATION ET PAYSAGER	1:500
PC 3	COUPES	1:200
PC 4-1a	NOTICE DE PRESENTATION	
PC 4-1b	NOTICE DE PRESENTATION	
PC 4-1c	NOTICE DE PRESENTATION	
PC 4-2	ETUDE CHROMATIQUE	
PC 5	FACADES	1:200
PC 6	INSERTION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT	
PC 7	PHOTOS DU TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE	
PC 8	PHOTOS DU TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN	
PC 39	DOSSIER SPECIFIQUE PMR	
PC 39a	PLAN DE LA PLACE	1:200
PC 39b	PLAN DU NIVEAU PK-01	1:200
PC 39c	PLAN DU NIVEAU PK-02	1:200
PC 39d	PLAN DU NIVEAU PK-03	1:200
PC 39e	PLAN DU NIVEAU PK-04	1:200
PC 39f	PLAN DU NIVEAU PK-05	1:200
PC 39g	PLAN DU NIVEAU PK-06	1:200
PC 39h	PLAN DU DEMI-NIVEAU PK-017	1:200
PC 40	DOSSIER SPECIFIQUE SECURITE INCENDIE	
PC 40a	PLAN DE LA PLACE	1:200
PC 40b	PLAN DU NIVEAU PK-01	1:200
PC 40c	PLAN DU NIVEAU PK-02	1:200
PC 40d	PLAN DU NIVEAU PK-03	1:200
PC 40e	PLAN DU NIVEAU PK-04	1:200
PC 40f	PLAN DU NIVEAU PK-05	1:200
PC 40g	PLAN DU NIVEAU PK-06	1:200
PC 40h	PLAN DU DEMI-NIVEAU PK-017	1:200
ANNEXE 1	VUE SYNOPTIQUE	

2.2 Le permis de construire

Le permis de construire déposé par la ville de Fréjus concerne le secteur de la place de la République, espace paysager majeur, tant en termes d'usages que de respiration urbaine; cette place est située au milieu de la séquence balnéaire du secteur Ouest de «Fréjus plage» (voir extrait cadastral ci-dessous).

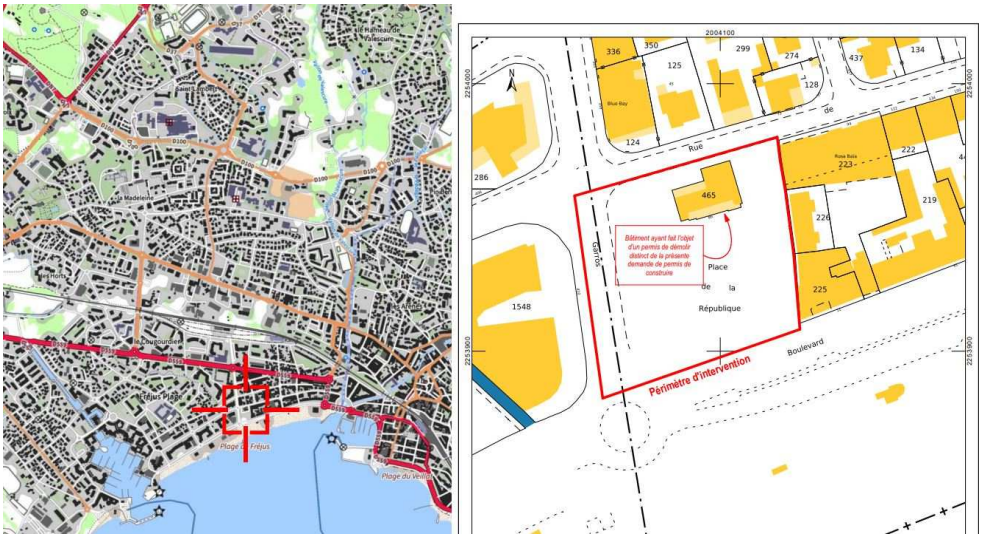

En synthèse, le projet prévoit:

➢ la restructuration de la place de la République avec la construction d'un parking silo de 6,5 niveaux en sous-sol et de sa trémie d'accès ;
➢ la construction en surface d'un bâtiment mixte ouvert au public en rez-de-chaussée (bureau de Poste, office du tourisme, police municipale, salle polyvalente) pour une superficie totale de plancher de 346 m²;
➢ l'aménagement paysager sur la place d'un parvis et d'une aire de jeu de pétanque non couverte.

Conformément à L.123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants du code de l'environnement, le projet (travaux envisagés de fin 2023 à 2025) doit être soumis à une enquête publique qui consiste à:

• assurer l'information du public sur le projet de restructuration et d'aménagement de la place de la République, qui permettra en particulier une totale réorganisation du stationnement en surface sur le

boulevard littoral;
• assurer la participation du public et la prise en compte des intérêts des tiers ;
• recueillir suggestions et contre-propositions sur ce projet afin de permettre à l'autorité compétente (Mairie de Fréjus) de disposer de tous les éléments utiles pour la prise de décision finale

2.3 Description sommaire du projet

La place de la République et le boulevard Roland Garros marquent un point d'animation central exceptionnel entre les boulevards d'Alger et de la Libération. Cette grande place traversante qui développe une façade maritime côté plage et une séquence plus urbaine au Nord est aujourd'hui un espace d'usage très important (terrasses, stationnement de véhicules, commerces, bureau de poste, boulodrome, marché hebdomadaire, événementiel…). Voir photos actuelles ci-dessous.

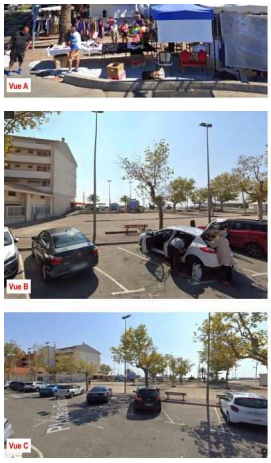

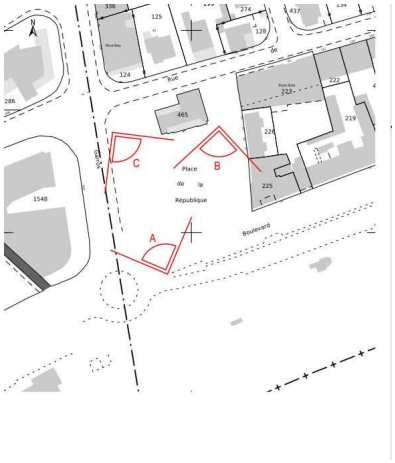

Le présent projet prévoit la restructuration de la place avec la création d'un parking de 6,5 niveaux en sous-sol développant 409 places avec une répartition des nappes de stationnement par demi-niveau; l'objectif est d'éliminer totalement le stationnement en surface autour de la place et sur le boulevard littoral.

Le parking dispose d'une trémie d'accès située sur l'axe de la rue Roland Garros, permettant de gérer de manière très sûre les flux automobiles par rapport aux flux piétons. Le seuil de la trémie de la rampe d'accès est implanté à 2,50 mètres NGF (tenant compte des éléments du Gémapi), se trouvant ainsi dans une zone hors submersion marine (à noter que des avaloirs conséquents sont prévus au droit du pied de la rampe, ainsi que la réalisation d'un bassin de rétention avec pompes de relevage).

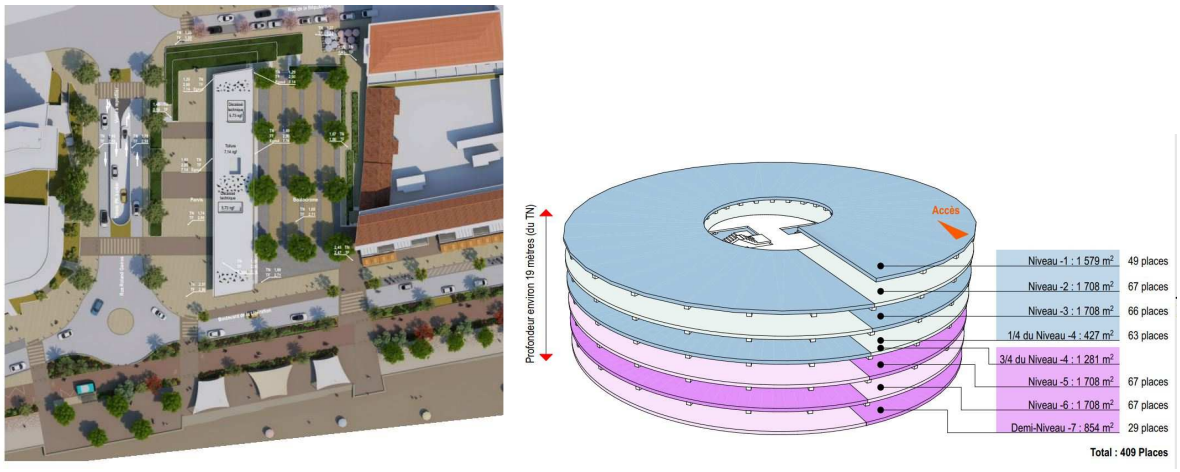

Les murs périphériques de la trémie permettent en outre l'installation facile de dispositifs temporaires, en cas d'épisodes climatiques calamiteux (barrages, batardeaux…). La trémie se prolonge par deux voies de «garage» à destination des véhicules qui s'introduisent (ou qui ressortent) du parking souterrain. Cette voie se dédouble au niveau inférieur, au droit des barrières de péage, afin de fluidifier l'arrivée des véhicules.

Le parking comprend deux noyaux de distribution verticale intégrés en totalité dans un nouveau petit bâtiment, très filigrane et transparent, construit en remplacement de l'ancien cadastré n°465, et édifié cette fois-ci parallèlement à la rue Roland Garros.

Comme évoqué supra, le projet de construction du parking souterrain propose également une requalification complète de la place de la République dont la pièce majeure est ce nouvel édifice : grâce à sa légèreté, il tend à disparaître afin de conserver une profondeur et une perception générale de la place. Conçu de manière linéaire et discrète, il sert d'accès au parking souterrain (escaliers, ascenseurs), conserve les usages existants (bureau de Poste, salle de réunion) tout en y introduisant deux nouvelles fonctionnalités : office du tourisme et annexe de la police municipale. L'édifice s'articule avec le nouveau boulodrome ombragé et un parvis-belvédère rénové et à usages multiples, s'ouvrant sur la mer.

Le parvis qui reçoit le bâtiment est rehaussé afin d'échapper à la côte de mise hors d'eau par rapport aux inondations et à la submersion marine. Les récentes études révèlent une altimétrie maximale de 2,50 mètres NGF pour la submersion marine. Afin de sécuriser totalement les usagers, on retiendra que parvis, accès piétons au parking et gaines de ventilation des ouvrages souterrains se trouvent à une cote de 2,90 mètres NGF.

L'objectif de la nouvelle place de la République est de devenir un lieu de rencontre et d'offrir une image rénovée des lieux: l'aménagement prévoit de créer un lieu d'interaction au sein de la promenade mais aussi du quartier. Des cheminements totalement accessibles aux PMR permettent de distribuer toutes les fonctionnalités de la place, tout en rendant possible les parcours quotidiens des résidents du quartier.

Quant à la structure du projet paysager, elle se développe sur deux axes majeurs :

- une couverture végétale sur le boulodrome capable de filtrer la lumière et un alignement de platanes sur la dalle haute du parking. L'effet d'ombrière commencera déjà à être garanti à la livraison du projet.

- un travail de jardinières séquencées afin de récupérer le dénivelé naturel entre le nord et le sud de la place de la République. La transition entre la rue de la République et le parvis situé 1,70m plus haut se fera donc en douceur et de manière harmonieuse.

3 ÉTUDE D'IMPACT

L'étude d'impact reprend la description du projet avant d'aborder les différents aspects de son impact sur l'environnement. Elle se réfère au décret du 11 août 2016 qui impose 3 types d'information, l'état initial, l'évolution de l'état initial en cas de mise en œuvre du projet l'évolution de l'état initial en l'absence de mise en œuvre du projet
Cette étude est menée par thèmes, elle est commune à l'ensemble du projet, c'est pourquoi elle est reprise à l'identique dans chacun des cinq rapports.

3.1 Description des aspects pertinents de l'état actuel et évolution en l'absence du projet

3.1.1 Climat :

État actuel : Le climat méditerranéen est caractérisé par des étés chauds et secs et des précipitations abondantes au printemps et en automne

Évolution :le changement climatique risque d'accentuer ces phénomènes, si le projet est réalisé, la végétalisation très importante créera cependant des zones d'ombrage.

3.1.2 L'eau souterraine

État actuel : La zone du projet est concernée par des nappes d'eau de bonne qualité, alimentées essentiellement par les précipitations. Elle est potentiellement sujette à des débordements.

Évolution : cette situation n'a aucune raison d'évoluer, le projet ne prévoit aucun rejet ou prélèvements qui pourraient affecter la qualité de l'eau

3.1.3 L'eau superficielle

Les eaux superficielles comprennent deux cours d'eau, la Garonne et le Pédégal, qui se rejoignent au niveau du pont d'Arcole et par ailleurs de l'ensemble des eaux côtières.
Les eaux des rivières ont été jugées en bon état écologique et chimique.
Les eaux côtières sont le siège d'activités balnéaires intenses, on y trouve trois ports de plaisance. Les eaux de baignade sont généralement de qualité excellente, certaines zones sont cependant de qualité jugée seulement suffisante.
Les nombreuses activités balnéaires et de plaisance sont cependant une source potentielle de vulnérabilité

Évolution
Aucune évolution n'est prévisible dans ce domaine

3.1.4 Le patrimoine naturel

L'étude d'impact a répertorié les zones de protection recensées dans un rayon de 5 km autour du projet :
Trois zones Natura 2000, la plus proche (l'embouchure de l'Argens se trouve à 0,9 km à l'ouest
Deux ZNIEFF de type 1sont à plus de 1,6 km au nord
De nombreuses zones humides sont située entre 3 et 6 km du site.
Le site lui-même présente peu d'enjeu floristique ou faunistique à l'exception de quelques espèces marines protégées (La mouettes rieuse par exemple), la zone est très peu favorable au gîte de chiroptère

Le tableau suivant fait la synthèse des enjeux potentiels identifiés sur le site

Synthèse des enjeux

Groupe	Synthèse des enjeux		Niveau d'impact pressenti
Habitats	Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été observé.		Très faible
Flore	Aucune espèce protégée ni patrimoniale n'a été observée (zone urbaine). Présence d'espèces exotiques envahissantes (petits parcs urbains, haies).		Faible à Modéré
Faune terrestre	**Oiseaux**	Diversité spécifique observée faible. Zone d'étude relativement peu favorable à la nidification et au nourrissage, en raison du caractère fortement anthropisé.	Modéré
	Chiroptères	Aucun gîte potentiel identifié. Zone faiblement favorable à la chasse et au transit.	Modéré
	Mammifères	Forte urbanisation aux alentours, permettant uniquement la présence de micro-mammifères et rongeurs.	Très faible
	Amphibiens	Absence de milieux favorables.	Très faible
	Reptiles	Gîtes potentiels pour le Lézard des murailles et la Tarente de Maurétanie dans la zone d'étude.	Faible
	Invertébrés	Milieu très urbanisé, sans diversité végétale indigène.	Très faible

3.1.5 Les risques naturels

Le site concerné par le projet est soumis aux risques suivants :

- Mouvements de terrain : La zone côtière des deux communes est soumise à un risque d'éboulement difficilement localisable et surtout à celui de l'érosion marine)
- Aléa retrait et gonflement des argiles dans certaines zones
- Sismique : la zone est classée en sismicité 2 (sur une échelle de 1 à 5), il s'agit d'un aléa faible qui impose cependant des dispositions particulières sur certains bâtiments
- Émission de radon : La teneur en uranium des sous-sols peut provoquer des remontées de radon jusqu'à la surface. Ce risque est jugé élevé sur la zone du projet.

- Inondations : Les deux communes possèdent un PPRI. Le lit mineur de la rivière Pédégal/Valescure est en zone R1 du PPRI, le risque y est donc très fort. La règle générale interdit toute construction ou installation nouvelle. Il est précisé cependant que les travaux

d'infrastructure et de réseaux sont autorisés à condition que des dispositions soient prises pour diminuer la vulnérabilité, supporter sans dommage une crue torrentielle, assurer la sauvegarde des personnes. Sur la commune de Saint Raphaël, une grande partie du site est en zone B1 qui n'interdit pas les aménagements sous conditions.

- Submersion marine. Dès 2019, le préfet du Var a défini dans un « porté à connaissance » les conditions de prise en compte de l'alea submersion. Pour ce qui concerne le projet, les zones sensibles sont :

  Les trois zones portuaires Santa Lucia, centre-ville et Port Fréjus.
  Le reste de la côte est en zone d'aléa faible (hauteur de submersion inférieure à 50 cm).
  Le parking république est un cas particulier, il est en zone d'alea « faible à moyen »

Compte tenu des changement climatiques prévisibles, ce risque de submersion risque de s'aggraver dans les décennies à venir.

3.1.6 Risques technologiques

Le risque de Transport de Matière Dangereuses est bien présent sur plusieurs grands axes des communes mais la D559 qui traverse le projet n'est pas concerné.
Une installation classée se trouve, en revanche, avenue de Lattre de Tassigny, à quelques dizaines de mètres du projet.

3.1.7 Le milieu humain

Les deux communes constituent une seule agglomération qui possède un front de mer commun. L'une comme l'autre a vu sa population doubler depuis 1968 :

Fréjus : > 54000 aujourd'hui pour 23000 en 1968
Saint Raphaël : >3600 aujourd'hui pour 18000 en 1968

La zone du projet proprement compte concerne directement environ 6400 personnes. Ce chiffre ne devrait guère évoluer en raison d'une occupation des sols déjà saturée, en revanche
le projet en créer une attractivité supplémentaire pour les deux communes et pour la région.

Les activités sont essentiellement liées au tourisme grâce à de nombreux équipements d'accueil, hôtels et restaurants bien sûr mais aussi palais des congrès, casino, musées … Fréjus profite à plein de son passé historique qui en fait une ville d'art. Saint Raphaël est classée station climatique et possède de nombreuses infrastructures liées aux activités nautiques, plaisance, navigation …

La circulation est organisée autour de la route côtière D559 qui s'étend sur 4 km tout au long de la zone du projet. L'essentiel des aménagements consiste à réduire autant que possible la fréquentation sur cet axe principal en la reportant sur des voies parallèles. Cela permettra de réduire le nombre de voies afin de permettre le passage du TCSP

Les possibilités de stationnement en surface seront réduites de façon drastique, Sur le secteur Fréjus plage seules une cinquantaine de places seront maintenues en surface sur les 475 places actuelles, le déficit sera comblé par le nouveau parking République. De la même façon, la quasi-totalité des stationnements du secteur Saint Raphaël-centre seront supprimés au profit des parking « en ouvrage » dont la capacité est jugée suffisante.

La qualité de l'air des deux communes est jugée plutôt médiocre bien que les valeurs moyenne réglementaires ne soient pas dépassées aussi bien pour le dioxyde d'azote que pour les particules fines., la pollution est due essentiellement à la circulation automobile. De nombreux projets d'urbanisation à proximité de la zone d'étude ne devraient pas améliorer les choses. Néanmoins la pollution automobile semble en diminution, ces dernières années en raison des progrès technologiques des moteurs qui devraient se poursuivre. La pollution à l'ozone, en revanche, augmentera probablement en fonction des évolutions climatiques.

3.1.8 Le bruit

Une campagne de mesures réalisée en 2022 a montré que les niveaux de bruit se situent généralement aux environs de 65 dB(A) de jour et 60 dB(A) de nuit. Ces mesures ont été effectuée au pied des immeubles de la zone côtière. Ces résultats sont donc à la limite des préconisations de l'arrêté du 5 mai 1995relatif au bruit des infrastructures routières. Certains secteurs dépassent ces valeurs, en particulier le contournement du centre-ville de Saint Raphaël. On peut remarquer que la différence jour/nuit est relativement modérée en raison d'une activité nocturne intense surtout en période estivale. La réalisation du projet laisse espérer une diminution globale du bruit entre 1 et 5 dB(A) selon les secteurs et tout particulièrement sur les axes desservis par le TCSP.

3.1.9 La santé

La qualité de l'air sur les deux communes est médiocre, Sur la zone concernée par le projet, qui compte environ 6500 habitants, une majorité est soumise à des pollution qui dépassent les recommandations, il s'agit essentiellement des particules fines, des oxydes d'azote et de l'ozone. De plus, 6 établissements vulnérables, (crèche, écoles, clinique) sont situés à proximité immédiate. Cette situation a peu de chance de s'améliorer compte tenu des nouveaux projets immobiliers prévus. La réalisation de la promenade des bains ne semble pas, en revanche, avoir d'influence sur l'évolution de cette situation

3.2 Description des facteurs affectés par le projet

L'étude d'impact présente (page 158 à 160) un tableau de synthèse des enjeux et de la sensibilité de ces enjeux au projet. Ceux-ci sont classés selon leur importance et affecté par un code de couleur, quelques enjeux ou sensibilités classés « rouge » sont rappelés ci- dessous

3.2.1 Les risques naturels et technologiques **:**

Les changements climatiques vont très certainement aggraver les risques d'inondation et de submersion marine. Les zones du projets concernées par ces phénomènes devront faire l'objet de la plus grande attention et respecter scrupuleusement la réglementation.

3.2.2 L'occupation des sols :
C'est un sujet sensible en raison de l'étendue du linéaire concerné (4 km), totalement urbanisé, et de la diversité des activités, tourisme, plaisance, commerces, hôtellerie …

3.2.3 La voirie, les transports :

La zone est desservie par une artère principale (D559) et les boulevards d'Alger et de la Libération ces voies sont très fréquentées et encombrées de nombreux stationnements de véhicules. Le projet a pour ambition de réduire drastiquement la circulation et le stationnement en créant des espaces réservés aux modes doux, navette électrique, zones piétonnières . L'ensemble sera l'objet d'une végétalisation qui se veut remarquable (projet « 1000 arbres »

3.2.4 Le paysage :

La baie de Fréjus- Saint Raphaël est exceptionnelle, le bord de mer et ses plages, le paysage plus lointain des collines de l'Esterel constituent un ensemble particulièrement attractif. On peut regretter cependant que les premiers immeubles sont à quelques dizaines de mètres du littoral et constitue ainsi un écran urbanisé. Le projet transformera l'espace situé entre la mer et les immeubles en en faisant un espace plus vert et ombragé, moins fréquenté par les voitures quii seront remplacés par les piétons et les cyclistes.

3.3 Description des incidences sur l'environnement

3.3.1 En phase chantier

Le parking République constitue le principal impact sur l'équilibre des eaux souterraines. Un pompage important (entre 250 et 300 m^3/h) sera en effet nécessaire pour réaliser un rabattement de la nappe dans le puits. Ce pompage aura des effets mal connus aussi bien sur l'évolution du biseau salé que sur les perturbations en amont (nappe de l'Argences, captages …). L'impact est néanmoins jugé « faiblement négatif » et les incertitudes sont renvoyées au dossier « loi sur l'eau » nécessaire à la réalisation du parking.

Les autres impacts attendus sont plus classiques, il s'agit de la destruction de quelques habitats d'espèces qui ont élu domicile dans les quelques bosquets, arbres ou parterres urbains, Les nuisances sonores et visuelles ainsi que la production de poussières accompagneront, à l'évidence ces travaux importants. L'impact de ces nuisances est jugé « négatif faible » à condition que des mesures de réduction soient prises.

Le problème de la gestion des déchets du BTP devra faire l'objet d'une attention particulière, les différents intervenants devront signer une charte de bonne gestion et des moyens de contrôle devraient être mis en place.

La circulation et le stationnement sera gravement perturbé et, bien que cet impact soit jugé « négatif faible » la mise en place d'un plan de circulation provisoire paraît indispensable ainsi que des dispositions d'organisation du stationnement.

3.3.2 En phase exploitation

Les GES : L'impact du projet sur les gaz à effet de serre pourrait être plutôt positif en raison de la diminution de la circulation et du stationnement ainsi qu'une augmentation notable de la végétation.

L'hydrologie : L'impact sur les eaux souterraines est considéré comme négligeable (tout en notant l'absence de mesures). Le creusement du parking République méritera probablement des études pus complètes. L'augmentation de la perméabilité des sols en raison de nouvelles surfaces végétalisées aura un impact positif fort.

Le patrimoine naturel plutôt pauvre en milieu urbain sera peu impacté par le projet. L'importante végétalisation prévue sera un élément favorable à la fréquentation de différentes espèces.

Le milieu humain ne sera pas impacté quantitativement, en revanche, le cadre de vie sera amélioré par les aménagements prévus et la réduction de la place des voitures. L'impact sur les transports en commun, la réduction de la circulation et du stationnement des voiture, la création d'un TCESP et d'itinéraires en mode doux apporteront un réel progrès.

La pollution atmosphérique future a été modélisée dans tout le secteur et ses alentours. Cette étude montre une amélioration sensible sur certaines voies libérées des voitures mais au contraire une dégradation sur celles sur lesquelles se reportera nécessairement la circulation.

Il en est de même pour l'impact sonore qui sera réduit de quelques dB le long des façades « de premier rideau » mais augmenté d'autant sur les voies de report de circulation.

3.4 Incidences négatives

Parmi les risques susceptibles d'avoir un effet négatif, les plus sensibles sont les suivants :

3.4.1 Le risque inondations

Les deux communes possèdent un PPRI dont les prescriptions très précises sont de nature à réduire les conséquences d'inondations.
La zone du projet est concernée par une zone rouge, à Fréjus, au débouché du Pédégal et une zone bleue, à Saint Raphaël, au nord du vieux port. Les deux plans suivants montrent l'emplacement de ces zones.

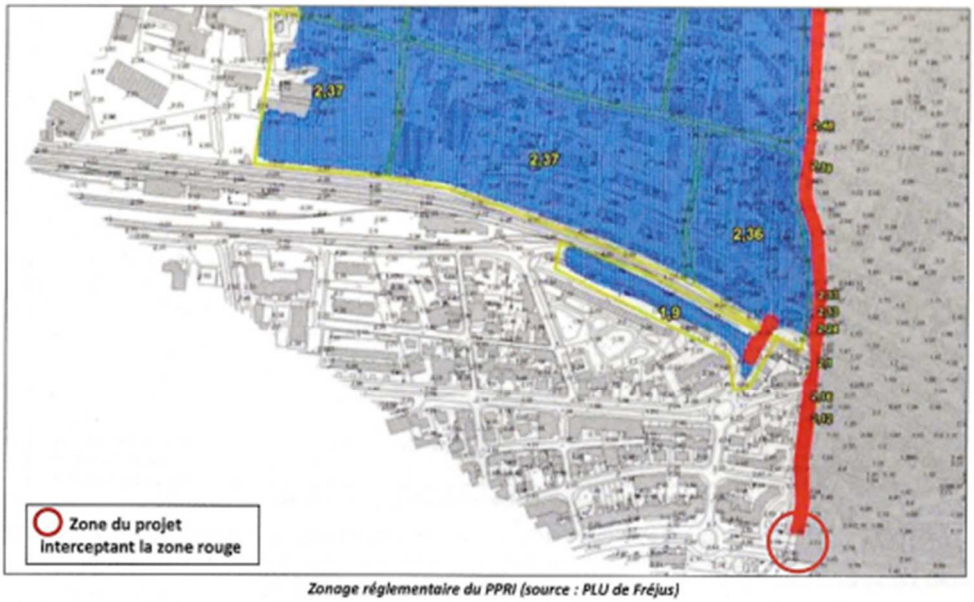

Zonage réglementaire du PPRI (source : PLU de Fréjus)

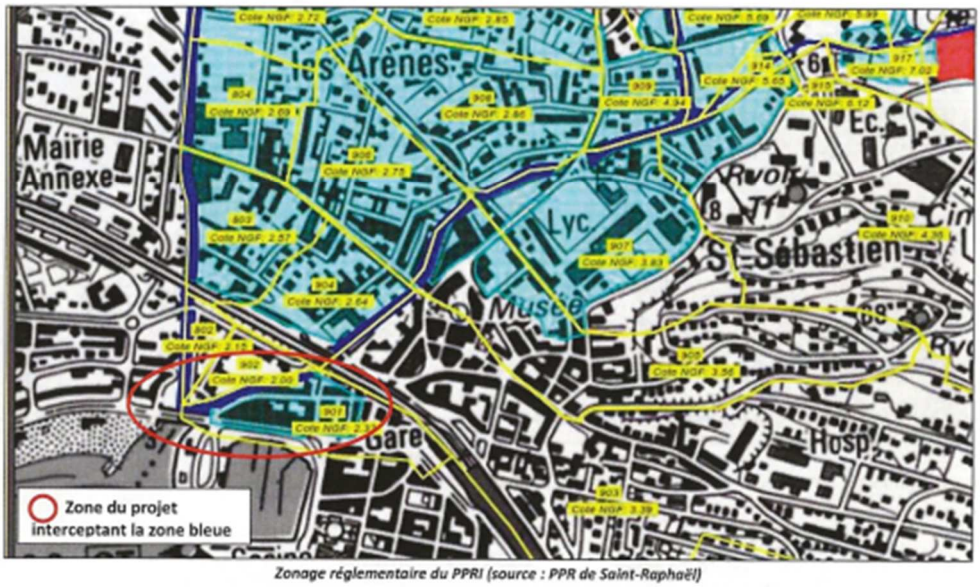

Zonage réglementaire du PPRI (source : PPR de Saint-Raphaël)

L'étude d'impact considère que les prescriptions du PPRI sont suffisantes pour rendre le projet compatible. En zone rouge, tous les travaux ou construction sont interdits, en zone bleue les infrastructures de transport sont autorisées)

3.4.2 Le risque de submersion marine

Ce risque a été identifié par deux « porter à connaissance » du préfet du Var en 2017 et 2019
Le projet est situé dans une zone d'aléa faible dans laquelle la submersion envisagée est inférieure à 05 m. Les prescriptions suivantes seront respectées :

- En zone portuaire : les constructions neuves sont autorisées à condition que le plancher habitable soit situé à un niveau supérieur à 2m NGF. Les bâtiments existants ne sont pas soumis à cette règle.

- Le long des côtes sableuses, les constructions sont autorisées à condition que le plancher habitable soit situé à 0,70 m au moins au-dessus du terrain naturel
- La plateforme des parkings doit être située à 0,70 cm au-dessus du terrain naturel

3.4.3 Le cas particulier du parking république

L'étude d'impact précise qu'un parking souterrain est autorisé à condition qu'il soit situé en centre urbain, dans une « dent creuse »et qu'il soit lié à une opération de construction. Il doit présenter toutes les garanties pour l'évacuation des personnes, permettre de prévenir une hauteur minimale de submersion supérieure à 1 m et, enfin, disposer de moyen de pompage.
Le dossier présenté au public considère que toutes ces prescriptions seront respectées.

3.5 Addendum à l'étude d'impact

À la suite de l'instruction des documents relatif au projet, la DDTM a souhaité plusieurs évolutions :

- Modifier des éléments relatifs à la subversion marine
- Insister sur la végétalisation et sur la désimperméabilisation
- Préciser les niveaux d'enjeux et de sensibilité des facteurs affectés par le projet

Le but de cet addendum est de répondre à ces préoccupations. Soit en justifiant les choix, soit en les précisant, soit enfin en apportant certaines modifications de nature à répondre aux objections de la DDTM.

4 CADRE JURIDIQUE , PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

4.1 Procédure administrative

L'enquête publique a été prescrite en mairie de Fréjus, par Arrêté de Monsieur le Maire, en date du 31 Août 2023 durant 33 jours consécutifs, du 2 Octobre 2023 au 3 Novembre 2023 inclus 15h30.

Cette dernière a été soumise aux textes législatifs réglementaires, aux lois, délibérations et codes ci-après :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code de l'urbanisme,
- le code de l'environnement, et notamment les articles :
  - L. 122-1 : Etudes d'impact des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements,
  - R. 122-2 : Etudes d'impact – dispositions générales,
  - L. 123-1 à L. 123-2 : Champ d'application et objet de l'enquête publique,
  - L. 123-3 à L. 123-18 : Procédure et déroulement de l'enquête publique,
  - R. 123-1 : Champ d'application de l'enquête publique,
  - R. 123-2 à R. 123-27 : Procédure et déroulement de l'enquête publique
- les articles 3 et 7 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine relatifs à la participation des habitants et des conseils citoyens,
- la délibération n°140 du conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération en date du 23 septembre 2022 approuvant le bilan de la concertation et la poursuite de la mise en œuvre des projets sur la base des objectifs d'aménagement et orientations présentés et issus des études, enrichies par la concertation,
- la délibération n°1 du 22 septembre 2022 du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Raphaël approuvant le bilan de la concertation et la poursuite de la mise en œuvre du projet sur la base des objectifs et orientations présentés, enrichis par la présentation
- les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

4.2 Désignation de la commission d'enquête

Monsieur le Maire de FREJUS a sollicité de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulon la désignation d'une commission d'enquête,

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants.
- Vu la décision du Tribunal Administratif de Toulon en date du 12/05/2023 désignant une commission d'enquête.
- Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023.
- Vu la décision par laquelle la présidente du Tribunal a désigné M.Riffard comme magistrat délégué aux enquêtes.
- Vu la décision de constituer une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :
  - Président :M. Jacques Branellec
  - Membres titulaires :MM.Denis Spalony et Philippe de Boysere

4.3 Arrêté d'ouverture, sa conformité et observations de la commission

L'enquête publique a été prescrite en mairie de Fréjus , par Arrêté de Monsieur le Maire en date du 31 Août 2023.

Cette dernière est relative à l'octroi du permis de construire portant sur le projet de place, bâtiment et parking république dans le cadre du projet de la promenade des bains aménager val

- L'enquête publique s'est déroulée sur une durée de 33jours consécutifs, du 2 Octobre 2023 au 3 Novembre 2023 à 15h30 inclus.
- Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 04/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.
- L'enquête publique a été réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse e-mail).
- La Consultation du dossier et dépôt des observations sous forme papier s'est faite .
  -

    - Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé (siège de l'enquête) :
      - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 3 Novembre 2023 à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.
    - Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot:
      - De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi, de 8 h à 12h et de 13h30 à 16h le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 3Novembre 2023 à 15h30) - Sauf jours fériés
- Le public pouvait également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, aux adresses suivantes :

Mairie de Fréjus (siège de l'enquête)
Monsieur le président de la commission d'enquête – PA Promenade des Bains à Fréjus
45 place Formigé - CS 70108
83608 FREJUS Cedex

Mairie de Saint-Raphaël
Monsieur le président de la commission d'enquête – PA Promenade des Bains à Saint-Raphaël
26 place Sadi Carnot
83700 SAINT-RAPHAËL

- Comme le précisait l'arrêté, il n'a pas été tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée le 3 Novembre 2023 à 15h30.
- De plus, la consultation du dossier d'enquête pouvait se faire en ligne numérisé et dépôt des observations en ligne, sur une adresse mail et le dossier d'enquête pouvait être consulté 7 jours sur 7 et 24h/24 en version informatique, en ligne, par le public pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet de la commune de FREJUS : https://www.ville-frejus.fr/.

- Durant cette période, le public pouvait également consigner ses observations, en ligne, à l'adresse mail suivante enquete.publique.fdm@ville-frejus.fr

➢ L'avis d'ouverture d'enquête a été publié :
- 15 jours avant le début puis dans la première semaine d'enquête, soit le 14 Septembre et le 05 octobre 2023 dans les quotidiens « VAR-MATIN et LA MARSEILLAISE », ,
- par affichage dans les mêmes conditions de délai et de durée sur les lieux situés dans le périmètre du projet et visible de la voie publique.(Une copie des avis publiés dans la presse a été annexée au dossier soumis à l'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde insertion).
- sur le site internet de la Mairie de Fréjus dont l'adresse est donnée ci-dessus.

➢ Des permanences de commissaire enquêteur de la commission se sont tenues pour recevoir le public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint-Raphaël pour recevoir ses observations et propositions. Les dates et horaires de ces permanences sont précisées à l'article 5 de l'arrêté de Mr le Maire de FREJUS.

➢ La clôture de l'enquête a eu lieu le 3 Novembre 2023 à 15h30.
➢ Le 10 novembre 2023 il a été adressé par le président de la commission le procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposait alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.
➢ Dans le délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête et ce le 01 décembre 2023 le président de la commission d'enquête a transmis :
- au Maire de FREJUS l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné des registres et pièces annexées, le rapport, les conclusions et l'avis motivés
- à Madame la Présidente du tribunal administratif une copie du rapport, des conclusions.et de l'avis.

➢ À la réception du rapport, des conclusions et de l'avis motivé de la commission d'enquête, le Maire de FREJUS en adressera une copie à Monsieur le Préfet du Var et à Monsieur le Président de Estérel Côte d'Azur Agglomération pour y être mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

➢ Durant l'enquête les informations relatives au projet mis à l'enquête pouvaient être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques – 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Breus (l.breus@esterelcotedazur-agglo.fr) et M. Yann Le Palud (y.lepalud@esterelcotedazur-agglo.fr) ainsi que_sur le site Internet de la Mairie de Fréjus (https://www.ville-frejus.fr/)

➢ Au terme de l'enquête publique le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement, ainsi que le Maire de Saint-Raphaël qui est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis de construire

➢ L'arrêté pouvait faire l'objet, dans le délai de deux mois, à compter de sa publication :
- D'un recours gracieux adressé au Maire de la Commune de FREJUS, le silence gardé par l'autorité administrative, pendant plus de 2 mois, vaut décision de rejet, l'intéressé dispose alors d'un délai de deux mois pour se pourvoir contre cette décision implicite auprès du Tribunal Administratif.

- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon 5 Rue Racine BP 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9, joignable par téléphone 04.94.42.79.30 et par télécopie 04.94.42.79.89. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

5 ÉLÉMENTS DE PROCÉDURE AVANT ENQUÊTE PUBLIQUE

5.1 Concertation préalable

Conformément à l'article L103.2 du code de l'urbanisme Estérel Côte d'Azur Agglomération a lancé une procédure de concertation publique du 1er Juillet au 31 Août 2022

- **Les modalités ont été les suivantes :**
  - Pose de panneaux et registre papier au siège de l'agglomération, dans les locaux des mairies de Fréjus et St Raphaël, ainsi qu'au Kiosque du bord de mer.
  - Quatre registres de concertation papier ont été mis à disposition du public
  - Une adresse mail (consultation@esterelcotedazur-agglo.fr)a été également ouverte pour déposer les remarques dématérialisées.

- **La participation a été la suivante :**
  - 2700 personnes ont visité le kiosque et sur les différents points d'accueil
  - 530 avis écrits ont été déposés dont 72 par mail ,8 par courrier et 450 sur le registre mis à disposition
  - 3 avis ont été transmis hors délais dont 2 étaient favorables et 1 hors sujet
  - Sur les 530 avis, 22 étaient hors sujet
  - Sur les 508 avis ,441 (87%) étaient favorables et 67 (13%) défavorables.

- **Interrogations :**
  - Place de la république : devenir du terrain de boules, marchés et associations
  - Le Veillat :l'accès à la plage
  - Plantations : quels choix pour accentuer l'ombre et favoriser les espèces locales
  - Sécurité : vitesse, fréquentation, interface mode doux et véhicules
  - Stationnement :entrée /sortie du parkings place de la république
  - Circulation :impacts du trafic sur le projet
  - Nuisances : sonores et les mesures pour les diminuer
  - Risques :submersion marine et problème de la gestion de l'eau
  - Coût :impact sur les impôts

5.2 Conclusions de la concertation

- 87% des administrés ont été favorables
- Les interrogations ont été focalisés sur le parking de la place de la république avec ses aménagements de surface et 10% de la population sont contres
- Des propositions ont été faites en réalisant des parkings extérieurs avec navettes
- 77 commentaires souhaitent que soient privilégiées des espèces méditerranéennes adaptées à la sécheresse.
- Pour répondre aux interrogations de la population sur les nuisances, des études acoustiques ,qualité de l'air ,circulation et paysagères ont été réalisées.
- Le projet aura un impact fort sur l'attractivité et rayonnement touristique

6 CONSULTATION de la MRAe, de La DDTM, du DÉPARTEMENT et des PPA

6.1 Observations de la MRAe et la réponse du MOA:

- **Observations de la MRAe** :Sur la base des travaux préparatoires de la DREAL et après en avoir délibéré, la MRAe a rendu l'avis qui a été porté à la connaissance du public par l'autorité en charge de le recueillir, dans les conditions fixées par l'article R122-7 CE, à savoir le joindre au dossier d'enquête publique ou le mettre à disposition du public dans les conditions fixées par l'article R122-7 CE. De plus, conformément aux dispositions de l'article R122-7-II CE, le présent avis a été publié sur le site des MRAe..

  Les Recommandations:

  - Sur le contexte et les choix des scénarios

  La MRAe a recommandé l'étude de variantes d'aménagement d'avantage incitatives à l'utilisation des modes actifs de déplacement ou des transports en commun afin de réduire l'utilisation de la voiture individuelle**.**

  - Sur la submersion marine

  Concernant la construction du parking souterrain à Fréjus,la MRAe a recommandé de justifier : de la prise en compte des effets cumulatifs des risques d'inondation et de submersion marine dans un contexte de changement climatique.

  - Sur les îlots de chaleur

  La MRAE a recommandé de justifier la réduction de l'imperméabilisation induite par le projet afin de lutter contre les îlots de chaleur

  - Sur la mobilité

  La MRAe a recommandé de consolider ces conclusions, voire le cas échéant de les modifier, sur la base d'une étude de trafic complétée, tel que demandé au paragraphe précédent (§ 2.2.1)

  - Sur le paysage

  La MRAe a recommandé de démontrer l'impact positif du projet sur le paysage, après définition des enjeux paysagers qui ont conduit à la définition du parti d'aménagement, et de présenter l'analyse de ses impacts**.**

➢ Réponses émises sur le projet par le MOA

Suite au mémoire en réponse à l'avis de la MRAe joint au dossier d'enquête, les principaux éléments de réponse concernant le permis de construire de Fréjus sont les suivants

- **Sur le contexte et le choix des scénarios**

Le maître d'ouvrage de l'opération, Estérel Côte d'Azur Agglomération, n'avait pas matière à étudier d'autres variantes que celles identifiées dans l'étude d'impact.

En effet, si la limitation des flux de véhicules en façade littorale et la prise en compte des déplacements tous modes sont un enjeu majeur du projet, il convient de prendre également en compte les besoins des habitants permanents des deux communes et ainsi de continuer à leur permettre de circuler et de se garer à proximité de leur habitation.

En tout état de cause, le projet comprend plusieurs infrastructures dédiées aux modes de déplacements décarbonés et un ensemble d'équipements dont la mise en interaction constituera une incitation à la marche à pied et aux déplacements à vélo ou en transports collectifs, en particulier en période estivale, avec, d'Ouest en Est :

Un itinéraire de transport collectif par navettes électriques au plus près du front de mer, à majorité en site propre, avec une alternance de stations principales et secondaires, offrant une accessibilité complète et directe à tout le projet, combiné à un itinéraire cyclable,

Une desserte en arrière-plan du front de mer par deux lignes du réseau de transport en commun de l'agglomération assurant un rabattement à l'échelle de l'intercommunalité pour les usagers et visiteurs du front de mer,

La suppression de 398 places de stationnement en surface à Fréjus aux abords de la plage, compensées par la création d'un parking souterrain de 409 places sur le site de l'actuelle place de la République et de l'aménagement à terme de 38 places dans les rues en amont du front de mer, dans un fonctionnement de parking-relais avec la navette électrique ou des vélos électriques qui seront proposés en libre-service,

Un élargissement des espaces publics piétons en front de mer, la création de nombreuses placettes et d'un théâtre de verdure et une extension de la zone piétonne en centre-ville de Saint-Raphaël, pour inciter à la marche à pied et réduire l'emprise des circulations motorisées,

La diminution du nombre de voies ouvertes à la circulation générale qui se traduira, en front de mer, par une diminution du trafic de – 3 000 à – 5 000 véhicules / jour, suivant les sections routières.

Le projet comprend donc déjà une palette d'équipements et d'infrastructures retenus pour leur action en faveur des modes de déplacements décarbonés et d'une réduction de l'emprise au sol dédiée à l'automobile. C'est ensuite le développement de services de mobilités alternatives qui permettra de tirer pleinement avantage de ces équipements et infrastructures pour maximiser les reports modaux vers les modes actifs. Il n'est pas possible au stade du projet de préciser par exemple les services de location de vélos et la fréquence de la navette électrique mais il est important de noter que les principes de conception du projet conservent une souplesse d'exploitation pour que ces services puissent se

développer au fil du temps et offrir une variabilité saisonnière et / ou hebdomadaire : pourront ainsi être mis en œuvre des règles de circulation et des services de mobilité différenciés en semaine et le week-end, les jours de marché, en été / hors été.

C'est donc plus directement l'exploitation des équipements et des infrastructures mis en œuvre dans le cadre du projet qui permettra d'inciter au report de l'automobile vers les modes actifs de déplacements.

Ainsi, la solution proposée est la seule permettant la réduction de l'utilisation de la voiture individuelle (réduction de 50% de la surface dédiée aux véhicules individuels) et l'augmentation très incitative des surfaces dédiées aux piétons et aux modes doux actifs de déplacement.

En effet le projet de la Promenade des Bains s'articule, en terme de mobilité, autour de la mise en place d'un tracé en site propre à 90% pour une voie dédiée mixte Navette électrique de 20 places et piste cyclable bi directionnelle sur les 4 kilomètres littoraux et 6m de large distribuant 17 stations dans les 2 sens.

Ce nouveau mode de déplacement actifs est connecté sur un mode intermodal, à la gare SNCF de saint Raphaël et aux autres lignes du réseau de transport en commun de lignes de bus d'Estérel Côte d'Azur Agglomération. La piste cyclable s'intègre à une échelle élargie au plan vélo de l'agglomération.

Ce nouveau mode actif est directement connecté aux quartiers d'habitations périphériques et aux nombreux parkings littoraux existants qui peuvent également agir comme des parking relais selon leurs emplacements.

De plus, si le nombre de places est bien maintenu, le tarif du stationnement en ouvrage sera assurément supérieur au tarif sur voirie et sans possibilité de s'y soustraire, cette différence tarifaire va naturellement inciter au report sur les modes actifs et sur les transports en commun, qui disposeront en outre d'espaces bien plus qualitatifs qu'actuellement.

- **Sur la submersion marine**

Parking souterrain de Fréjus - prise en compte des effets cumulatifs des risques d'inondation et de submersion marine

Pour le risque inondation la prise en compte du PPRI inondation a permis de déterminer l'emplacement sur la rue Roland Garros d'une rampe d'accès située en « zone blanche » et à une altimétrie suffisamment haute pour échapper aux cotes altimétriques d'inondabilité potentielle du secteur de la rue de la république situé au Nord du projet.

Pour le risque submersion, une étude et une note de synthèse établie par le BET BW-CGC pour le compte de ECAA ont caractérisé l'aléa submersion marine pour ce parking, conformément aux recommandations « porter à connaissance » (PAC) émis par la DDTM du Var en mars 2019.

Le croisement de ces deux risques a conduit à retenir la côte altimétrique de 2,50 NGF comme côte de sécurité.

Sur ces bases, la maitrise d'œuvre a adapté son projet principalement sur 4 aspects :

- La modification significative du profil en travers global de voirie au droit de la place de la République sur le secteur littoral, avec une réhausse conséquente de la partie Nord au droit du giratoire « Roland Garros » (+70cm) permettant de proposer une pente constante vers la mer de 2% et une réhausse de la partie littorale également sans impact sur le périmètre de la concession

de plage naturelle.

- La modification d'emplacement et la réhausse du seuil d'entrée de la rampe du parking.

  La maitrise d'œuvre a proposé de « retourner la rampe d'accès au parking dos à la potentielle submersion marine » sur la rue Roland Garros . Cet emplacement a le double intérêt d'éloigner la rampe d'accès des potentiels risque de submersion, de capter les flux principaux issus de la route départementale située au Nord pacifiant ainsi la circulation sur le front de Mer. Conformément à la note de synthèse la côte altimétrique retenue est de 2,50 NGF.

- Le positionnement des ventilations, et seuils d'accès aux ascense**urs**

  Comme pour le seuil d'entrée du parking, les ventilations (haute et basse) et les seuils d'ascenseurs ont été positionné au-delà de 2,50 m NGF.

- La mise en place d'un batardeau au droit de la trémie d'accès au parking

  Ce batardeau sera fermé en cas de pluie intense de type phénomène cévenol et permettra ainsi de fermer totalement le parking et d'empêcher les venues d'eau de pluie à l'intérieur de ce dernier.

Ainsi, le projet a pris en compte les effets cumulatifs du risque d'inondation et du risque de submersion marine pour l'horizon 2100 en respectant la cote 2,50 m NGF.

De plus, le parking pourra facilement être adapté au cas où la situation s'aggrave avant l'horizon 2100 pour la submersion marine, avec la possibilité de reprofiler la rue Roland Garros pour augmenter le niveau du seuil.

6.2 Le département:

En sa qualité de gestionnaire de voirie un avis favorable a été délivré sans réserve.

6.3 L'architecte des bâtiments de France:

En l'état du dossier l'ABF a précisé que le parking place de la République n'était pas situé dans le champ de visibilité d'un monument historique.

6.4 La DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer du Var) :

A la suite de la transmission du dossier sur l'usage du domaine public maritime un premier avis a été donné le 28 juin 2023.

Diverses réunions ont eu lieu, entre cette administration et le MOA, ce qui a permis à la DDTM d'établir un nouvel avis le 4 juillet 2023.

Après études il a été précisé plusieurs points sur la submersion marine :

- Suite aux réunions en la DDTM et le MOA des éléments complémentaires ont été fournis par le Bureau d'études et l'aléa submersion marine a été mieux intégré.
- Suite au comité de pilotage, la submersion marine à l'horizon 2100 a été traduite par une cartographie fournie par Estérel Cote D'Azur Agglomération, de plus similaire à celui du PAC (Porter à connaissances) sur un MNT (modèle numérique de terrain) agréé par la DREAL . Toutefois la configuration particulière des lieux n'intègre pas dans certains cas la projection de l'eau sur les constructions
- Également la DDTM précise qu'il conviendra d'identifier le volet submersion marine au PCS (Plan communal de sauvegarde) et de mettre en place les mesures nécessaires pour la sécurité des biens et des personnes.
- Enfin il a été précisé que le pôle risques n'est pas compétent pour émettre un avis sur la méthodologie de l'étude de contribution dynamique des vagues et établissant les volumes d'eau et pression sur les façades ainsi que les dispositions pour résister aux efforts de pressions hydrodynamiques.

6.5 **Autres consultations** (Architecte, Véolia, Cavem, métropole ...)

6.5.1 Véolia :Une attestation a été fournie précisant que la place de la République est raccordable au réseau communal d'eau potable sur le Bld de la libération, ainsi qu'au réseaux d'assainissement sur la rue de la République ,ou sur la place ou sur le Bld de la Libération avec un raccordement par pompe de relevage. Concernant le réseau existant des EU traversant la parcelle, ce réseau devra rester accessible voir déplacé.

6.5.2 Estérel côte d'azur agglomération La collectivité précise que les prescriptions se doivent d'être en application avec le Règlement su Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales

6.5.3 Commission Communal de Sécurité de FREJUS La commission s'est réunie le 25 juillet 2023 pour émettre un avis sur le Parking Place de la République et la réalisation d'une salle polyvalente, locaux de la police municipale ,bureau de Poste et Office de tourisme.

Diverses prescriptions ont été signifiées sur :

- Les règles relatives à l'ensemble des établissements
- Les spécificités au parc de stationnement en silo sur 6 niveaux
- L'analyse du risque incendie et de panique
- L'accessibilité lié à l'ERP avec le rappel des exigences à prendre en compte suivant le handicap telles que les déficiences visuelles, auditives, mentales et motrices, la visibilité sur les informations et leurs lisibilités Les circulations intérieures horizontales

7 ORGANISATION DE L'ENQUÊTE

7.1 Réunions , entretien avec le maître d'ouvrage et récupération des dossiers techniques

7.1.1 **Récupération des quatre dossiers techniques de l'ensemble du projet de la promenade des bains.** Vu l'importance des dossiers, ceux-ci ont été récupérés le 23 juin 2023 chez le Président de la commission sur la commune du Castellet et s'en est suivi, une réunion de travail sur l'organisation de l'enquête

7.1.2 Réunion en visio-conférence

Une première concertation a eu lieu en Visio conférence en date du 15 juin 2023 à laquelle participaient les différents acteurs du projet des deux communes , l'agglomération Estérel Côte d'Azur et le maître d'œuvre
Etaient présents :

Commune de St Raphaël : Elsa Garcia , Annie Planells
Commune de Fréjus : Marie Robles
Estérel Côte d'Azur Agglomération : Laurence Bréus et Yann Le Palud
Bureau d'études TPFi : Géraldine Graille-Paris

Les discussions ont porté :

- Sur la transmission à partir du 20/06, d'une version informatique des premiers dossiers (PA Fréjus, PA Saint-Raphaël et PC Fréjus), ainsi qu'une version informatique du PC de Saint-Raphaël le 23 juin, et enfin une version papier le 26/06.

- Sur l'organisation de l'enquête et principalement sur les lieux d'enquête. Deux lieux de permanence : les deux mairies centrales (Fréjus et Saint-Raphaël). Il faudra y prévoir, outre la version papier des 4 dossiers d'enquête publique un ordinateur à disposition du public Le kiosque sur la promenade a été évoqué mais retiré des permanences par la suite à la demande des mairies, mais servira quant à lui uniquement de lieu d'information avec des panneaux sur le projet,

- Sur l'organisation des permanences :
  Pour les permanences, la commission d'enquête a souhaité une salle suffisamment grande pour étaler et afficher les plans, ainsi qu'une salle d'attente avec quelques grands panneaux du projet pour que les gens puissent mieux cerner le projet .

  - Des dates et horaires ont été proposés lors de cette réunion pour un démarrage le 24 juillet 2023 avec un certain nombre de permanences, mais modifiés par la suite par les deux communes pour un démarrage le 8 août 2023

  - Sur les registres d'enquêtes Il a été précisé qu'il n'y aura pas de registre dématérialisé d'enquête, uniquement des registres papiers et des adresses mails dédiées à l'enquête publique à définir et à noter dans les arrêtés . Il a été abordé la publicité préalable et les affichages

- A ce propos ,la commission d'enquête a demandé que lui soit transmis les textes des arrêtés et des avis publics afin qu'ils soient validés avant impression.
- Pour les affichages ils seront à positionner sur les lieux de permanences et sur tout le long du projet et si possible de faire attester cette prestation par un huissier.
- En complément des affichages une publicité la plus large possible sera réalisée par tous moyens tels que :panneaux électroniques , gazettes locales ,etc….

- les personnes consultées dans le cadre de l'instruction.

  Les communes enverront à la commission d'enquête la liste des personnes consultées et le délai de réponse attendu pour les différents avis.

- Autres points évoqués

  - La commission d'enquête a demandé une visite du bord de mer avec le cabinet Guillermin Maître d'œuvre, avec présentation des points clés du projet le 30 juin reporté au 5 juillet 2023.
  - La commission d'enquête indique aussi qu'elle sera également présente sur site, prévu le vers le 27 juillet avant le début de l'enquête publique le 8 août, afin notamment de vérifier l'affichage sur site et pour rencontrer Mr le Maire de FREJUS.

➢ **Autres Réunions**

Une deuxième réunion en visio a eu lieu le 26 juin 2023 pour compléter les dires de la réunion du 15 juin 2023 et affiner l'organisation de l'enquête . Lors de cette réunion il a été demandé par la mairie de St Raphaël, un troisième endroit de permanence (le Kiosque sur la promenade des bains) mais supprimé par la suite voir ci-après réunion en présentiel.

Toutefois ,une troisième réunion en visio a eu lieu le 18 juillet 2023 à la demande de Mme Garcia Elsa pour entériner l'arrêt momentané des quatre enquêtes pour y adjoindre une cinquième enquête demandée par la métropole dénommée « *requalification de la façade littorale entre Port Fréjus à l'Ouest et port Lucia sur la commune de st Raphaël à l'est (le projet global des bains est soumis à évaluation environnementale »*

7.1.3 Réunions en présentiel

A la suite de la visite des lieux le 5 juillet 2023 une réunion a eu lieu dans l'après-midi du même jour en présence de tous les responsables des deux collectivités.

- Le premier sujet abordé, a été la suppression du troisième endroit de permanences ,compte tenu de l'exiguïté des lieux.
- Considérant que tous les avis des PPA n'avaient pas été reçus, le deuxième-sujet a porté sur le décalage du début de l'enquête au 8 août 2023.
- Le troisième sujet a porté sur les lieux d'affichage vu le matin du 5 juillet lors de la visite des lieux.
- Le quatrième sujet a nécessité la reprise par les trois membres de la commission des dates des permanences et une proposition a été réalisée le jour même.

Pour anticiper l'ouverture de l'enquête qui était à prévoir fin Août début Septembre, une réunion a eu lieu chez le Président de la Commission le 7 Juillet 2023 afin de définir les modalités administratives

et son déroulement .Toutefois comme précisé ci-dessus le 18 Juillet il est demandé à la commission d'entériner un arrêt momentané pour intégrer la Déclaration de Projet sur la promenade des bains par la Communauté de Communes Estérel Côte d'Azur.

Compte tenu de ce contretemps une nouvelle réunion a eu lieu chez le Président de la Commission le 17 Août 2023 pour définir les modalités administratives ainsi que les questions à aborder lors de la réunion du 13 Septembre 2023

A l'issue de cette réunion de nouvelles réunions pour décision des lieux et dates des permanences ont été déterminées pour une enquête de mi-octobre à mi-novembre.

Le 13 Septembre 2023 a eu lieu une réunion avec les représentants des deux communes Fréjus ,St Raphaël et de l'agglomération, étaient présents :

Cette réunion a eu pour objet en priorité l'organisation de l'Enquête pour la déclaration de projet de l'Agglomération, et des complétudes des quatre autres enquêtes (PA et PC) sur Fréjus et st Raphaël.

Le 19 Septembre La commission s'est réunie en matinée en mairie de St Raphaël et en AM en mairie de Fréjus pour la signature des 10 dossiers d'enquête. De plus la commission a pu rencontrer Mr le Maire de Fréjus en début d'AM.

Parallèlement, le 19 septembre et dans la répartition des tâches des membres de la commission il a été vérifié les affichages des différents avis également constatés par Huissier le 15 septembre 2023.

Après ouverture de l'Enquête, dans le dossier « déclaration de projet », et pour être en corrélation avec les observations de la MRAe qui fait référence aux Avis de la DDTM dans le document 2C, ces derniers ont été rajoutés le 17 Octobre 2023 sur les sites Internet de l'Agglo, des mairies et sur les deux sites d'enquête Fréjus St Raphaël .

7.1.4 Visite des lieux

Le 5 juillet 2023 une visite des lieux a eu lieu avec les responsables des deux collectivités et le cabinet Guillermin maître d'œuvre de l'opération .

Un détail précis des points forts de l'opération a été formulé, tout en définissant les tenants et aboutissants du projet de la promenade des bains .

Des explications ont été plus conséquentes sur les PC concernant ,le pont d'Arcole , et le parking en silo place de la République.

Lors de cette visite les points d'affichages des avis publiques ont été abordés.

7.2 Mesures de publicités

Dans la presse

Un avis au public, dressé par la mairie de Fréjus , reproduisant les principales dispositions de l'arrêté d'ouverture d'enquête, a été inséré dans deux journaux dans les conditions suivantes :

Première Parution :
- Var Matin le jeudi 14 Septembre 2023
- La Marseillaise le jeudi 14 Septembre 2023

Deuxième Parution :
- Var Matin le jeudi 5 Octobre 2023
- La Marseillaise le jeudi 5 Octobre 2023

Affichage et autres publicités

L'affichage de l'avis d'enquête a été effectué à différents endroits habituels d'affichage public de la commune de Fréjus , au minimum quinze jours avant et pendant toute la durée de l'enquête. A cet effet la Commission d'Enquête a vérifié personnellement la mise en place des affichages le 19 septembre 2023 avant la clôture de l'Enquête.

De plus il a été procédé un constat d'huissier (cabinet SAS AZUR JURIS) le 15 Septembre 2023, Pièce Jointe N°4

7.3 Les articles complémentaires

Plusieurs articles sont parus dans Var Matin , ils figurent en Pièces jointes 3-2, à la suite des avis officiels :
Front de mer : L'acte 2 planifié, le futur chantier dévoilé (29 avril)
Future promenade : L'avis des commerçants (24 juillet))
Promenade des bains : L'enquête publique débute (2 octobre
Promenade des bains :Le calendrier chamboulé (07 octobre)
Promenade des bains : De nouveaux visuels éclairants (25 octobre

8 DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

8.1 Les permanences

Les permanences des commissaires enquêteurs de la commission, se sont tenues pour recevoir le public en mairie de Saint-Raphaël et en Mairie de Fréjus les :

- Le 2 Octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30 date de l'ouverture de l'Enquête
- Le 5 Octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 9 Octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 12 Octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 17 Octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 19 Octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 25 Octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 27 Octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15
- Le 30 Octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 03 Novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30 date de clôture de l'Enquête

8.2 Ambiance générale

L'enquête s'est déroulée dans d'excellentes conditions, malgré la complexité provoquée par le lancement de 4 (puis5) enquêtes pour un sujet unique, la promenade des bains La commission d'enquête a trouvé une aide appréciée du personnel municipal des deux communes pour la mise en place des registres et dossiers d'enquête, ainsi que pour le classement des pièces jointes et des documents reçus par internet

9 LES INTERVENTIONS DU PUBLIC

9.1 Liste des interventions

N°	origine	NOM
DP7	Registre 1, 4 et 5 Fréjus	**BERNADETTE VERNEAU**
PC F1	Registre 5 Fréjus	**MICHEL MOILLET**
PC F2	Registre 5 Fréjus	**ERZSEBET VACERA**
PC F3	Registre 5 Fréjus	**ANONYME (signature illisible)**
PC F4	Registre 5 Fréjus	**PHILIPPE FRERE**
PC F5	Registre 4 Fréjus	**Mme PISTRE**
PC F6	internet	**GÉRARD VALLEE**
PC F7	Registre 5 Fréjus	**ELIANE DUPONT**
PC F8	Registre 5 Fréjus	**FABIENNE DUPONT**
PC F9	Registre 5 St Raphaêl	**JEAN-MARIE SAGHAAR**
PC F 10	internet	**PHILIPPE DEFERT**

PC F11	Registre 5 St Raphaêl	**DOMINIQUE NOAL**
DP7	Registre 5 Fréjus	**Mme NERNADETTE VERNEAU M JEAN PAUL RADIGOIS**
PC F12	Registre 5 St Raphaël	**GILLES PESSARD**
PC F13	Registre 5 St Raphaêl	**M WAGEMANERS**
PC F14	Registre 5 Fréjus	**JOSETTE CLEDIERE**
PC F15-1 voir aussi DP 26	internet	**LAURE MARELLO**
PC F15-2	internet	
PC F16	Registre 5 Fréjus	**MADELEINE FACHIN**
PC F17	Registre 5 St Raphaël	**J.K**
PC F18	Registre 5 St Raphaël	**Signature illisible**
PC F19	Registre 5 Fréjus	**FRANCIS BRICOUT**
PC F20	Registre 5 Fréjus	**Gilles SASSARD**
PC F21 voir aussi DP 42	internet	**DOMINIQUE LERCH**
PC F22	Registre 5 Fréjus	**COMITÉ DE DÉFENSE FRÉJUS PLAGE**
PC F23	internet	**Ma VILLE ma PLANÉTE (mVmP) GUILLAUME OLLIER**
PC F24	internet	**YVETTE CAUCHY**
PC F25	internet	**JOËL HERVÉ**
PC F26	Registre 1 Fréjus	**LYDIA RIGAILL**
PC F27	Registre 5 Fréjus	**RÉGIS PALIN**
PC F28	Registre 5 Fréjus	**VÉRA AGOSTINO**
PC F29	internet	**BENOIT PITET**
PC F30	Registre Fréjus à St Raphaël	**ANNE CLAIRE BUTTARD**
PC F31 voir aussi DP46	Registre Fréjus à St Raphaël	**FRANÇOISE ROMMEGIO**
PC F32	Registre Fréjus à St Raphaël	**ROSE GRUNDSCHOCK**
PC F33	Internet 30/10	**LUCIE VIGNON**
PC F 34	Internet 30/10	**JACQUES VIGNON**
PC F 35	Internet 29/10	**PIERRE BARBE**
PC F 36	Registre Fréjus N°5	**CORINNE GRAS**
PC F 37	Registre PC Fréjus	**PIERRE LOUIS HERBAUT**
PC F38	internet	**CAQUERET Claude**
PC F39	Internet 30/10	**GILLES ROIRON**
PC F40	Registre Fréjus à St Raphaël	**Christine DOMERGUE**
PC F41	Registre St Raphaël	**DANIEL TRUONG**
PC F42	Registre1 Fréjus	GILBERT MANNAIONI

PC F43	internet	PIERRE TOMASI
PC F44	internet	JEAN HUBERT
PC F45/46	internet	ALBERT CABASSON MYRIAM HOORENS
PC F47	internet	Isabelle Le Buzulier
PC F48	internet	Jacques CHUPIN
PC F49	internet	Marie Jeanne VERDU
PC F50	internet	Jacques DUGHERA
PC F51	internet	Jean François GAUD

9.2 Détail des interventions

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
DP 7	Register1,4 et 5 Fréjus	**Bernadette VERNEAU**	

Résumé de l'intervention

Premier contact, échange concernant les affaires juridique en cours opposant son association à la commune de Fréjus.
Dossier complet sera transmis plus tard

Réponse du maître d'ouvrage

Nous prenons note des venues de Mme Verneau et attendons les remarques de l'association sur le projet objet de l'enquête. Les affaires juridiques en cours sont ici hors sujet

Observations de la commission d'enquête

Les affaires juridiques en cours sont en effet hors sujet. On verra plus tard que L'association a décidé de ne pas en faire état.

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F1	**Registre 5 Fréjus**	**Michel MOILLET**	non

Résumé de l'intervention

Gestion de la nappe phréatique et stabilité des immeubles avoisinants la place de la république ?

Réponse du maître d'ouvrage

La gestion de la nappe et des pompages a fait l'objet d'études spécifiques qui ont conclu à la faisabilité du parking. Ces études sont présentées dans le dossier d'enquête et ont fait l'objet d'échanges avec la DDTM.

Des expertises seront faites avant travaux pour dresser un état des lieux des constructions alentours avant travaux et déterminer des responsabilités en cas de dommage : un process de référé préventif sera donc diligenté.

La version silo du parking éloigne l'ouvrage des avoisinants limitant encore plus le risque d'impact sur les constructions alentours. La version silo du parking réduit très fortement les volumes de pompage de la nappe pendant la phase travaux.

Observations de la commission d'enquête

La commission ne met pas en doute la faisabilité. Elle regrette cependant que seule cette solution ait été présentée. Il n'est pas sûr que l'optimisme du maître d'ouvrage suffise à apaiser la méfiance envers cet ouvrage !

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F2	**Registre 5 Fréjus**	**Erzsebet VACERA**	non

Résumé de l'intervention

Après le bétonnage systématique de Fréjus plage, la place de la république qui est « une pépite, un trésor » laissera la place à une construction de H-7 étages !
On pourrait très bien créer des places de parking sur la Base Nature, en silo, avec des panneaux solaires sur le toit.

Réponse du maître d'ouvrage

La « pépite » sera restituée après réalisation des travaux, la construction du parking étant entièrement souterraine.
L'aménagement de la Base nature est un autre sujet mais qui rentre dans la stratégie globale de déplacement de la navette électrique TCSP reliant plusieurs parkings des 2 villes, dont les places de stationnement de la Base Nature.
En effet, sur la Base nature, le stationnement sera globalement reconsidéré afin de pouvoir révéler le capital foncier existant en front de mer pour la création d'une grande voie piétonne et d'un parc littoral. Par conséquent, les véhicules des usagers seront regroupés côté Est de la Base avec le maintien de zones de parking de taille modérée sur la Base (2 x 150 places) en plus de la création de grands parkings silos (à étages) hors sol d'environ 900 places, en limite Est. Par ailleurs, une desserte vers les transports en commun est prévue au contact direct de ces futurs parkings. Dédiés à la Base nature, ils pourront également rentrer dans la stratégie globale de mobilité de la Promenade des Bains. Cette stratégie consiste à relier, au travers d'un transport en commun en site propre électrique, une série de parkings littoraux de Port-Fréjus au Port Santa Lucia. La nouvelle organisation de l'espace, sans la présence des véhicules en partie centrale et littorale, va permettre de dégager le cœur de la Base au profit d'un espace piéton majeur.

Observations de la commission d'enquête

Autre sujet, certes, mais la proposition de M Vacera aurait pu être examinée avec intérêt

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F3	**Registre 5 Fréjus**	ANONYME (signature illisible)	non

Résumé de l'intervention

La suppression de 475 places de parking n'est pas compensée par les 409 places du parking souterrain. Les voies adjacentes déjà saturées ne permettront pas d'absorber la différence

Réponse du maître d'ouvrage

Le projet :

- *Sur Fréjus, y compris les places livraisons :*
  - *Crée 447 places de stationnement,*
  - *Supprime 398 places de stationnement,*
- *Sur Saint-Raphaël :*
  - *Ne crée pas de places de stationnement,*
  - *Supprime 32 places de stationnement sur le secteur de Saint-Raphaël centre.*

Ce delta a déjà anticipé avec la création, aux deux extrémités du Vieux-Port de Saint-Raphaël, de deux parkings en ouvrage (Kennedy et Bonaparte) qui cumulent 998 places de stationnement.

De plus, la ville de Fréjus a prévu, dans son programme de voirie 2024, de créer 89 places de stationnements nouvelles sur l'avenue Victor Hugo.

L'aménagement à terme de 38 places dans les rues en amont du front de mer prévues par le projet à Fréjus sera faite dans un fonctionnement de parking-relais avec la navette électrique ou des vélos électriques qui seront proposés en libre-service.

Observations de la commission d'enquête

Ce décompte, qui figure au dossier d'enquête a été mal compris par une partie du public

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F4	**Registre 5 Fréjus**	**Philippe FRERE**	non

Résumé de l'intervention

Possibilités à venir de réserver un emplacement de parking à l'intérieur de l'ouvrage et éventuellement la possibilité de le cloisonner

Réponse du maître d'ouvrage

Ce point relèvera de la politique décidée par la Régie des parkings de Fréjus, qui décidera ou non d'affecter des places à des abonnements.

Observations de la commission d'enquête

Avis conforme

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F5	**Registre 4 Fréjus**	**Mme PISTRE**	non

Résumé de l'intervention

Le projet de parking ne tient pas compte des risques de submersion marine
Son coût pharaonique ne permet de créer que 410 place

Réponse du maître d'ouvrage

Des études de caractérisation des risques de submersion marin, d'inondation et de remontées de nappe ont été réalisées et prises en compte dans la conception du projet. Ainsi, pour prendre en compte le cumul des risques de submersion marine et d'inondation, le projet intègre :

- *La modification significative du profil en travers global de voirie au droit de la place de la République sur le secteur littoral, avec une réhausse conséquente de la partie Nord au droit du giratoire « Roland Garros » (+70 cm) permettant de proposer une pente constante vers la mer de 2% et une réhausse de la partie littorale également sans impact sur le périmètre de la concession de plage naturelle.*
- *La modification d'emplacement et la réhausse du seuil d'entrée de la rampe du parking.*
  La maitrise d'œuvre a proposé de « retourner la rampe d'accès au parking dos à la potentielle submersion marine » sur la rue Roland Garros . Cet emplacement a le double intérêt d'éloigner la rampe d'accès des potentiels risque de submersion, de capter les flux principaux issus de la route départementale située au Nord pacifiant ainsi la circulation sur le front de Mer. Conformément à la note de synthèse la côte altimétrique retenue est de 2,50 NGF.
  - *Le positionnement des ventilations, et seuils d'accès aux ascenseurs*

  Comme pour le seuil d'entrée du parking, les ventilations (haute et basse) et les seuils d'ascenseurs ont été positionné au-delà de 2,50 m NGF.
- *La mise en place d'un batardeau au droit de la trémie d'accès au parking*
  Ce batardeau sera fermé en cas de pluie intense de type phénomène cévenol et permettra ainsi de fermer totalement le parking et d'empêcher les venues d'eau de pluie à l'intérieur de ce dernier.
  Ainsi, le projet a pris en compte les effets cumulatifs du risque d'inondation et du risque de submersion marine pour l'horizon 2100 en respectant la cote 2,50 m NGF.
  De plus, le parking pourra facilement être adapté au cas où la situation s'aggrave avant l'horizon 2100 pour la submersion marine, avec la possibilité de reprofiler la rue Roland Garros pour augmenter le niveau du seuil

Le ratio hors-taxe à la place de stationnement pour le parking République est de l'ordre de 36 000 €, ce qui correspond à la moyenne de ce type d'ouvrages.

Observations de la commission d'enquête

Il faudrait comparer le coût avec d'autres solutions non envisagées par le MO

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F6	internet	**Gérard VALLEE**	non

Résumé de l'intervention

Considère que le principe de Parking en silo est démodé, inadapté place de la république architecturalement et techniquement parlant, que ce soit 15 m sous terre ou 15m hors sol

Réponse du maître d'ouvrage

Concernant le parking silo, l'esthétique est une appréciation subjective. La forme du parking a été adaptée aux enjeux et contraintes techniques dans le cadre des études amont. De plus le parking sera entièrement enterré, permettant ainsi de maintenir la transparence visuelle au niveau de la place de la République.

De plus, la place de la République bénéficiera d'un réaménagement de qualité au-dessus du parking, prenant en compte la qualité de vie des riverains et maintenant les usages de loisirs (jeux de boules).

Observations de la commission d'enquête

M Vallée ne parlait pas seulement d'esthétique !

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F 7	**Registre 5 Fréjus**	**Eliane DUPONT**	non

Résumé de l'intervention

Née à Fréjus ne comprend pas pourquoi on détruit des lieux comme la place de la république qui est représentative de tout un passé
Une opération importante pour créer un parking, qui avec les changements climatiques risque d'être inondé.

Réponse du maître d'ouvrage

La place de la République bénéficiera d'un réaménagement de qualité au-dessus du parking, prenant en compte la qualité de vie des riverains et maintenant les usages de loisirs (jeux de boules).

Sur l'inondabilité du parking, les études réalisées ont permis de définir les modalités constructives appropriées. Le projet permet de sécuriser le parking, en le préservant d'inondation par remontées de nappe en raison des techniques et matériaux utilisés mais également du risque de submersion marine puisque l'entrée du parking se situe hors zone inondable, à une hauteur de cote de 2,50 m NGF qui permet d'éviter ce type de problématique. De plus, en complément et même si ce n'est pas indispensable il est prévu de compléter cela par un dispositif de batardeau pour protéger le parking qui entrées d'eau qui pourrait survenir suite à un épisode pluvio-orageux de type cévenol.

Observations de la commission d'enquête

Nostalgie …

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F8	**Registre 5 Fréjus**	**Fabienne DUPONT**	non

Résumé de l'intervention

Considère qu'un parking à 200 m de la mer sur 6 niveaux, est une idée hasardeuse avec un risque de submersion et pour un coût élevé et certainement des travaux supplémentaires.

Elle admet la nécessité de parkings surtout en saison estivale mais pourquoi ne pas créer des parkings périphériques comme certaines agglomérations et desservis par des navettes électriques ,Trams ou autres en parallèle de la ligne SNCF pour Fréjus St Raphaël.

Elle fait remarquer aussi que diriger toute la circulation vers le bord de mer qui va être rendu semi piétons /vélos c'est absurde.

Réponse du maître d'ouvrage

La réalisation d'un parking silo souterrain en bord de mer a démontré sa pertinence dans la réalisation du parking Arvieux à Marseille, des parkings Port-Lympia et Sultzer à Nice ou du parking du Pré-aux-Pêcheurs à Antibes. Les techniques de construction sous le niveau de la mer ont été éprouvées dans de nombreux projets.

Comme développée dans les réponses précédentes, sur l'inondabilité du parking, les études réalisées ont permis de définir les modalités constructives appropriées et ainsi de sécuriser le parking, qui ne sera pas inondé, ni par remontées de nappe, ni par submersion marine.

La création de parking périphérique dépasse le cadre du projet objet de la présente enquête.

Cependant, il est d'ores et déjà prévu de créer plusieurs parkings sur la Base Nature (cf. réponse à la remarque PC F2), et la navette reliera à termes les parkings périphériques de Santa Lucia à Saint-Raphaël ou du centre-ancien à Fréjus.

Observations de la commission d'enquête

Cette réponse du MO n'est pas satisfaisante,
Cette belle assurance concernant les dégâts des eaux mériterait plus de prudence (cf Ae et DDTM)
La création de parking périphérique ne dépasse pas le cadre du projet, des solutions alternatives auraient dû être étudiées

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F9	**Registre 5 St Raphaël**	**Jean Marie SAGHAAR**	non

Résumé de l'intervention

Demeurant Fréjus près du Pédégal, M. Saghaar vient faire part de son inquiétude : " la construction du parking place de la République m'interpelle : six étages en sous-sol! Si on se projette quelques années en arrière, nous nous trouvions en zone parcellaire où chaque maison avait son puits. Depuis que l'on construit avec des garages en sous-sol, des pompes sont installées supprimant l'eau douce. A une époque où la moindre goutte d'eau douce vaut de l'or, cela fait réfléchir ! Pour construire ce garage-parking, il faudra encore pomper. On pompe maintenant la mer, saturant le réseau pluvial.
Je vois par contre avec plaisir que la poste et la salle de réunion sont reconstruites."

Réponse du maître d'ouvrage

La réalisation d'un parking silo souterrain en bord de mer a démontré sa pertinence dans la réalisation du parking Arvieux à Marseille, des parkings Port-Lympia et Sultzer à Nice ou du parking du Pré-aux-Pêcheurs à Antibes. Les techniques de construction sous le niveau de la mer ont été éprouvées dans de nombreux projets.

Des études préalables ont été réalisées pour caractériser le pompage et ont confirmé que cela ne poserait pas de problèmes techniques spécifiques. Ces études sont présentées dans le dossier d'enquête et ont fait l'objet d'échanges avec la DDTM. De plus, la solution silo retenue finalement va limiter le pompage car il est beaucoup plus compact et nécessite donc un volume de pompage inférieur.

Le réseau pluvial existant, en DN300, est en capacité d'accueillir les eaux pompées avant rejet à la mer, après pré-traitement par décantation pour gérer les fines.

Nous prenons note de la satisfaction du monsieur sur la reconstruction de la Poste et de la salle de réunion

Observations de la commission d'enquête

Echanges avec DDTM, oui, mais pas d'approbation nette

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F 10	internet	**Philippe DEFERT**	non

Résumé de l'intervention

Je suis **contre le parking souterrain place de la république** qui est une aberration du point de vue du changement climatique! les risques de submersion, d'inondation et autre medicane ne vont aller qu'en s'amplifiant (voir les récents événements météorologiques en Grèce et en Libye...)

Réponse du maître d'ouvrage

Les études techniques relatives au parking ont permis de concevoir un projet n'augmentant pas le risque inondation et prenant en compte le risque de submersion marine (vulnérabilité très faible). Ces études sont présentées dans le dossier d'enquête et ont fait l'objet d'échanges avec la DDTM.

La réalisation de ce parking en silo permet de maintenir une place de la République de qualité au-dessus, avec des plantations arborées constituant un ilot de fraicheur et prenant ainsi en compte le changement climatique.

La seule alternative a un parking souterrain serait un parking en surface sur plusieurs étages qui causerait des nuisances esthétiques fortes.

Le quartier de Fréjus plage est situé en aval d'une plaine de plus de 3 000 ha. Il ne peut donc pas être comparé avec les zones qui ont subi, en raison de leur topographie en pied de coteau, des dommages importants liés au fort ruissellement suite à des phénomènes météorologiques violents

Observations de la commission d'enquête

Les parkings aériens ne sont pas toujours inesthétiques

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F11	Registre 5 St Raphaël	**Dominique NOAL**	non

Résumé de l'intervention

Le parking de six étages en sous-sol est une aberration écologique (inondation, submersion marine) suggestions : une place non bétonnée = îlot de fraîcheur, des parkings relais, un réseau de transport en commun plus fréquent, des voies cyclables.

Réponse du maître d'ouvrage

1. Les études techniques ont permis de concevoir un projet n'augmentant pas le risque inondation et prenant en compte le risque de submersion marine. Ces études sont présentées dans le dossier d'enquête et ont fait l'objet d'échanges avec la DDTM.

Si l'on regarde le projet dans sa globalité, l'on constate une dés imperméabilisation des sols, les surfaces non imperméabilisées passant de 10 000 m² à l'heure actuelle à 30 000 m² avec projet de Promenade des Bains.

De plus, la place de la République sera réaménagée au-dessus du parking, avec une végétalisation importante et la création de zones ombragées pour le confort des riverains et des boulistes.

Aucune imperméabilisation supplémentaire de la place de la République ne sera induite par le projet.

2. Le projet prend en compte ces modalités de déplacement alternatifs à la voiture et développe ainsi le réseau cyclable et une navette électrique circulant tout le long du front de mer et reliant les parkings.

Concernant le réseau de transport public en commun il sera réorganisé et recalibré après la mise en service de la navette en site propre, de façon à la connecter au réseau bus dans la mesure où elle peut constituer un axe important des déplacements en TC à l'échelle des deux principales villes de l'agglomération.

Par ailleurs, indépendamment du projet, la communauté d'agglomération poursuit une politique globale de développement du réseau cyclable au travers du Schéma Directeur Vélo, qui permettra à terme de créer plus de 400 km de piste à l'échelle de l'agglomération.

Observations de la commission d'enquête

S. O

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
DP7	Registre 5 Fréjus	**Mme Bernadette VERNEAU** **M Jean Paul RADIGOIS** **comité de défense Fréjus Plage**	non

Résumé de l'intervention

Discussion complémentaire sur le projet « République » en attendant un dossier plus complet dans les jours à venir

Réponse du maître d'ouvrage

Nous prenons note des venues de Mme Verneau et attendons les remarques de l'association sur le projet objet de l'enquête.

Observations de la commission d'enquête

S. O

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F12	Registre 5 St Raphaël	**Gilles PESSARD**	non

Résumé de l'intervention

Il considère que le parking place de la république n'est pas une bonne idée compte tenu de la présence à moins de 2 m d'une nappe d'eau.

De plus concentrer 480 véhicules en ce lieu va générer des embouteillages pour son accès.

Il serait plus souhaitable de répartir le stationnement en aérien sur les 2 km du front de mer de Fréjus

Il considère que les arbres ne pourront pas se développer dans 1 m de terre et n'offrirons pas à terme l'ombrage escompté (ex :place Lamartine).

Réponse du maître d'ouvrage

- Ce parking sera réalisé avec des techniques tenant compte des spécificités géologiques et hydrogéologiques du secteur et de la présence proche de la nappe d'eau souterraine, à 2 m du TN environ selon l'étude géotechnique G2 phase AVP réalisée par Fondasol en février 2023.

Des études préalables ont été réalisées pour caractériser le pompage et ont confirmé que cela ne poserait pas de problèmes techniques spécifiques. Ces études sont présentées dans le dossier d'enquête et ont fait l'objet d'échanges avec la DDTM, échanges qui se poursuivront dans le cadre de l'instruction du dossier au titre de la Police de l'Eau qui sera déposé ultérieurement, conformément à la procédure en vigueur.

Le respect de la règlementation est une obligation des futurs titulaires du marché de travaux.

- Des études de circulation et de stationnement ont été conduites et ont conforté le projet de Parking République.

- Une note spécifique sur la palette végétale et la gestion des arbres a été réalisée pour répondre aux différents avis du public sur ce sujet et est jointe au présent mémoire en réponse. L'objectif au droit du jeu de boules est bien de le restituer et de l'ombrager.

Les arbres ne seront pas plantés dans 1 m de terre comme indiqué par M. Pessard, mais dans une épaisseur de terre de 1,80 m. Voir réponse au chapitre 3.3 ci-après.

-

Observations de la commission d'enquête

Le seul fait que des études ont été menées et que des échanges ont eu lieu avec la DDTM ne répond pas vraiment à la question.

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F13	Registre 5 St Raphaêl	**M WAGEMANERS**	non

Résumé de l'intervention

Le parking souterrain est une idée absurde : coût astronomique pour sa construction et son entretien, hausse du niveau de la mer, disparition de la poste, de "l'association de défense" et de la place en elle-même.

Réponse du maître d'ouvrage

- Le ratio hors-taxe à la place de stationnement pour le parking République est de l'ordre de 36 000 €, ce qui correspond à la moyenne de ce type d'ouvrages.

- Sur la hausse du niveau de la mer, les études réalisées ont permis de définir les modalités constructives appropriées et ainsi de sécuriser le parking, qui ne sera pas inondé, ni par remontées de nappe, ni par submersion marine.

- La place de la République sera restituée dans son usage, notamment pour les marchés et les jeux de boules.

Quant à la poste et à l'activité associative, elles sont intégrées au projet.

Observations de la commission d'enquête

S.O

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F14	Registre 5 Fréjus	**Josette CLEDIERE**	non

Résumé de l'intervention

Projet pharaonique dont on ne mesure pas les conséquences géologiques si près de la mer. Le coût risque de s'emballer. N'y a-t-il pas un autre endroit plus éloigné, ne peut-on pas marcher un peu.

Réponse du maître d'ouvrage

- Sur l'inondabilité du parking, les études réalisées ont permis de définir les modalités constructives appropriées et ainsi de sécuriser le parking, qui ne sera pas inondé, ni par remontées de nappe, ni par submersion marine. Ces dispositions constructives ont déjà été chiffrées.

- Sur le coup, le ratio hors-taxe à la place de stationnement pour le parking République est de l'ordre de 36 000 €, ce qui correspond à la moyenne de ce type d'ouvrages.

- Le maintien de places de stationnement en bord de mer a été souhaité lors de la concertation publique et de la consultation sur la plateforme de l'agglomération.

Observations de la commission d'enquête

S.O

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F15-1	internet	**Laure MARELLO**	non

Résumé de l'intervention

Entre 2020 et 2022, vingt maisons et jardins ont été détruits. Cette urbanisation massive doit cesser. Le projet de la promenade des bains est un projet de bétonisation supplémentaire essentiellement tourné vers le tourisme, qui sur Fréjus Plage devient insupportable

D'un point de vue esthétique, le projet de la Place de la République est affreux: bétonisation froide, abattage des arbres existants, très peu de plantations.

D'un point de vue humain : il est hors de question de détruire le local de la Poste et celui du Comité de Défense des intérêts de Fréjus Plage. Par ailleurs, les habitants ont besoin d'une poste, particulièrement en été et pas d'une annexe accolée à l'Office de Tourisme.

Dans le projet n'est pas mentionné ce que deviendrait le Comité de défense des Intérêts de Fréjus Plage ,propriétaire de son local, association citoyenne permettant la réunion et la pratique d'activités de loisirs. Cette association existe depuis 1927 et compte de nombreux adhérents.

Donc plus de poste, plus d'association : Inadmissible.

D'un point de vue écologique : Fréjus Plage est construit sur des marécages. C'est une hérésie de construire un parking souterrain sur des marécages sans tenir compte de la submersion marine et du reflux des eaux pluviales.

Réponse du maître d'ouvrage

Le 1er point sur l'urbanisation massive est hors sujet par rapport à l'enquête.

Sur la place de la République, le permis de construire du parking intègre bien la construction de bâtiments qui abriteront la Poste et les bâtiments associatifs.

De plus, la place sera complantée d'arbres : à l'issue des travaux il y aura autant d'arbres (29 sujets) qu'il y en a actuellement.

L'objectif de maintenir une activité bouliste et de marché sur la place de la République est évidemment pris en compte dans la densité de végétation plantée.

Observations de la commission d'enquête

Local des associations, oui mais le M.O fait semblant d'oublier l'épineux problème du comité de défense de Fréjus Plage en le considérant hors sujet

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F15-2	internet	**Laure MARELLO**	non

Résumé de l'intervention

Ce projet manque de précisions. Il bouleverse complètement le paysage Raphaëlois et le secteur de Fréjus Plage, les nuisances des travaux seront pénibles:

Ces dernières années, Fréjus Plage a subi une bétonisation sans précédent, il est temps que cela cesse.

Le projet de la place de la République est affreux et sans âme, aucune plantation, destruction des arbres, béton. Supprimer le local de la poste et du Comité de Défense des intérêts de Fréjus Plage reviendrait à ne pas prendre en compte les besoins des habitants et détruirait un peu plus un habitat mémoriel.

Dans le projet n'est pas mentionné ce que deviendrait le Comité de Défense de Fréjus Plage, collectif citoyen permettant le rassemblement et la pratique d'activités de loisirs. Donc plus de poste, plus d'association. Inadmissible!

Quant au **parking souterrain:** C'est une hérésie de construire un parking souterrain sur des marécages sans tenir compte du risque de submersion marine.

Conclusion: projet prétentieux tourné encore une fois vers le tourisme sans tenir compte ni du passé ni de l'existant. Les conclusions de la MRAe sont réellement à prendre en compte car justifiées.

Réponse du maître d'ouvrage

Réponse commune avec F15-1

Observations de la commission d'enquête

Vu l'importance du projet, des observations générales sur son intégration dans l'urbanisme de la ville ne peuvent être considérées comme hors sujet

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F16	Registre 5 Fréjus	**Madeleine FACHIN**	non

Résumé de l'intervention

Demeurant à Fréjus dans l'immeuble La Rade sur le boulevard de Libération, elle se dit favorable au projet.

Elle s'interroge cependant sur le parking souterrain et ses conséquences : construction dangereuse et trop de suppressions de places de stationnement en surface en particulier en été.

Par ailleurs, elle vient se renseigner sur la prochaine concession de plage du "Kazaar Klub" devant son immeuble: bien que ce thème soit hors sujet, le commissaire enquêteur organise un entretien avec la cheffe du service urbanisme prévisionnel qui est en mesure de la recevoir immédiatement.

Nous prenons note de l'avis favorable.

Sur le parking, de telles constructions existent par ailleurs et ne présentent pas de danger spécifique (Parking Arvieux à Marseille). Pour le nombre de places, les études ont mis en avant la cohérence du nombre de places proposées avec les besoins et le phasage des travaux a été étudié pour permettre la construction du parking avant la suppression des places sur le boulevard de la Libération.

Concernant la concession de plage, nous prenons note de l'entretien organisé.

Observations de la commission d'enquête

Avis favorable mais …

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F17	Registre 5 St Raphaël	**J.K**	non

Résumé de l'intervention

Le parking République semble très difficile à réaliser à 80 m de la mer
La rue Rolland Garos risque d'être très encombrée
Les terrasses des restaurants ne sont pas indispensables (nuisances sonores)
les travaux apporteront des nuisances pour les riverains.

Réponse du maître d'ouvrage

Les études préalables ont permis d'assurer la faisabilité technique du parking. De plus, de nombreux autres exemples de parking en bord de mer, y compris avec un nombre de niveau du même ordre que celui prévu pour le parking République, ont confirmé cette faisabilité : parking Arvieux à Marseille, parkings Sultzer et Port Lympia à Nice ou parking du Pré-des-Pêcheurs à Antibes par exemple.

Les études de circulation et de stationnement réalisées par TransMobilités en 2022-2023 ont indiqué que la rue Roland Garros montre aujourd'hui un trafic modéré, de l'ordre de 7 500 véh/j.

Avec le projet, les trafics augmenteront sur la rue Roland Garros, mais restent modérés (10 000 à 11 000 véh/j) et compatibles avec une circulation à 2x1 voies.

Notons que le fait que les entrées et sorties du parking sous terrain se feront sur la rue Roland Garros évitera une hausse de trafic sur la rue de la République.

Le phasage des travaux a été étudié pour limiter au maximum les nuisances.

Observations de la commission d'enquête

S.O

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F18	Registre 5 St Raphaël	**Signature illisible**	non

Résumé de l'intervention

La personne déclare que les travaux et surtout ceux du parking de la République vont apporter une énorme gêne aux riverains et aux commerçants qui risquent de ne pas travailler pendant un bon moment.

Réponse du maître d'ouvrage

Le phasage des travaux a été étudié pour limiter au maximum les nuisances. Par ailleurs, des chantiers de cette nature ont été réalisés dans de nombreuses communes, y compris dans des communes littorales et nous pouvons donc bénéficier de cette expérience pour favoriser le maintien de l'activité des commerces. Sur l'ensemble des travaux, il y aura des agents chargés de faciliter l'activité commerciale, que ce soit pour des questions de livraison comme d'usage. Comme dans de nombreux cas, il est absolument certain que les fonds de commerce situés dans le périmètre des travaux bénéficieront à court terme d'une amélioration de leur valeur.

Observations de la commission d'enquête

Il ne faut pas cacher que la période de chantier créera de graves perturbations.

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F19	Registre 5 Fréjus	**Francis BRICOUT**	oui

Résumé de l'intervention

Projet intéressant car le bord de mer mérite un sérieux lifting. L'idée d'éloigner les voitures du bord de mer est bonne, le parking république en revanche va à l'encontre des principes qui consistent à éloigner les voitures des centres d'activité en les déportant en périphérie, des possibilités en ce sens sont identifiées.
La régie des Parcs de stationnement s'était accordé avec la ville pour un parc de « 300 places à 13 M€, on en est maintenant à 409 places pour 15 M€ ce sera sans doute beaucoup plus, en a-t-elle les moyens alors qu'elle est déjà déficitaire.?
Le risque de déstabilisation des immeubles proches a-t-il été évalué ?
Conclusion : ce parking est totalement déraisonnable, techniquement et financièrement.
Concernant l'aménagement de la place elle-même : sa rénovation est nécessaire mais pourquoi vouloir casser un bâtiment existant par un autre, disposé de manière aberrante
Oui à la rénovation de la pace de la république mais sans parking et en conservant (voire en agrandissant) le bâtiment actuel

Réponse du maître d'ouvrage

Des études de circulation et de stationnement ont été réalisées en phase conception et ont participé à la définition du projet, et notamment au positionnement sur la place de la République et non en périphérie du parking restituant les places supprimées en bord de voies par le projet.
Sur la nécessité de parking-relais en périphérie relié par navette aux centres-villes, c'est ce qui est prévu à terme, car le TCSP créé dans le cadre de la Promenade des Bains sera prolongé au fur et à mesure pour rejoindre des parking relais supplémentaires, situés en périphérie.
Le projet tel que réalisé permet d'arriver à un ratio de cout de place à 36 000 €/place qui est nettement plus performant qu'un ratio de 43 000 €/place que l'on aurait pour 300 places à 13 M€.
La Régie des Parkings a d'ores et déjà recherché les financements nécessaires à la réalisation du parking et a la possibilité de le mettre en œuvre.
Sur le risque de déstabilisation, des études préalables ont été réalisées pour caractériser le pompage et ont confirmé que cela ne poserait pas de problèmes techniques spécifiques. Ces études sont présentées dans le dossier d'enquête et ont fait l'objet d'échanges avec la DDTM.
Le respect de la règlementation est une obligation des futurs titulaires du marché de travaux.
L'immeuble le plus proche de l'emprise du parking se situe à 15 m, ce qui est une distance importante en comparaison avec le chantier du parking Arvieux à Marseille où l'immeuble le plus proche se situait à moins de 5 m. Or la technique de construction employée sera identique à celle du parking Arvieux, et aucun immeuble n'a été déstabilisé pendant la réalisation de ce chantier.
De plus, la réalisation d'un parking souterrain de type silo éloigne l'ouvrage des immeubles avoisinants limitant encore plus le risque d'impact sur les constructions alentours. La version silo du parking réduit très fortement les volumes de pompage de la nappe pendant la phase travaux.

Observations de la commission d'enquête

S.O

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F20	Registre 5 Fréjus	**Gilles SASSARD**	non

Résumé de l'intervention

Il indique être totalement défavorable au projet de construction du parking souterrain à Fréjus pour les raisons suivantes:

- l'étude hydraulique met en lumière la présence de la nappe phréatique à 2 m de profondeur nécessitant de prendre en compte les conséquences pour les immeubles voisins lors du creusement;
- le coût d'investissement important et le budget d'entretien d'un projet d'une telle profondeur;

Il suggère de privilégier la construction de plusieurs petits parkings silos répartis le long de la mer pour éviter une concentration de véhicules en attente d' accéder à l'unique parking.

Réponse du maître d'ouvrage

Sur la présence de la nappe, identifiée à environ 2 m sous le TN par l'étude G2 phase AVP,et les conséquences pour les immeubles voisins, des études préalables ont été réalisées pour caractériser le pompage et ont confirmé que cela ne poserait pas de problèmes techniques spécifiques. Ces études sont présentées dans le dossier d'enquête et ont fait l'objet d'échanges avec la DDTM, échanges qui se poursuivront dans le cadre de l'instruction du dossier au titre de la Police de l'Eau qui sera déposé ultérieurement, conformément à la procédure en vigueur.

Le respect de la règlementation est une obligation des futurs titulaires du marché de travaux.

Des expertises seront faites avant travaux pour dresser un état des lieux des constructions alentours avant travaux et déterminer des responsabilités en cas de dommage : un process de référé préventif sera donc diligenté.

La version silo du parking éloigne l'ouvrage des avoisinants limitant encore plus le risque d'impact sur les constructions alentours. La version silo du parking réduit très fortement les volumes de pompage de la nappe pendant la phase travaux.

Sur le coup, le ratio hors-taxe à la place de stationnement pour le parking République est de l'ordre de 36 000 €, ce qui correspond à la moyenne de ce type d'ouvrages.

Le coût d'entretien est parfaitement maitrisé car la commune de Saint-Raphaël a réalisé récemment un parking du même type en bord de mer.

Les études de circulation et de stationnement réalisées ont mis en évidence la compatibilité du projet de parking avec le maintien à 2x1 voies de circulation de la rue Roland Garros.

De plus, à titre de comparaison, le parking Bonaparte à Saint-Raphaël, qui accueille 844 véhicules n'a jamais connu d'embouteillages à son seul point d'accès. Il en est de même pour le parking Kennedy qui regroupe 154 places

Observations de la commission d'enquête

Toujours la même inquiétude … et la même réponse du M.O

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F21 voir aussi DP 42	internet	**Dominique LERCH**	non

Résumé de l'intervention

Il met en doute la fiabilité du parking en silo sous le niveau de la mer avec la nappe à 2 m. N'est ce pas de l'argent public engagé pour rien ? Et amener de plus sur cet espace des voitures, est-ce améliorer la qualité de l'air ?

Il demeure inquiet sur le fait que ce projet s'organise autour de la destruction d'un espace dont la propriété est étudiée au tribunal et que tant que celui-ci ne s'est pas définitivement prononcé, l'association en est toujours la propriétaire

Réponse du maître d'ouvrage

La fiabilité du parking est avéré grâce à plusieurs exemples de parkings du même type en bord de mer, et notamment le parking Arvieux à Marseille et les parkings Kennedy et Bonaparte à Saint-Raphaël.

De plus, le parking n'amènera pas plus de voitures qu'actuellement sur le bord de mer, comme le montre les études de trafic intégrées au dossier d'enquête, ce qui permet de ne pas dégrader la qualité de l'air, voire de l'améliorer en favorisant les transports en commune et les modes doux (-0,6% de trafic attendu).

Dans tous les cas, le projet prévoit de restituer un local à l'association évoquée (Comité de Défense de Fréjus Plage)

Observations de la commission d'enquête

Restitution d'un local à l'association ? Nous n'avons rien vu de tel dans le dossier sinon la création d'une « salle polyvalente »

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F22	Registre 5 Fréjus	**COMITÉ DE DÉFENSE FRÉJUS PLAGE**	oui

Résumé de l'intervention

Les plaquettes et vidéo présentées au public avant l'enquête publique sont des mises en scènes trompeuses et tape à l'œil.
Le projet présenté à l'enquête publique manque d'une réflexion pluridisciplinaire, la maîtrise d'ouvrage a décidé seule sans concertation avec des spécialistes en aménagement du littoral ni avec le public.
Trois projets ont été sélectionnés mais n'ont jamais été présentés à la concertation publique, l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre n'est pas transparente
La MRAe a pointé une dizaine de carence dans le dossier présenté
La place de la république, patrimoine historique de la ville est sacrifiée par un bâtiment nouveau, perpendiculaire au rivage maritime.
L'option du parking sous la place n'est pas justifiable (diminution du nombre de stationnement), il est techniquement infaisable et économiquement insupportable, l'étude de risque ne tient compte que de la submersion marine mais pas de l'inondation et de l'aggravation climatique.
Il y a des projets plus importants pour la ville, par exemple le campus de formation sur la Base Nature

Réponse du maître d'ouvrage

Le projet a fait l'objet d'une concertation règlementaire et élargie, qui a associé la population, les commerçantes et les riverains. Il a recueilli un avis favorable de la population.
La sélection du maître d'œuvre pour l'opus 2 a respecté les règles de la concurrence par un concours européen. Les règles de la commande publique prévoient que ce soit une commission ad-hoc qui effectue les sélections.
Pour concevoir son projet, le maître d'ouvrage s'est associé à plusieurs bureaux d'études intégrant l'ensemble des compétences nécessaires en lien avec la nature du projet et avec le contexte environnemental du site : architecte, ingénieur structure, hydraulicien, hydrogéologue, paysagiste, traficien, ...
Les études ont bien pris en compte la vulnérabilité au changement climatique et le risque de submersion marine, comme détaillé dans le mémoire en réponse à l'avis de la MRAe.
Le projet prévoit une désimperméabilisation globale à l'échelle du projet. De plus, la place de la République sera réaménagée au-dessus du parking, avec une végétalisation importante et la création de zones ombragées pour le confort des riverains et des boulistes : elle n'est donc pas sacrifiée.
Sur la faisabilité du parking, les exemples proches des parkings Bonaparte et Kennedy en bord de mer de Saint-Raphaël ou du parking Arvieux à Marseille attestent que le parking est réalisable.
Les finances de Estérel Côte d'Azur Agglomération permettent d'absorber les deux projets (Promenade des Bains et Campus de formation) qui ne sont pas du tout antinomique puisque à terme le TCSP permettra une jonction entre les deux principales villes de l'agglo et le futur campus de la base nature, qui est inscrit au pacte de gouvernance d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et qui n'est pas remis en cause dans son financement par le projet de la Promenade des Bains.

Observations de la commission d'enquête

La commission pense qu'une présentation claire, au niveau de l'enquête publique, des solutions alternatives et des critères de choix eussent été utiles pour dissiper l'impression d'un choix unique et d'une décision unilatérale.

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F23	internet	**Ma VILLE ma PLANÉTE (mVmP)** **GUILLAUME OLLIER**	non

Résumé de l'intervention

Cette observation concerne le parking de la place de la République à Fréjus. Celui-ci amène plusieurs questions :
- Son emplacement : La MRAe signale que ce parking est situé dans une zone d'alea « faible à moyen » soit une hauteur d'eau possible de 50 cm à 1 m. auquel s'ajoute le risque d'inondation. Ce projet est donc situé à l'endroit le moins favorable. Le maître d'ouvrage assure que ces risques cumulés ont bien été pris en compte mais cette affirmation est peu justifiée
- Incompatibilité avec le Porté à Connaissance (PAC) submersion : l'association considère que le projet de parking souterrain ne respecte pas les 3 conditions cumulatives permettant son autorisation
- Sa pertinence : la réorganisation du stationnement sur les deux communes est cohérent mais cela date d'une époque du tout-voiture où les parkings sont au plus près des centres-villes. Cette époque est révolue, l'avenir est plutôt aux parkings-relais en périphérie avec navette

Conclusion : rejetons ce projet dangereux, daté,et contre-productif.

Réponse du maître d'ouvrage

Une étude spécifique a été conduite sur le croisement des deux risques de submersion et d'inondation. Comme évoqué dans le mémoire en réponse à l'avis de la MRAe, cette étude a conduit le maître d'ouvrage à prendre en compte ces observations, notamment l'emplacement et la rehausse du seuil d'entrée du parking et le positionnement des ventilations et seuils d'accès aux ascenseurs.

Sur ces bases, la maitrise d'œuvre a adapté son projet principalement sur 4 aspects :

- ***La modification significative du profil en travers global de voirie au droit de la place de la République sur le secteur littoral**, avec une réhausse conséquente de la partie Nord au droit du giratoire « Roland Garros » (+70cm) permettant de proposer une pente constante vers la mer de 2% et une réhausse de la partie littorale également sans impact sur le périmètre de la concession de plage naturelle.*
- ***La modification d'emplacement et la réhausse du seuil d'entrée de la rampe du parking.***
  La maitrise d'œuvre a proposé de « retourner la rampe d'accès au parking dos à la potentielle submersion marine » sur la rue Roland Garros . Cet emplacement a le double intérêt d'éloigner la rampe d'accès des potentiels risque de submersion, de capter les flux principaux issus de la route départementale située au Nord pacifiant ainsi la circulation sur le front de Mer. Conformément à la note de synthèse la côte altimétrique retenue est de 2,50 NGF.
- ***Le positionnement des ventilations, et seuils d'accès aux ascenseurs***
  Comme pour le seuil d'entrée du parking, les ventilations (haute et basse) et les seuils d'ascenseurs ont été positionné au-delà de 2,50 m NGF.
- ***La mise en place d'un batardeau au droit de la trémie d'accès au parking***

Les réponses apportées permettent de rendre l'aménagement parfaitement compatible avec le PAC submersion marine
Une étude de circulation et de stationnement a mis en évidence le besoin d'un parking à cet endroit-là.

Le tracé de TCSP permet de connecter cette axe de transport en commun à des zones de stationnement périphériques qui pourront fonctionner sous le mode de parkings relais.

Observations de la commission d'enquête

Avis conforme

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F24 Voir aussi DP 34	internet	**Yvette CAUCHY**	non

Résumé de l'intervention

Est opposée au projet pour les raisons suivantes :
En tant qu'ingénieur génie civil, elle fait part de ses doutes sur l'estimation du parking souterrain, situé sous la place de la République dont le modèle économique est à démontrer et demande la réalisation et la publication d'une expertise en complément à l'enquête publique sur :
-la faisabilité technique, d'une fouille de 20 m de profondeur dans une zone sableuse avec nappe phréatique proche;
-l'estimation financière par des experts;
-l'assurance que dans le temps, les poussées hydrauliques ne pousseront pas la structure vers le haut (bouchon)
-l'évaluation de la pollution, du bruit et des conséquences sur la circulation des milliers de camions qui évacueront les déblais.

Réponse du maître d'ouvrage

Le projet est élaboré sur le plan technique par des professionnels reconnus et qualifiés à l'appui d'études techniques complètes figurant dans les dossiers d'enquête publique, y compris dans l'étude d'impact. Ce sont ces professionnels qui ont fait l'estimation du coût du parking.
Les techniques de parking en silo souterrain en bord de mer ont été éprouvées notamment à Marseille sur le parking Arvieux.
De plus, deux parkings souterrains ont également été réalisés récemment en bord de mer à Saint-Raphaël (Bonaparte et Kennedy), montrant la faisabilité de ce type d'ouvrages.
Afin de limiter la circulation des camions évacuant les déblais, ces derniers seront au maximum réutilisés dans le cadre du projet de Promenade des Bains.
Le tableau ci-dessous précise l'ensemble des matériaux à mettre en centres d'enfouissement de types ISDI et/ou ISDND pour le parking République (Dans l'attente de la qualité physico chimique des matériaux selon les études FONDASOL).

Aggolomeration Esterel Cote d'Azur / Régie de Stationnement de Frejus
Amenagements front de mer
Frejus /Saint Raphael

PK République Solution 6,5 Niveaux en silo phase APD V03
Bilan gestion décharge - 409 places
Indice de prix de reference m0 : TP02 Travaux de génie civil et d'ouvrages d'art neufs - Decembre 2021 : 124,4

N°	Désignation	U	Qte	m³ / jour	Durée (j)	Nbre de tour / j	m³ / camion	Nbre de tour	Km parcourus (18 km par A/R)	Nombre de Jour de camion	CET -ISDI (m³)	CET -ISDND (m³)
1 - CET (Centre enfouillissement)												
1,1 - Parking												
1 1 1	Murette guide parois	m³	360,00	120	3	4,00	20,00	18	324	5	360,00	
1 1 2	Murette guide barette	m³	36,00	50	1	4,00	20,00	2	32	0,5	36,00	
1 1 3	Parois beton largeur 1,10 metres	m³	7115	150,00	48	4,00	20,00	356	9249	89		7115
1 1 4	Recépage parois	m³	176,00	50,00	4	4,00	20,00	9	158	2	176	
1 1 5	Rabottage parois	m³	132,00	10,00	14	4,00	20,00	7	119	2	132	
1 1 6	Terrassement	m³	41 256,00	550	76	4,00	20,00	2063	37 130	516	41 256	
	Sous total : 1,1 - Parking				**146**			**2454**	**47013**	**613**	**41960**	**7115**
1,2 Tremie												
1 2 1	Terrassement	m³	1 369,00	120	11	4,00	20,00	68	1 232	17	1 369,00	
	Sous total : 1,2 Tremie				**11**			**68**	**1 232**	**17**	**1 369**	**-**
	Sous total : 1 - CET (Centre enfouillissement)				**157**			**2522**	**48 245**	**631**	**43329**	**7115**

En considérant :

- *Que chaque camion réalisera 4 tours par jour,*
- *Les volumes de déblais et/ou déchets de chantier,*
- *Les cadences des terrassements en fonction de la nature des opérations,*
- *Les distances du chantier au centres d'enfouissement,*

Le nombre de camions par jour sera en moyenne de 4 en moyenne sur 157 jour

Observations de la commission d'enquête

Avis conforme

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F25 Voir aussiDP 35	internet	**Joël HERVÉ**	non

Résumé de l'intervention

Sur le parking République :
- le coût: Fréjus, ville endettée, n'a pas les moyens de participer à un tel projet et en particulier la construction du parking dont le coût doit être voisin de 15 millions;
- les documents devraient être plus rigoureux car ne permettant pas de connaître la taille de la construction, ni le nombre de place ? le permis de construire est incomplet et ce parking n'a pas sa place à cet endroit car on va polluer les plages. Il doit être construit en amont, plus au nord, et transporter les usagers avec des navettes électriques payées par le prix du stationnement en saison estivale. Sa construction en béton va abimer climat et biodiversité dans une zone à risque submersion;
- le nouveau bâtiment sur la place va faire disparaître le marché et les arbres ne pourront pas pousser sur la dalle;

Réponse du maître d'ouvrage

Le parking ne sera pas réalisé par la ville de Fréjus mais par la Régie des parkings. Le financement sera assuré par les recettes perçues par la Régie, qui a un budget autonome, et sera donc sans incidence sur le budget communal.

Des coupes sont présentes dans le permis de construire et permettent de connaître la taille de la construction. Le niveau le plus bas circulable sera à la cote -19 m NGF environ, et le toit du bâtiment sera à la cote +7,14 m NGF. La cote du parvis sera à +2,77 m NGF alors que la rue de la République est à la cote + 1,32 m NGF. La dalle haute du silo comporte deux altimétries :

- *Une haute côté Roland Garros pour permettre l'accès aux véhicules,*
- *Un basse côté Boulodrome pour permettre la plantation des arbres, mais aussi par soucis d'économie de béton (la hauteur sous dalle aurait été trop importante au-dessus de l'hélice du parking côté boulodrome).*

Ainsi, le parking aura une profondeur de 21,7 m environ et le bâtiment une hauteur de 4,4 m environ. Le rayon extérieur du parking silo est de 26 m.
Le nombre de places de stationnement est également précisé, à savoir 409 places.
Une étude de circulation et de stationnement a mis en évidence le besoin d'un parking à cet endroit-là.
Sur la nécessité de parking-relais en périphérie relié par navette aux centres-villes, c'est ce qui est prévu à terme, car le TCSP créé dans le cadre de la Promenade des Bains sera prolongé au fur et à mesure pour rejoindre des parking relais supplémentaires, situés en périphérie.
Une hauteur de terre suffisante sera mise en place sur la dalle du parking pour permettre une bonne implantation et un maintien des arbres plantés sur le long terme. Le chapitre 3.3. détaille ces éléments.
Le marché Place de la République sera maintenu après réalisation des travaux et il sera délocalisé sur le bord de mer pendant les travaux. La ville précise également le maintien du marché pendant les travaux des aménagements des Boulevards Alger et Libération.

Observations de la commission d'enquête

Avis conforme mais le chapitre 3.3 aurait pu être plus précis

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PCF26 Voir aussi DP 39	Registre 1 Fréjus	**Lydia RIGAILL**	non

Résumé de l'intervention

Mme Rigaill est une ancienne élue de Fréjus.
La promenade des bains ou la folie des grandeurs !
Ce projet est une aberration à plusieurs titres :

- Le parking république est inutile et coûteux, on crée 400 places mais on en supprime 500 !
- Les services de l'état ont indiqué qu'il faut créer une troisième voies côté ville sur le Bd de la libération afin de maintenir les marchés et de permettre l'accès aux véhicules de secours.

En résumé un projet aberrant.

Réponse du maître d'ouvrage

Le projet :

- *sur Fréjus, y compris les places livraisons :*
  - ✓ *crée 447 places de stationnement,*
  - ✓ *supprime 398 places de stationnement,*
- *sur Saint-Raphaël :*
  - ✓ *ne crée pas de places de stationnement,*
  - ✓ *supprime 32 places de stationnement sur l'emprise du projet.*

Ce delta a déjà anticipé avec la création, aux deux extrémités du Vieux-Port de Saint-Raphaël, de deux parkings en ouvrage (Kennedy et Bonaparte) qui cumulent 998 places de stationnement.

De plus, la ville de Fréjus a prévu, dans son programme de voirie 2024, de créer 89 places de stationnements nouvelles sur l'avenue Victor Hugo.

Ainsi, aucune place n'est supprimée dans le cadre du projet, qui facilite de plus le fait de stationner dans des parkings éloignés, comme Port Santa Lucia ou la Base Nature, qui auront alors une fonction de parking-relais et permettront d'emprunter la navette ou la piste cyclable pour rejoindre le bord de mer au niveau de Fréjus-Plage ou de Saint-Raphaël centre.

L'accès des véhicules de secours sera maintenu conformément à la règlementation.

Pendant les travaux du parking, la partie du marché présente sur la place de la République sera délocalisée sur le bord de mer, puis réintègrera la place à l'issue des travaux. La ville précise également le maintien du marché pendant les travaux des aménagements des Boulevards Alger et Libération.

Observations de la commission d'enquête

Le projet peut sans doute être discuté mais le terme « aberrant » est un peu exagéré

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F27	Registre 5 Fréjus	**Régis PALIN**	non

Résumé de l'intervention

Je suis contre la construction du parking souterrain à 7 niveaux pour les raisons suivantes :
- risque de submersion marine, études incomplètes (cumul de risques)
- Les murets anti submersion ne serviront à rien
- Les cuvelages ne sont jamais efficaces à 100%
- Le bassin de rétention de 500 m3 sera vite saturé
- Le coût est très élevé, il serait réduit par la construction d'un parking à étage à un autre endroit
- Pendant les travaux, il y aura des problèmes de pompage et de déstabilisation des immeubles voisin.

Réponse du maître d'ouvrage

Sur l'inondabilité du parking, les études réalisées ont permis de définir les modalités constructives appropriées et ainsi de sécuriser le parking, qui ne sera pas inondé, ni par remontées de nappe, ni par submersion marine. Ces études sont présentées dans le dossier d'enquête et ont fait l'objet d'échanges avec la DDTM.

Une étude spécifique a été conduite sur le croisement des deux risques de submersion et d'inondation. Comme évoqué dans le mémoire en réponse à l'avis de la MRAe, cette étude a conduit le maître d'ouvrage a adapté son projet préalablement à l'enquête, notamment l'emplacement et la rehausse du seuil d'entrée du parking et le positionnement des ventilations et seuils d'accès aux ascenseurs.

Le volume du bassin de rétention résulte d'une étude réalisée par un bureau d'étude spécialisé. Il ne vise à recueillir que les eaux de la place de la République, et a été dimensionné en conformité avec le Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales de Fréjus, à savoir la méthode la plus contraignante entre 130 L/m² imperméabilisé et la méthode des pluies pour une occurrence centennale.

Des études préalables ont été réalisées pour caractériser le pompage et ont confirmé que cela ne poserait pas de problèmes techniques spécifiques. Ces études sont présentées dans le dossier d'enquête et ont fait l'objet d'échanges avec la DDTM, échanges qui se poursuivront dans le cadre de l'instruction du dossier au titre de la Police de l'Eau qui sera déposé ultérieurement, conformément à la procédure en vigueur.

Le respect de la règlementation est une obligation des futurs titulaires du marché de travaux.

Des expertises seront faites avant travaux pour s'assurer qu'il n'y aura pas d'impacts sur les constructions alentours. De plus, l'immeuble le plus proche de l'emprise du parking se situe à 15 m, ce qui est une distance importante en comparaison avec le chantier du parking Arvieux à Marseille où l'immeuble le plus proche se situait à moins de 5 m. Or la technique de construction employée sera identique à celle du parking Arvieux, et aucun immeuble n'a été déstabilisé pendant la réalisation de ce chantier.

De plus, la réalisation d'un parking souterrain de type silo éloigne l'ouvrage des immeubles avoisinants limitant encore plus le risque d'impact sur les constructions alentours. La version silo du parking réduit très fortement les volumes de pompage de la nappe pendant la phase travau

Observations de la commission d'enquête

Avis conforme, il est difficile de remettre e cause les avis de professionnels reconnus.

N°	**Origine**	**NOM**	Pièce jointe
PC F28	Registre 5 Fréjus	**Véra AGOSTINO**	non

Résumé de l'intervention

Demeurant à Fréjus, elle est favorable au projet et au parking ; elle fait part de sa préoccupation sur l'étalement des commerces et restaurants qui débordent de leurs emplacements au sol au détriment de la promenade piétons. Elle souhaite que l'aménagement projeté règle ce problème.

Réponse du maître d'ouvrage

Nous prenons note de l'avis favorable.
La remarque relative à l'emprise des commerces sera communiquée aux services municipaux en charge de les contrôler

Observations de la commission d'enquête

Un des rares avis favorables au parking lui-même

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F29 voir aussi DP44 et PA F9	internet	**Benoit PITET**	non

Résumé de l'intervention

Il exprime un avis favorable au projet tout en soulignant le point suivant : PC Parking souterrain place de la République : il s'interroge sur le gain suppression / construction de places de stationnement et sur le coût global ? Il propose comme alternative la création en arrière de Fréjus Plage de parkings aériens de type silo, structures plus économiques et pouvant s'intégrer de manière esthétique et écologique dans le milieu urbain.

Réponse du maître d'ouvrage

Nous prenons note de l'avis favorable.
Le projet de parking crée 409 places sur le parking République. 38 places seront également créées dans le cadre de la Promenade des Bains à Fréjus, contre 398 places qui seront supprimées.
De plus, la ville de Fréjus a prévu, dans son programme de voirie 2024, de créer 89 places de stationnements nouvelles sur l'avenue Victor Hugo.
Il n'y a pas de foncier disponible pour de la construction d'un parking en aérien à moins de 400 m dans le secteur de Fréjus-Plage. Cela est déjà une distance trop importante pour être fonctionnelle.

Observations de la commission d'enquête

Avis favorable ! …avec réserve

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F30	Registre Fréjus à St Raphaël	**Anne Claire BUTTARD**	non

Résumé de l'intervention

Elle est contre le projet de Parking considérant qu'il y a trop de risques de submersion
De plus les travaux vont engendrer des nuisances considérables

Réponse du maître d'ouvrage

Comme indiqué ci-avant, les études techniques ont permis de concevoir un projet n'augmentant pas le risque inondation et prenant en compte le risque de submersion marine.

Les études réalisées ont permis de définir les modalités constructives appropriées et ainsi de sécuriser le parking, qui ne sera pas inondé, ni par remontées de nappe, ni par submersion marine.

Ces études sont présentées dans le dossier d'enquête et ont fait l'objet d'échanges avec la DDTM.

Le phasage des travaux a été étudié pour limiter au maximum les nuisances.

Observations de la commission d'enquête

S.O

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F31 **Voir aussi DP46**	Registre Fréjus à St Raphaël	**Françoise ROMMEGIO**	non

Résumé de l'intervention

Elle est contre le projet de parking en souterrain
Souhaite que les politiques arrêtent de bétonner et précise que sur cet ouvrage les risques de submersion sont très importants et ne peuvent pas être négligés .

Réponse du maître d'ouvrage

le risque de submersion marine.
Les études réalisées ont permis de définir les modalités constructives appropriées et ainsi de sécuriser le parking, qui ne sera pas inondé, ni par remontées de nappe, ni par submersion marine.

Ces études sont présentées dans le dossier. Les études techniques ont permis de concevoir un projet n'augmentant pas le risque inondation et prenant en compte d'enquête et ont fait l'objet d'échanges avec la DDTM.
S'agissant de la bétonnisation, si l'on regarde le projet dans sa globalité, l'on constate une désimperméabilisation des sols, les surfaces non imperméabilisées passant de 10 000 m² à l'heure actuelle à30 000 m² avec projet de Promenade des Bains. Sur la place de la République, la surface perméable est aujourd'hui de 1 700 m² et sera de 2 150 m² après réalisation du projet.

Observations de la commission d'enquête

S.O

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F32 voir aussi DP 47	Registre Fréjus à St Raphaël	**Rose GRUNDSCHOCK**	non

Résumé de l'intervention

Elle est opposée à la construction du parking souterrain de la place de la république
Considère qu'il y a suppression du bâtiment de la poste et des autres locaux associatifs qui datent des années 1950
Également des tonnes de béton seront utilisées avec le sable qui devient de plus en plus rare

Réponse du maître d'ouvrage

Sur la place de la République, le permis de construire du parking intègre bien la construction de bâtiments qui abriteront la Poste et les bâtiments associatifs : les usages seront donc maintenus à terme.

Le bâtiment existant, bien que datant des années 1950, ne présente pas d'intérêt architectural spécifique qui justifie sa conservation.

Observations de la commission d'enquête

Avis conforme

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F33	Courrier remis en main propre	**Lucie VIGNON**	oui

Résumé de l'intervention

Remarque N°4 Le Parking sur Fréjus

La réalisation d'un parking proche de la mer,est-il réaliste
Elle rappelle que le deuxième niveau du Parking de la place Coullet est régulièrement inondé lors de fortes pluies
On ne peut pas comparer ce futur parking inter-communal avec le tunnel de la manche et la ville de Fréjus aura-t-elle les moyens techniques et financiers de mener à terme ce projet !

Réponse du maître d'ouvrage

Les études techniques ont permis de concevoir un projet n'augmentant pas le risque inondation et prenant en compte le risque de submersion marine.

Les études réalisées ont permis de définir les modalités constructives appropriées et ainsi de sécuriser le parking, qui ne sera pas inondé, ni par remontées de nappe, ni par submersion marine. Le dispositif de batardeaux prévus permettra de faire face aux pluies intenses de type phénomène cévenol.

La faisabilité du parking est attestée par les études réalisées par des bureaux d'études spécialistes ainsi que par la construction récente en bord de mer des parkings Bonaparte et Kennedy à Saint-Raphaël, du parking Arvieux à Marseille, des parkings Sultzer et Port Lympia à Nice ou du parking Pré-des-Pêchers à Antibes.

Le parking ne sera pas réalisé par la ville de Fréjus mais par la Régie des parkings. Le financement sera assuré par les recettes perçues par la Régie, qui a un budget autonome, et sera donc sans incidence sur le budget communal.

Observations de la commission d'enquête

Avis conforme

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F34	Internet 30/10	**Jacques VIGNON**	non

Résumé de l'intervention

Le projet envisagé ne semble pas en tenir suffisamment compte , en 2050 de la submersion marine lors des épisodes violents .
Le risque submersion inondation n'est pas assez pris en compte concernant le futur parking République : certains propriétaires de parking à Port Fréjus ont des problèmes au niveau moins 2 : il y aura sans aucun doute des étages fermés . Au vu des sommes engagées , ce projet est complètement inadmissible .Il serait préférable de prévoir des parkings (tours de préférence) en arrière du bord de mer et les relier à celui-ci avec des navettes électriques . Il y aurait ainsi diminution des bouchons , amélioration de la qualité de l'air et avantages paysagers : l'automobile étant un moyen de transport et non un élément décoratif .Je ne valide donc pas ce projet .

Réponse du maître d'ouvrage

Les études techniques ont permis de concevoir un projet n'augmentant pas le risque inondation et prenant en compte le risque de submersion marine. Le projet prend en compte l'aléa de référence centennal à l'horizon 2100 du PAC submersion marine.

Les études réalisées ont permis de définir les modalités constructives appropriées et ainsi de sécuriser le parking, qui ne sera pas inondé, ni par remontées de nappe, ni par submersion marine. Outre que la protection vis-à-vis de la submersion soit garantie par la réhausse du niveau de l'entrée, la protection contre les inondations par phénomène de type cévenol sera prise en charge par des dispositifs de type batardeaux.

La faisabilité du parking est attestée par les études réalisées par des bureaux d'études spécialistes ainsi que par la construction récente en bord de mer des parkings Bonaparte et Kennedy à Saint-Raphaël ou du parking Arvieux à Marseille.

Des études de circulation et de stationnement ont été réalisées en phase conception et ont participé à la définition du projet, et notamment au positionnement sur la place de la République et non en périphérie du parking restituant les places supprimées en bord de voies par le projet.

Sur la nécessité de parking-relais en périphérie relié par navette aux centres-villes, c'est ce qui est prévu à terme, car le TCSP créé dans le cadre de la Promenade des Bains sera prolongé au fur et à mesure pour rejoindre des parking relais supplémentaires, situés en périphérie.

Observations de la commission d'enquête

La commission note avec satisfaction la promesse de parkings relais supplémentaires, elle devra être tenue !

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F35 **Voir aussi DP**	Internet 29/10	**Pierre BARBE**	non

Résumé de l'intervention

Je rejoins totalement l'avis de l'association Ma Ville Ma Planète
Le parking République à Fréjus :
- Il est situé au mauvais endroit (submersion, inondation)
- Il encourage à prendre sa voiture pour aller sur la promenade

Réponse du maître d'ouvrage

Des études de circulation et de stationnement ont été réalisées en phase conception et ont participé à la définition du projet, et notamment au positionnement sur la place de la République et non en périphérie du parking restituant les places supprimées en bord de voies par le projet.

Sur la nécessité de parking-relais en périphérie relié par navette aux centres-villes, c'est ce qui est prévu à terme, car le TCSP créé dans le cadre de la Promenade des Bains sera prolongé au fur et à mesure pour rejoindre des parking relais supplémentaires, situés en périphérie.

Le parking n'encourage pas à prendre la voiture mais permet d'une part de rendre à la population riveraine et aux usagers des centres-villes le nombre de places dont ils ont besoin et d'autre part de participer à favoriser l'usage des transports en commun et des modes doux depuis le parking vers les aménagements réalisés dans le cadre de la promenade des Bains (navette TCSP, piste cyclable et larges trottoirs).

Observations de la commission d'enquête

S.O

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F36	Registre Fréjus N°5	**Corinne GRAS**	non

Résumé de l'intervention

Demeurant à Fréjus, elle se prononce contre la création du parking place de la République pour les raisons suivantes:

- le ratio entre le prix (14 m€) et le nombre de places (409) est exorbitant, revenant 3 fois plus cher (34230 € la place) que pour la création d'un parking aérien;
- il n'y aura pas de gain de places supplémentaires par rapport à l'existant supprimé en surface;
- le coût financier pour si peu de places avec des risques d'inondation, de submersion et la probable déstabilisation des immeubles voisins

Réponse du maître d'ouvrage

Le ratio hors-taxe à la place de stationnement pour le parking République est de l'ordre de 36 000 €, ce qui correspond à la moyenne de ce type d'ouvrages.

Certes un parking aérien aurait été moins cher, mais il aurait constitué une verrue paysagère importante sur la place de la République, aurait contraint de supprimer le marché et les jeux de boules ce qui est contraire aux attentes et aux intérêt des habitants et n'aurait pas permis de participer à la lutte contre les îlots de chaleur par la plantation d'arbres : au contraire, la construction, en contraignant les déplacements d'air de part et d'autre aurait accentuer les îlots de chaleur.

Par ailleurs, il n'y a pas de foncier disponible pour de la construction d'un parking en aérien à moins de 400 m dans le secteur de Fréjus-Plage. Cela est déjà une distance trop importante pour être fonctionnelle.

L'objectif du projet n'est pas de gagner des places de stationnement mais de ne pas en perdre.

Dans le secteur du parking, il y a un gain de 49 places par rapport à l'existant puisqu'on créée 447 places de stationnement (parking et surface) contre 398 places supprimées.

Observations de la commission d'enquête

La plupart des opposants ne demandent pas un parking aérien sur la place mais des parkings relais en arrière-plan !

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F37	Registre PC Fréjus	**Pierre Louis HERBAUT**	non

Résumé de l'intervention

Il exprime un avis réservé pour le PC Parking souterrain place de la République et présente ses préoccupations:

- Quid des risques de submersion marine ?
- Quid des fréquentes inondations rue de la République et sur la place en cas de fortes pluies (en montrant au commissaire enquêteur une vidéo d'inondation en date d'octobre 2020);
- Souhait de décaler les nouveaux bâtiments le plus possible vers la rue R. Garros afin de bien dégager le centre de la place;
- Inquiétude sur le nombre prévu de platanes sur la place (élagage, nuisances dues aux feuilles).

Réponse du maître d'ouvrage

Les études techniques ont permis de concevoir un projet n'augmentant pas le risque inondation et prenant en compte le risque de submersion marine. Le projet prend en compte l'aléa de référence centennal à l'horizon 2100 du PAC submersion marine.

Les études réalisées ont permis de définir les modalités constructives appropriées et ainsi de sécuriser le parking, qui ne sera pas inondé, ni par remontées de nappe, ni par submersion marine.

L'accès au parking est rehaussé pour prendre en compte le risque de submersion marine et le risque inondation et des batardeaux seront mis en place pour pouvoir fermer le parking si nécessaire.

En 2020, lors des inondations, la place de la République était comme c'est le cas aujourd'hui en contrebas par rapport à la route et recevait les ruissellements d'eau urbaine, sans exutoire d'évacuation spécifique. Demain elle sera rehaussée et ne recevra plus ce type d'inondation.

L'implantation du bâtiment a été décrite dans la notice paysagère PC 4-1b. Elle fait l'objet d'une réflexion fine et affirmée durant la phase concours, elle repose sur les prises de parti suivantes :

- *Nécessité de conserver un cône de vision « ouvert » vers la mer en arrivant vers le bord de mer depuis la rue Roland Garros (PC 4-1b)*
- *Préservation (en la renforçant) de la morphologie de la séquence paysagère et urbain actuelle pour une continuité historique des masses construites ainsi que des usages.*
- *Pour rappel, une place n'est pas forcément un espace défini par un pourtour construit type Place Vendôme à Paris. De nombreux exemples dans l'histoire de l'architecture offrent des espaces urbains qui fonctionnent davantage sur les notions d'articulations spatiales (Place du Marché de Cracovie, Piazza Della Frutta à Padoue, Galerie du Palais Royal à Paris…)*
- *Le bâtiment articule une place minérale (usages festifs), avec une place végétale en terre battue (boulodrome). Il est « poreux » d'est en ouest (auvents, façades vitrées). On peut soit le traverser, soit le contourner. De multiples manières de traverser la place sont donc possibles, avec une caractérisation de lieux multiples et différents (ce que n'aurait pas permis la réalisation d'un front bâti sur rue, qui aurait inévitablement installé un rapport de rupture entre la Place et Roland Garros).*

Ces prises de parti (fondatrices du projet d'architecture) ont ensuite généré une fonctionnement rationnel et économique du parking souterrain. Le bâtiment sert aussi et surtout à accueillir toutes les fonctionnalités d'usage et techniques du parking. Un très grand travail a été mené pour supprimer toutes excroissances,

édicules ou débouchés de gaines de la place de la République. Tous ces éléments auraient été nuisibles à la qualité architecturale de ce lieu.

Toutes les distributions verticales, gaines de désenfumage, gaines techniques, gaines pompiers, escaliers, ascenseur, sorties de secours sont concentrées dans le bâtiment et sont rendues ainsi invisibles.

Le projet de la Place de la République ainsi développé est donc très cohérent sur les plans historiques, morphologiques, qualité des lieux et des usages, intégration des éléments techniques.

Une note spécifique sur la palette végétale et la gestion des arbres a été réalisée pour répondre aux différents avis du public sur ce sujet et est jointe au présent mémoire en réponse. L'objectif au droit du jeu de boules est bien de le restituer et de l'ombrager. De plus, la place sera complantée d'arbres : à l'issue des travaux il y aura autant d'arbres (29 sujets) qu'il y en a actuellement. Et seuls 5 de ces arbres seront plantés sur dalle, les autres étant en pleine terre.

Observations de la commission d'enquête

Nous ne sommes pas sûr que les arguments très théoriques d'un architecte prenant des exemples dans l'Europe entière soient particulièrement convaincants pour le grand public.
Nous ne remettons pas en cause la construction du bâtiment perpendiculairement à la côte mais il est vrai qu'il peut étonner

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F38 voir aussi DP57	Internet 31/10	**Claude CAQUERET**	non

Résumé de l'intervention

Cette administrée souhaite intervenir en tant qu'habitante de Fréjus au sujet du projet de parking souterrain
A -t-on besoin de 409 places de parking supplémentaires qui vont coûter une fortune et qui dans les années à venir risquent d'être inondées avec la montée des eaux ???
Ne peut-on pas envisager d'avantage de navettes électriques pour les déplacements des habitants et des touristes et ne rien construire du tout (en dessous et au-dessus)

L'emplacement doit rester libre Cette place est une institution pour les joueurs de boules On doit aussi préserver la tranquillité des bâtiments environnants

Veuillez prendre note de mon OPPOSITION et pensez à l'avenir à avertir la population de tous vos projets

Réponse du maître d'ouvrage

Tout d'abord, il convient de noter que le jeu de boules sera restitué et ombragé, devenant ainsi plus agréable pour les joueurs.

Une étude de circulation et de stationnement a mis en évidence le besoin d'un parking à cet endroit-là, afin de remplacer les places supprimées sur voirie par la réalisation du projet.

L'objectif du projet n'est pas de gagner des places de stationnement mais de ne pas en perdre. Dans le secteur du parking, il y a un gain de 49 places par rapport à l'existant puisqu'on créée 447 places de stationnement (parking et surface) contre 398 places supprimées.

Concernant les navettes pour les déplacements des habitants et des touristes, c'est ce qui est prévu à terme, car le TCSP créé dans le cadre de la Promenade des Bains sera prolongé au fur et à mesure pour rejoindre des parking relais supplémentaires, situés en périphérie.

Un parking souterrain est plus à même d'assurer la tranquillité des riverains qu'un parking de plein pied qui donne lieu à des klaxons, bruit de moteur, ...

Observations de la commission d'enquête

avis conforme

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F39 voir aussi DP 59	Internet 30/10	**Gilles ROIRON**	non

Résumé de l'intervention

Cet administré s'interroge sur le projet de parking souterrain

Non seulement le coût est très important pour obtenir en définitive 409 places mais encore avec le risque d'inondations qui est réel et qui a déjà été vécu sur la côte.
Le mur évoqué est bien dérisoire....
Il est connu que le coût d'un parking aérien est beaucoup moins coûteux et génère plus de places, même si pour des raisons esthétiques il ne saurait en ce cas être construit sur cette place.
Qui plus est, il est évoqué des navettes, alors pourquoi concentrer 400 voitures ce qui n'est pas cohérent du tout.... indépendamment des conséquences sur la qualité de l'air!!

Le principe d'un parking aérien permet l'installation de panneaux solaires photovoltaïques

Voilà pourquoi je m'oppose à ce projet sans parler des risques de déstabilisation des immeubles autour pendant les travaux.
Bien sûr il ne saurait être question de remettre en cause le terrain réservé à la pétanque

Réponse du maître d'ouvrage

Les études techniques ont permis de concevoir un projet n'augmentant pas le risque inondation et prenant en compte le risque de submersion marine. Le projet prend en compte l'aléa de référence centennal à l'horizon 2100 du PAC submersion marine.
Les études réalisées ont permis de définir les modalités constructives appropriées et ainsi de sécuriser le parking, qui ne sera pas inondé, ni par remontées de nappe, ni par submersion marine.
L'accès au parking est rehaussé pour prendre en compte le risque de submersion marine et le risque inondation et des batardeaux seront mis en place pour pouvoir fermer le parking si nécessaire.

Une étude de circulation et de stationnement a mis en évidence le besoin d'un parking à cet endroit-là, afin de remplacer les places supprimées sur voirie par la réalisation du projet.
Concernant les navettes pour les déplacements des habitants et des touristes, c'est ce qui est prévu à terme, car le TCSP créé dans le cadre de la Promenade des Bains sera prolongé au fur et à mesure pour rejoindre des parking relais supplémentaires, situés en périphérie.

Nous sommes d'accord avec cette personne sur le fait qu'un parking aérien ne peut pas être construit sur la place de la République, aussi bien pour des raisons esthétiques et architecturales que pour participer à la lutte contre les îlots de chaleur.
Etant donné qu'il n'y a pas de disponibilité foncière dans un périmètre raisonnable, la seule solution possible est celle retenue.

Observations de la commission d'enquête

L'affirmation réitérée qu'il n'y a pas de foncier disponible aux environs ne semble pas convaincre

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F40	Registre St Raphael	**Christine Domergue**	non

Résumé de l'intervention

Je suis contre le projet de parking. La place de la République est un lieu à préserver. C'est lieu historique de rassemblement traditionnel pour de nombreuses activités
De plus : risques d'inondation et de submersion, coût important, encore du bétonnage !

Réponse du maître d'ouvrage

Le projet de Promenade des Bains est un projet terrestre, qui s'exprimera sur des espaces déjà aménagés par l'homme. Il n'imprime aucune bétonisation supplémentaire du littoral et au contraire désimperméabilise une partie des emprises du projet. En termes de végétaux, le bilan est largement positif, avec la plantation de plus de 1 000 arbres, le maintien en place de 578 arbres et la transplantation sur le site même de 350 arbres : seuls 40 arbres existants seront abattus et il s'agit pour tous d'arbres plantés par l'homme et non d'éléments naturels.

Il n'aura aucun impact sur la faune marine, en phase exploitation comme en phase chantier (grâce à la mise en place d'un système d'assainissement provisoire permettant de traiter les eaux de ruissellement du chantier avant rejet dans le milieu naturel).

Son impact sur la circulation est précisé dans le dossier. Nous confirmons que le projet vise à travers la mise en œuvre d'une navette électrique en site propre et d'une piste cyclable sur la totalité du parcours, à réduire la circulation automobile et donc les nuisances qui y sont liées

Observations de la commission d'enquête

Outre les arguments habituels sur les risques, la commission note l'attachement du public à un lieu historique de Fréjus

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F41	Registre St Raphael	**Daniel TRUONG**	non

Résumé de l'intervention

Il confirme son avis très défavorable sur le projet de parking place de la République,

Il est également très défavorable à l'aménagement en surface de la place, espace symbolique républicain: trop volumineux, le futur bâtiment de 600m² réduit l'espace au détriment des marchés, des boulistes et autres fêtes foraines. Et de conclure que son implantation réduit l'ouverture sur la mer.

Réponse du maître d'ouvrage

Le projet permet de créer le bâtiment mais également de maintenir le marché, le jeu de boules et de planter des arbres sur la place de la République. Sa faible hauteur (environ 4,4 m) permet de maintenir l'ouverture sur la mer depuis les bâtiments alentours.

Après projet, l'espace dédié aux jeux de boules sera légèrement agrandi.

Par ailleurs, le jeu de boules sur la place est aujourd'hui à la cote 1,70 m NGF, soit en contrebas de la route du bord de mer, et sera demain à la cote 2,50 m NGF, c'est-à-dire au-dessus du niveau de la route du bord de mer, ce qui permettra d'ouvrir la vue. Le boulevard du bord de mer aura une pente de 2% vers la mer, pour favoriser l'évacuation en cas de submersion marine ou des épisodes cévenols.

Observations de la commission d'enquête

S.O

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F42	Registre 1 Fréjus	**Gilbert MANNAIONI**	non

Résumé de l'intervention

La construction de ce parking ne paraît pas être un bon choix :
- Celui-ci va concentrer la circulation de 400 véhicules dans un quartier aux rues étroites. De plus, 200 logements supplémentaires sont en construction
- Un parking en silo coûterait 3 fois moins cher.
- Il y a un risque de submersion marine.
- Les arbres de haute futaie ne pourront pas se développer sur la dalle (voir le parking Bonaparte)

Conclusion : Il serait plus judicieux de construire plusieurs parkings aériens avec des liaisons par navettes électriques et vélos
Les rues adjacentes sont dans un état déplorable : une partie de la somme utilisées pourrait avantageusement être transférée à la restructuration du quartier
La construction de ce parking ne paraît pas être un bon choix Celui-ci va concentrer la circulation de 400 véhicules dans un quartier aux rues étroites. De plus, 200 logements supplémentaires sont en construction

Réponse du maître d'ouvrage

Les logements éventuels évoqués sont hors sujet par rapport au projet soumis à l'enquête publique. Cependant, tout projet de construction de logements doit prévoir des places de stationnement selon la règle suivante : 2 aires de stationnement pour les logements libres et une aire par logement pour les logements sociaux, ainsi qu'une place visiteur par tranche de 5 logements.

Certes un parking en silo aérien couterait moins cher, mais ce n'est pas envisageable sur la place de la république d'un point de vue esthétique et architectural, comme du point de vue de la végétation et de la lutte contre les îlots de chaleur urbain.

Les études techniques ont permis de concevoir un projet n'augmentant pas le risque inondation et prenant en compte le risque de submersion marine. Le projet prend en compte l'aléa de référence centennal à l'horizon 2100 du PAC submersion marine.

Les études réalisées ont permis de définir les modalités constructives appropriées et ainsi de sécuriser le parking, qui ne sera pas inondé, ni par remontées de nappe, ni par submersion marine.

L'accès au parking est rehaussé pour prendre en compte le risque de submersion marine et le risque inondation et des batardeaux seront mis en place pour pouvoir fermer le parking si nécessaire.

La place sera effectivement complantée d'arbres : à l'issue des travaux il y aura autant d'arbres (29 sujets) qu'il y en a actuellement. Uniquement 5 de ces arbres seront sur dalle, avec une profondeur de 1,80 m leur permettant un développement satisfaisant.

Concernant les rues adjacentes, la commune de Fréjus a un programme d'aménagement, indépendant du projet de Promenade des Bains, visant à réhabiliter les voies endommagées de la commun

Observations de la commission d'enquête

S.O

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F43	internet	**Pierre TOMASI**	non

Résumé de l'intervention

Le parking république est situé au plus mauvais endroit (submersion inondation),il encourage à prendre sa voiture pour se rendre au bord de mer alors que des terrains seraient disponibles en retrait (SNCF)
Des exemples montrent que des installations supposées « aux normes »ont été détruites lors de la tempête d'octobre 2023 (St Martin de Vésubie)
Les travaux seront très impactant en terme de pollution

Réponse du maître d'ouvrage

Nous prenons note de l'opposition d''un élu d'opposition.

Comme indiqué ci-avant, la conception du parking a pris en compte les risques de submersion et d'inondation.

Concernant les itinéraires cyclables à développer vers les campings et le long du Reyran, la communauté d'agglomération a pris en compte ce besoin au travers du Schéma Directeur Vélo, qui prévoit à terme 442 km de voies cyclables sur le territoire de l'agglomération.

Concernant la référence à la Tempête Alex dans la vallée de la Vésubie, la majorité des aménagements emportés étaient très anciens et ne prenaient pas en compte le risque inondation, contrairement au projet présenté ici. Il est inadapté de prendre l'exemple d'un drame qui s'est produit en zone de montagne et qui fût notamment le fruit d'un phénomène de ruissellement et prétendre qu'il pourrait se produire suivant le même modèle dans un territoire essentiellement marqué par le profil de la plaine de l'Argens et dans lequel les phénomènes de ruissellement sont nettement moins impactant.

Enfin, les terrains de la SNCF cités appartiennent à la SNCF qui en dispose à sa convenance.

Observations de la commission d'enquête

Le M.O a répondu abondamment sur la maîtrise de la technique de construction ainsi que des difficultés d'utiliser des terrains SNCF qui a été approchée sans succès
La commission note cet avis défavorable

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F44	internet	**Jean HUBERT**	non

Résumé de l'intervention

Le projet va améliorer la situation du bord de mer actuellement envahi par les voitures en stationnement et en circulation .Le projet redonne de l'espace aux piétons, vélos et trottinettes. Les nouvelles plantations sont également un élément favorable.
Une réserve cependant concernant le parking république dont l'architecture est mal comprise. Il continuera à drainer des voitures vers le bord de mer et il risque d'être sensible aux inondations.

Réponse du maître d'ouvrage

Nous prenons note de l'avis favorable.

Nous confirmons que le parking de la République est entièrement souterrain. La seule émergence sur la place de la République est constituée par le bâtiment qui abritera notamment la Poste, un local associatif, la Police municipale, l'office de tourisme et les accès au parking souterrain.

Une étude de circulation et de stationnement a mis en évidence le besoin d'un parking à cet endroit-là.

Sur la nécessité de parking-relais en périphérie relié par navette aux centres-villes, c'est ce qui est prévu à terme, car le TCSP créé dans le cadre de la Promenade des Bains sera prolongé au fur et à mesure pour rejoindre des parking relais supplémentaires, situés en périphérie.

Sur le choix du site du parking, après étude sur l'ensemble du quartier de Fréjus Plage il s'est avéré que la commune ne disposait pas d'autre foncier permettant d'accueillir un parking d'une capacité d'environ 400 places. Les seuls terrains communaux dans un périmètre de 500 à 600 m du lieu retenu sont une école et un parking existant conservé permettant déjà un accès piétons au bord de mer. La situation géographique de la place de la République se révélant être un lieu stratégique pour la vie économique du quartier, c'est cet emplacement qui a été retenu par la commune pour poursuivre les études relatives au parking nécessaire au projet de Promenade des Bains.

Observations de la commission d'enquête

La commission note cet avis favorable au projet global avec une réserve pour le parking

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F45/46	internet	**Albert CABASSON** **Myriam HOORENS**	non

Résumé de l'intervention

.Je suis contre ce projet

Le site du parking souterrain est concerné par un risque de submersion et d'inondation.
La population augmente de façon exponentielle, les rotes sont saturées, la construction d'immeubles explose
Il est urgent de pouvoir circuler en vélo
Ce projet est à revoir

Réponse du maître d'ouvrage

Comme indiqué dans les réponses précédentes :

Le projet prévoit bien la plantation de 1 000 arbres et ne prévoit pas de baobab : une note spécifique sur la palette végétale est jointe au présent mémoire en réponse. De plus, avec la végétalisation et la désimperméabilisation, le projet n'augmente pas le béton et lutte contre les effets d'îlots de chaleur.

Sur le financement de l'opération, le projet a été budgétisé par l'agglomération et bénéficiera de financements dont le montant a été précisé notamment pour l'observation DP n°73. Les communes et l'agglomération poursuivent par ailleurs les investissements nécessaires sur le reste de leurs territoires,

Sur les pistes cyclables, le projet fait partie du Schéma Directeur Vélo, qui permettra à terme d'assurer une véritable continuité à l'échelle de l'agglomération.

Observations de la commission d'enquête

2 messages strictement identiques rédigés « en famille »
La commission note cet avis défavorable au projet particulièrement au parking république

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F47	internet	**Isabelle LE BUZULIER**	non

Résumé de l'intervention

Je ne comprends pas qu'à l'heure du dérèglement climatique on continue à aménager le bord de mer avec du béton, toujours du béton …
Projet coûteux, laid et insensé, les fréjusiens n'en veulent pas. Ils veulent un bord de mer authentique, pas du béton qui étouffe

Réponse du maître d'ouvrage

Comme indiqué dans les réponses précédentes :
Le projet prévoit bien la plantation de 1 000 arbres et ne prévoit pas de baobab : une note spécifique sur la palette végétale est jointe au présent mémoire en réponse. De plus, avec la végétalisation et la désimperméabilisation, le projet n'augmente pas le béton et lutte contre les effets d'îlots de chaleur.
Sur le financement de l'opération, le projet a été budgétisé par l'agglomération et bénéficiera de financements dont le montant a été précisé notamment pour l'observation DP n°73. Les communes et l'agglomération poursuivent par ailleurs les investissements nécessaires sur le reste de leurs territoires,
Sur les pistes cyclables, le projet fait partie du Schéma Directeur Vélo, qui permettra à terme d'assurer une véritable continuité à l'échelle de l'agglomération.

Observations de la commission d'enquête

La commission note cet avis défavorable au projet dans son ensemble. La « laideur » du projet est affaire de goût mais cette appréciation nous semble exagérée.

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F48	internet	**Jacques CHUPIN**	non

Résumé de l'intervention

Je propose, à la place du Parking, de créer un îlot de fraîcheur et des navettes entre différents parkings et la promenade
Regardez ce qui se passe à Nantes !

Réponse du maître d'ouvrage

Observations de la commission d'enquête

La commission note que cet avis ne semble pas défavorable à la promenade dans son ensemble à l'exception du parking république. Bien noté la préférence pour des parkings relais

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F49	internet	**Marie Jeanne VERDU**	non

Résumé de l'intervention

Parking république : niveau de la mer chaque année plus important
Plantation : les arbres seront-ils dans des pots ?

Le projet ne semble pas suffisamment abouti

Réponse du maître d'ouvrage

Observations de la commission d'enquête

La commission note cet avis plutôt mitigé qui aurait pu être mieux étayé par une visite aux commissaires enquêteurs

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F50	internet	**Jacques DUGHERA**	non

Résumé de l'intervention

Adhérent au comité de défense de Fréjus plage

Je souhaite connaître les mesures prises contre d'éventuelles inondations du parking souterrain
Il joins une carte issue de « Climate Central » qui indique que le littoral fréjusien serait sous le niveau de la mer en 2100
Ne serait-il pas plus raisonnable de créer des parkings en d'autres lieux et surtout de développer les transports en commun

Réponse du maître d'ouvrage

Observations de la commission d'enquête

La commission note la prévision pessimiste de cet organisme de recherche ainsi que la proposition de parkings relais

N°	Origine	NOM	Pièce jointe
PC F 51	internet	**Jean François GAUD**	non

Résumé de l'intervention

Désaccord absolu sur différents projets portés par la ville de Fréjus :
- Parking République : tous les experts disent que le niveau de la mer va monter
- Promenade des bains : réaliser une piste cyclable qui sera en même temps utilisée par les piétons est irréaliste

Réponse du maître d'ouvrage

Nous prenons note des contradictions de cet avis, qui demandent à la fois des tracés permettant aux cyclistes, trottinettes et joggeurs de pratiquer leur activité sportive en toute sécurité et l'interdiction des vélos et trottinettes dans les centres villes. A noter que les arrêtés d'interdiction évoqués dans certaines villes concernent les vélos et trottinettes en libre-service.

Le projet s'inscrit dans le Schéma Directeur Vélo, qui permettra à terme de créer plus de 400 km de pistes cyclables à l'échelle de l'agglomération : il participe ainsi à la réponse aux besoins en itinéraire cycle à l'échelle de l'agglomération. Le Schéma Directeur Vélo de la Communauté d'agglomération propose une stratégie collective de développement pour la période 2022-2036 et 782 tronçons à créer ont été identifiés. La première phase qui se déroulera de 2022 à 2026 devrait permettre la création de 105 kilomètres cyclables, la deuxième de 2027 à 2031 permettra la création de 78 nouveaux kilomètres et enfin la dernière phase de 2032 à 2036 verra naître 183 kilomètres pour porter à 442 le nombre de kilomètres linéaires cyclables sur le territoire.

Observations de la commission d'enquête

La commission note l'avis négatif sur le parking auquel le M.O a déjà répondu abondamment
Concernant le site propre, il s'agit d'une cohabitation Navettes/cyclistes et non Cyclistes/piétons.

10 SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

La présente enquête concerne le projet de parking souterrain et la place de la république. Même si un certain nombre d'intervenants se disent favorable à l'ensemble du projet « promenade des bains », cela ne doit pas cacher une opposition majoritaire à la construction du parking à cet endroit.

Le tableau suivant résume les thèmes évoqués : chaque intervenant peut s'exprimer sur plusieurs sujets, les nombres figurant dans ce tableau représentent le nombre de sujets traités et non pas le nombre d'intervenants.

Thème	N° des observations	nombre
Avis favorable	PC F28, 29	2
Projet intéressant hors parking république	PC F16,19,44	3
Avis défavorable au parking (Réalisation difficile, Nappe phréatique, submersion marine …)	PCF1, 5, 8, 9, 10, 11,12,13, 14,15,16,17,19,20,21,22,27, 30,31,32,34,35,37,39, 40, 41,42,43, 45/46,49,51	32
Avis défavorable au projet global	PC F47,	1
Trouver un emplacement ailleurs. Pôles multimodaux avec navettes hors littoral	PCF2, 8,12,19,29,34,35,39,48,50	10
Nombre de place insuffisant	PCF3, 16, 36	3
Destruction d'une place emblématique de la ville	PCF7,13,15,38	4
coût	PC F13,14,19,20,22,33,34,36,38	9
Nuisance pendant les travaux, Divers,	PCF4,6,16,17,18,30,	6
	TOTAL	**70**

Au Castellet, le 01 décembre 2023

La commission d'enquête

Jacques BRANELLEC président

Denis SPALONY membre

Philippe de BOYSERE membre

ANNEXE 1
PV DE SYNTHÈSE

ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PROMENADE DES BAINS

PERMIS DE CONSTRUIRE

POUR LE PROJET DE PLACE, BÂTIMENT ET PARKING

RÉPUBLIQUE

COMMUNE DE FRÉJUS

02 octobre – 03 novembre 2023

PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE

Commission d'enquête :
Président : Jacques BRANELLEC
Membres : Denis SPALONY
Philippe de BOYSERE

Décision du tribunal administratif de Toulon N°E23000019/83

Table des matières

1 L'ENQUÊTE « PERMIS DE CONSTRUIRE» 2

1.1 La place de la présente enquête dans le projet « Promenade des bains 3

1.2 Déroulement de l'enquête 4

2 OBSERVATIONS de la MRAe ,la DDTM, le DÉPARTEMENT et les PPA. 4

3 LES INTERVENTIONS DU PUBLIC 7

3.1 Liste des interventions 7

3.2 Détail des interventions 9

4 SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC 36

5 OBSERVATIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE 37

5.1 Les observations de la MRAe et de la DDTM 37

5.2 Le parking lui-même 37

5.3 Les platanes du jeu de boule 38

1 L'ENQUÊTE « PERMIS DE CONSTRUIRE»

1-1 La place de la présente enquête dans le projet « Promenade des bains

Monsieur le Maire de Fréjus a sollicité de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulon la désignation d'une commission d'enquête, qui après décision en date du 12/05/2023 a désigné

Le Président :M. Jacques Branellec

Deux Membres titulaires :MM.Denis Spalony et Philippe de Boysere

Le tribunal administratif a défini ainsi l'objet de l'enquête publique :

Permis de construire pour le projet de place, bâtiment et parking République dans le cadre du projet global dit de « Promenade des bains »sur la commune de Fréjus

L'enquête publique a été prescrite en mairie de Fréjus, par Arrêté de Monsieur le Maire en date du 31 Août 2023 durant 33 jours consécutifs, du 2 Octobre 2023 au 3 Novembre 2023 inclus 15h30.

Le projet global fait l'objet de 5 enquêtes publiques séparées :

- La déclaration de projet : C'est la seule qui concerne le projet dans son ensemble sur les territoires de Fréjus et de Saint Raphaël
- Le permis de construire le parking de La république à Fréjus, il s'agit de la présente enquête
- Le permis de construire sur la zone « Veillat » à Saint Raphaël
- Le permis d'aménager sur la totalité du périmètre du projet raphaëlois
- Le permis d'aménager sur le secteur du pont d'Arcole à Fréjus,

Le plan suivant montre les différentes zones qui font l'objet d'une enquête publique sur la commune de Fréjus. La partie rouge (place de la République) relève de la présente enquête, la couverture du Pédégal (en vert) fera l'objet d'une future procédure, la partie jaune constitue le périmètre d'un permis d'aménager spécifique, quant au front de mer (en bleu), il est concerné par la déclaration de projet mis à l'enquête

1-2 Déroulement de l'enquête

Les commissaires enquêteurs ont assuré 20 permanences, elles ont concerné les 5 enquêtes sans distinctions. Elles se sont déroulées indifféremment en mairie de Fréjus et de Saint Raphaël.
Le public a eu l'occasion de s'exprimer en écrivant sur les registres « papier», par internet ou par courrier.

2 OBSERVATIONS de la MRAe, la DDTM, le DÉPARTEMENT et les PPA.

Avant même le début de l'enquête, la commission a consulté les résultats de la concertation préalable et les avis de l'autorité environnementale, des services de l'état et des Personnes publiques Associées. Il nous a paru utile de les rappeler ci-dessous en raison des multiples discussions auxquelles ils ont donné lieu.

La MRAe
Sur la base des travaux préparatoires de la DREAL et après en avoir délibéré, la MRAe a rendu l'avis qui a été porté à la connaissance du public par l'autorité en charge de le recueillir, dans les conditions fixées par l'article R122-7 CE, à savoir le joindre au dossier d'enquête publique ou le mettre à disposition du public dans les conditions fixées par l'article R122-7 CE. De plus, conformément aux dispositions de l'article R122-7-II CE, le présent avis a été publié sur le site des MRAe et a été intégré dans le dossier soumis à la consultation du public. Les recommandations sont les suivantes :

Sur le contexte et les choix des scénarios

> Étude de variantes d'aménagement d'avantage incitatives à l'utilisation des modes actifs de déplacement ou des transports en commun afin de réduire l'utilisation de la voiture individuelle**.**

Sur la submersion marine

> - Prise en compte des effets cumulatifs des risques d'inondation et de submersion marine dans un contexte de changement climatique.
> - Prise en compte du risque de submersion marine sur le secteur de la plage du Veillat, par une analyse basée sur la caractérisation du risque.

- Démontrer l'absence d'impact des travaux d'aménagement prévus au niveau du pont d'Arcole sur le risque d'inondation.

Sur les îlots de chaleur

Justifier la réduction de l'imperméabilisation induite par le projet, afin de lutter contre les îlots de chaleur.

Sur la mobilité

Consolider ces conclusions, voire le cas échéant de les modifier, sur la base d'une étude de trafic complétée, tel que demandé au paragraphe précédent (§ 2.2.1)

Sur le paysage
Démontrer l'impact positif du projet sur le paysage, après définition des enjeux paysagers qui ont conduit à la définition du parti d'aménagement, et de présenter l'analyse de ses impacts**.**

Le Département
Les observations ont porté essentiellement sur le Parking de la République En sa qualité de gestionnaire de voirie un avis favorable a été délivré sans réserve.

La DDTM

A la suite de la transmission du dossier sur l'usage du domaine public maritime un premier avis a été donné le 28 juin 2023.

Diverses réunions ont eu lieu, entre cette administration et le MOA, ce qui a permis à la DDTM d'établir un nouvel avis le 4 juillet 2023.

Après études il a été précisé plusieurs points sur la submersion marine :

Suite aux réunions en la DDTM et le MOA des éléments complémentaires ont été fournis par le Bureau d'études et l'aléa submersion marine a été mieux intégré.

Suite au comité de pilotage la submersion marine à l'horizon 2100 a été traduite par une cartographie fournie par Estérel Cote DAzur Agglomération, de plus similaire à celui du PAC (Porter à connaissances) sur un MNT (modèle numérique de terrain) agréé par la DREAL . Toutefois la configuration particulière des lieux n'intègre pas dans certains cas la projection de l'eau sur les constructions

La DDTM précise également qu'il conviendra d'identifier le volet submersion marine au PCS (Plan communal de sauvegarde) et de mettre en place les mesures nécessaires pour la sécurité des biens et des personnes.

Enfin il a été précisé que le pôle risques n'est pas compétent pour émettre un avis sur la méthodologie de l'étude de contribution dynamique des vagues et établissant les volumes d'eau et pression sur les façades ainsi que les dispositions pour résister aux efforts de pressions hydrodynamiques.

Les PPA

Véolia : Une attestation a été fournie précisant que la place de la République est raccordable:au réseau communal d'eau potable sur le Bld de la libération, au réseaux d'assainissement sur la rue de la

République, ou sur la place ou sur le Bld de la Libération avec un raccordement par pompe de relevage.
Concernant le réseau existant des EU traversant la parcelle, ce réseau devra rester accessible voire déplacé.

Estérel côte d'azur agglomération : La collectivité précise que les prescriptions se doivent d'être en application avec le Règlement su Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales

La commission Communale de Sécurité de FREJUS :La commission s'est réunie le 25 juillet 2023 pour émettre un avis sur le Parking Place de la République et la réalisation d'une salle polyvalente, locaux de la police municipale, bureau de Poste et Office de tourisme. Diverses prescriptions ont été signifiées sur :
Les règles relatives à l'ensemble des établissements
Les spécificités au parc de stationnement en silo sur 6 niveaux
L'analyse du risque incendie et de panique
L'accessibilité lié à l'ERP avec le rappel des exigences à prendre en compte suivant le handicap

L'Architecte des bâtiments de France

En l'état du dossier l'ABF a précisé que le parking place de la République n'était pas situé dans le champ de visibilité d'un monument historique.

3 LES INTERVENTIONS DU PUBLIC

Les interventions détaillées du public figurent dans le corps du rapport, Dans un but de simplification, elles ne sont pas répétées ici.

4 SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Thème	N° des observations	nombre
Avis favorable	PC F28, 29	2
Projet intéressant hors parking république	PC F16,19,44	3
Avis défavorable au parking (Réalisation difficile, Nappe phréatique, submersion marine …)	PCF1, 5, 8, 9, 10, 11,12,13, 14,15,16,17,19,20,21,22,27, 30,31,32,34,35,37,39, 40, 41,42,43, 45/46,49,51	32
Avis défavorable au projet global	PC F47,	1
Trouver un emplacement ailleurs. Pôles multimodaux	PCF2, 8,12,19,29,34,35,39,48,50	10
Nombre de place insuffisant	PCF3, 16, 36	3

Destruction d'une place emblématique de la ville	PCF7,13,15,38	4
coût	PC F13,14,19,20,22,33,34,36,38	9
Nuisance pendant les travaux, Divers,	PCF4,6,16,17,18,30,	6
	TOTAL	**70**

5 OBSERVATIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

5-1 Les observations de la MRAe et de la DDTM

La commission d'enquête a bien pris en compte les différents courriers et comptes rendus de réunion échangés à ce sujet. Elle observe cependant que le public, en faisant part d'une très grande méfiance envers ce parking, n'a apparemment retenu que les critiques formulées par l'autorité environnementale et par l'État. Les explications ou justifications apportées par le maître d'ouvrage ne l'ont manifestement pas atteint.

C'est pourquoi, la commission souhaite pouvoir disposer d'un document synthétique exposant les modifications qui seraient envisagées en vue de répondre à ces critiques.

5-2Le parking souterrain

La construction du parking de la place de la République a préoccupé de nombreux Fréjusiens. Les arguments les plus souvent cités sont la proximité de la mer qui compliquera inévitablement les travaux de terrassement et qui pourraient par ailleurs ébranler les immeubles voisins. L'aménagement de la place en surface est également parfois critiquée.

Quoi qu'on pense des arguments largement diffusés par des associations très actives, il n'en reste pas moins que ce parking a suscité une certaine méfiance parmi les habitants qui se demandent si ce projet qualifié de coûteux, compliqué et susceptible de perturber la vie de la commune pendant des années de travaux, est réellement la meilleure solution. La commission d'enquête se doit de prendre en compte ces inquiétudes.

La commission observe que le but affiché de ce parking est de libérer le bord de mer de la quasi-totalité des stationnements afin de permettre la création de voies piétonnes et d'une voie réservée à des navettes électriques et aux cyclistes.
Quelle est la meilleure solution pour obtenir ce résultat ? Pour répondre à cette question, la première idée est de faire le bilan des différentes solutions envisageables. C'est d'ailleurs ce que prescrit le code de l'environnement qui, dans son article R122-5-II, fait la liste des documents qui doivent figurer à l'étude d'impact ; parmi ceux-ci, l'alinéa 7 est ainsi rédigé :

7° Une description des solutions de substitution raisonnables qui ont été examinées par le maître d'ouvrage, en fonction du projet proposé et de ses caractéristiques spécifiques, et une indication des principales raisons du choix effectué, notamment une comparaison des incidences sur l'environnement et la santé humaine.

La commission d'enquête souhaite savoir si le pétitionnaire avait étudié des solutions alternatives; elle souhaiterait disposer de ces solutions et connaître les raisons qui ont permis de les écarter.

5-3Les platanes du jeu de boule

Le projet prévoit la plantation de 12 platanes. La commission s'est interrogée sur la possibilité de disposer d'un substrat suffisamment épais (1,8 m ?) au-dessus de la dalle du parking. Les plans figurant au dossier ne sont pas très explicites sur ce point.

Interrogée, l'agence ayant en charge la conception du projet nous a fourni un plan rassurant mais ne nous paraît pas entièrement en cohérence avec les plans du dossier.

La commission souhaite une explication claire sur cette couche de 1,8 m qui semble soit réhausser d'autant le niveau de la place, soit abaisser la dalle du parking.

ANNEXE 2
RÈPONSE DE LA COMMUNE
AU PV DE SYNTHÈSE

La Promenade des Bains : réaménagement du front de mer entre Port Fréjus et Port Santa-Lucia
Communes de Fréjus et Saint-Raphaël

PERMIS DE CONSTRUIRE SUR LA COMMUNE DE FREJUS – PARKING REPUBLIQUE

REPONSE AU PV DE SYNTHESE DE LA COMMISSION D'ENQUETE

1 REPONSES AUX OBSERVATIONS DE LA MRAE, DU DEPARTEMENT, DE LA DDTM ET DES PPA

1.1 Observations de la MRAe

Suite au mémoire en réponse à l'avis de la MRAe joint au dossier d'enquête, les principaux éléments de réponse sont les suivants.

1.1.1 Sur le contexte et le choix des scénarios

Le maître d'ouvrage de l'opération, Estérel Côte d'Azur Agglomération, n'avait pas matière à étudier d'autres variantes que celles identifiées dans l'étude d'impact.
En effet, si la limitation des flux de véhicules en façade littorale et la prise en compte des déplacements tous modes sont un enjeu majeur du projet, il convient de prendre également en compte les besoins des habitants permanents des deux communes et ainsi de continuer à leur permettre de circuler et de se garer à proximité de leur habitation.

En tout état de cause, le projet comprend plusieurs infrastructures dédiées aux modes de déplacements décarbonés et un ensemble d'équipements dont la mise en interaction constituera une incitation à la marche à pied et aux déplacements à vélo ou en transports collectifs, en particulier en période estivale, avec, d'Ouest en Est :

- *Un itinéraire de transport collectif par navettes électriques au plus près du front de mer, à majorité en site propre, avec une alternance de stations principales et secondaires, offrant une accessibilité complète et directe à tout le projet, combiné à un itinéraire cyclable,*
- *Une desserte en arrière-plan du front de mer par deux lignes du réseau de transport en commun de l'agglomération assurant un rabattement à l'échelle de l'intercommunalité pour les usagers et visiteurs du front de mer,*
- *La suppression de 398 places de stationnement en surface à Fréjus aux abords de la plage, compensées par la création d'un parking souterrain de 409 places sur le site de l'actuelle place de la République et de l'aménagement à terme de 38 places dans les rues en amont du front de mer, dans un fonctionnement de parking-relais avec la navette électrique ou des vélos électriques qui seront proposés en libre-service,*
- *Un élargissement des espaces publics piétons en front de mer, la création de nombreuses placettes et d'un théâtre de verdure et une extension de la zone piétonne en centre-ville de Saint-Raphaël, pour inciter à la marche à pied et réduire l'emprise des circulations motorisées,*
- *La diminution du nombre de voies ouvertes à la circulation générale qui se traduira, en front de mer, par une diminution du trafic de – 3 000 à – 5 000 véhicules / jour, suivant les sections routières.*

Le projet comprend donc déjà une palette d'équipements et d'infrastructures retenus pour leur action en faveur des modes de déplacements décarbonés et d'une réduction de l'emprise au sol dédiée à l'automobile.
*C'est ensuite le **développement de services de mobilités alternatives** qui permettra de tirer pleinement avantage de ces équipements et infrastructures pour maximiser les reports modaux vers les modes actifs. Il n'est pas possible au stade du projet de préciser par exemple les services de location de vélos et la fréquence de la navette électrique mais il est important de noter que **les principes de conception du projet conservent une souplesse d'exploitation pour que ces services puissent se développer au fil du temps et offrir une variabilité saisonnière et / ou hebdomadaire** : pourront ainsi être mis en œuvre des règles de circulation et des services de mobilité différenciés en semaine et le week-end, les jours de marché, en été / hors été.*
*C'est donc plus directement **l'exploitation** des équipements et des infrastructures mis en œuvre dans le cadre du projet qui **permettra d'inciter au report de l'automobile vers les modes actifs de déplacements.***

Ainsi, la solution proposée est la seule permettant la réduction de l'utilisation de la voiture individuelle (réduction de 50% de la surface dédiée aux véhicules individuels) et l'augmentation très incitative des surfaces dédiées aux piétons et aux modes doux actifs de déplacement.

En effet le projet de la Promenade des Bains s'articule en terme de mobilité autour de la mise en place d'un tracé en site propre à 90% pour une voie dédiée mixte Navette électrique de 20 places et piste cyclable bi directionnelle sur les 4 kilomètres littoraux et 6m de large distribuant 17 stations dans les 2 sens.
Ce nouveau mode de déplacement actifs est connecté sur un mode intermodal, à la gare SNCF de saint Raphaël et aux autres lignes du réseau de transport en commun de lignes de bus d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.
La piste cyclable s'intègre à une échelle élargie au plan vélo de l'agglomération.
Ce nouveau mode actif est directement connecté aux quartiers d'habitations périphériques et aux nombreux parkings littoraux existants qui peuvent également agir comme des parking relais selon leurs emplacements.

De plus, si le nombre de places est bien maintenu, le tarif du stationnement en ouvrage sera assurément supérieur au tarif sur voirie et sans possibilité de s'y soustraire, cette différence tarifaire va naturellement inciter au report sur les modes actifs et sur les transports en commun, qui disposeront en outre d'espaces bien plus qualitatifs qu'actuellement.

1.1.2 Sur la submersion marine

- ***Parking souterrain de Fréjus - prise en compte des effets cumulatifs des risques d'inondation et de submersion marine***

***Pour le risque inondation** la prise en compte du PPRI inondation a permis de déterminer l'emplacement sur la rue Roland Garros d'une rampe d'accès située en « zone blanche » et à une altimétrie suffisamment haute pour échapper aux cotes altimétriques d'inondabilité potentielle du secteur de la rue de la république situé au Nord du projet.*

***Pour le risque submersion**, une étude et une note de synthèse établie par le BET BW-CGC pour le compte de ECAA ont caractérisé l'aléa submersion marine pour ce parking, conformément aux recommandations « porter à connaissance » (PAC) émis par la DDTM du Var en mars 2019.*

Le croisement de ces deux risques a conduit à retenir la côte altimétrique de 2,50 NGF comme côte de sécurité.

Sur ces bases, la maitrise d'œuvre a adapté son projet principalement sur 4 aspects :

- ***La modification significative du profil en travers global de voirie au droit de la place de la République sur le secteur littoral**, avec une réhausse conséquente de la partie Nord au droit du giratoire « Roland Garros » (+70 cm) permettant de proposer une pente constante vers la mer de 2% et une réhausse de la partie littorale également sans impact sur le périmètre de la concession de plage naturelle.*
- ***La modification d'emplacement et la réhausse du seuil d'entrée de la rampe du parking.***
  La maitrise d'œuvre a proposé de « retourner la rampe d'accès au parking dos à la potentielle submersion marine » sur la rue Roland Garros . Cet emplacement a le double intérêt d'éloigner la rampe d'accès des potentiels risque de submersion, de capter les flux principaux issus de la route départementale située au Nord pacifiant ainsi la circulation sur le front de Mer. Conformément à la note de synthèse la côte altimétrique retenue est de 2,50 NGF.
- ***Le positionnement des ventilations, et seuils d'accès aux ascenseurs***
  Comme pour le seuil d'entrée du parking, les ventilations (haute et basse) et les seuils d'ascenseurs ont été positionné au-delà de 2,50 m NGF.
- ***La mise en place d'un batardeau au droit de la trémie d'accès au parking***
  Ce batardeau sera fermé en cas de pluie intense de type phénomène cévenol et permettra ainsi de fermer totalement le parking et d'empêcher les venues d'eau de pluie à l'intérieur de ce dernier.

Ainsi, le projet a pris en compte les effets cumulatifs du risque d'inondation et du risque de submersion marine pour l'horizon 2100 en respectant la cote 2,50 m NGF.
De plus, le parking pourra facilement être adapté au cas où la situation s'aggrave avant l'horizon 2100 pour la submersion marine, avec la possibilité de reprofiler la rue Roland Garros pour augmenter le niveau du seuil.

- ***Prise en compte du risque de submersion marine sur le secteur de la plage du Veillat***

Pour le risque submersion de la zone du Veillat, une étude spécifique a été établie par le CORINTHE INGENIERIE en juin 2023 et a permis de caractériser l'aléa submersion marine pour cet ouvrage, conformément aux recommandations « porter à connaissance » (PAC) émis par la DDTM du Var en mars 2019.
Les éléments ci-après sont extraits de cette étude.
L'implantation du projet superposée à la cartographie de l'aléa permet de constater ce qui suit :

- *Les locaux 1 à 6 se situent en arrière d'une zone d'aléa faible,*
- *Le local 7 se situe en arrière d'une zone d'aléa moyen,*
- *Aucun local n'est présent en arrière de la zone d'aléa fort/très fort.*

Recommandations prises en compte pour la phase définitive du projet

Pour l'implantation du nouvel ouvrage de génie civil du Veillat, quasi-place pour place, l'altimétrie des seuils et planchers des locaux du projet a été ajustée pour respecter au mieux les recommandations du PAC submersion de 2019 (surcote centennale, vagues de PR 100 ans, hausse du niveau marin de +0.6 m à horizon 2100).
Nous distinguons ainsi d'Ouest en Est sur le nouvel ouvrage du Veillât les locaux suivants :

- ***Locaux 1 à 5** au droit de la zone d'aléa faible : côté seuil et plancher + 0.7 m du TN (minimum),*
- ***Local 6** au droit de la zone d'aléba faible : absence d'ouverture ou d'accès côté plage (contrainte de hauteur sous plafond),*
- ***Local 7** au droit de la zone d'aléa moyen : absence d'ouverture ou d'accès côté plage (contrainte de hauteur sous plafond),*
- ***Un petit local sanitaire** est prévu en aile droite du local technique après le local 7. Des sanitaires existent déjà aujourd'hui dans cette cellule : les travaux d'aménagement sont donc prévus sans changement de destination et sont ainsi admis sans contrainte de cote de plancher. La cote seuil et plancher est néanmoins située à + 0.5 m du TN plage actuelle, et un système de porte étanche est prévu pour une mise en sécurité en cas de coup de mer est en outre prévu,*
- *Aucun local au droit de la zone d'aléa fort/très fort.*

*Les efforts dimensionnants retenus se basent sur les simulations dynamiques des conditions de **PR 50 ans à horizon 2050** :*

- *Sur l'ensemble du **génie civil** (façade en béton armé) :*
  - *Effort dimensionnant horizontal s'appliquant sur tout élément vertical : **valeur forfaitaire de 15 kN/m²** (≈ 1.5 t/m²) sur la totalité de la hauteur d'ouvrage,*
- *Sur les **ouvertures en pied** (menuiseries, vitrage et/ou tout dispositif amovible de protection/renfort des accès) :*
  - *Effort dimensionnant horizontal s'appliquant sur tout élément vertical : **valeur forfaitaire de 15 kN/m²** (≈ 1.5 t/m²) sur la totalité de la hauteur de l'élément,*
- *Sur les **ouvertures en hauteur** (menuiseries, vitrage et/ou tout dispositif amovible de protection/renfort des fenêtres et passe-plats) :*
  - *Effort dimensionnant horizontal s'appliquant sur tout élément vertical : **valeur forfaitaire de 10 kN/m²** (≈ 1.0 t/m²) sur la totalité de la hauteur de l'élément.*

*Au regard des **simulations dynamiques** réalisées dans le cadre de l'étude du phénomène de submersion sur la plage du Veillat, les locaux sont essentiellement répartis dans la zone de franchissement faible à nul constaté sur la simulation des conditions de PR 1 an. **Cela signifie que la façade des locaux ne devrait être atteinte que très localement en partie basse par quelques jets de rive** en fin de course lors des conditions de coup de mer qui se présentent environ une fois par an en moyenne.*
En dehors des éléments de paroi en béton armé, les ouvertures et vitrages, qu'ils soient en pied (portes et passage d'accès aux cellules) ou en hauteur (passe-plats, fenêtres) seront pourvus de dispositifs amovibles. Ces dispositifs devront être mis en place pour assurer une protection étanche capable de résister aux efforts de pression hydrodynamique face aux conditions de tempêtes plus rares qui conduiraient les jets de rive à atteindre la façade sur une zone plus étendue de linéaire comme en hauteur.

Phase travaux et protection provisoire

Durant les travaux, un voile sera mis en place pour séparer la zone de travaux du reste de la plage, au niveau du pied du futur platelage bois. Le voile protègera le chantier du bâtiment en haut de plage et sera retiré en fin de chantier.

Les recommandations suivantes seront intégrées à la phase de conception/dimensionnement du voile de protection provisoire et de son soubassement.
Les efforts dimensionnants retenus pour la phase provisoire se basent sur des conditions de ***PR 1 an sans rehausse du niveau marin (situation actuelle)****.*
Sur l'ensemble du bardage et les poteaux de reprise d'effort du ***voile de protection provisoire****, l'effort dimensionnant horizontal s'appliquant sur le voile vertical aura une* ***valeur forfaitaire de 10 kN/m²*** *(≈ 1 t/m²) sur la totalité de la hauteur d'ouvrage (2 m).*

Le voile sera constitué de glissières GS2 qui pourront être approvisionnées par les stocks de renouvellement des autoroutes cumulant des quantités importantes revendues à des prix très compétitifs.
La résistance de telles glissières est suffisante même si les éléments issus des opérations de renouvellement routier présentent de la corrosion et un aspect vieillissant. Ce sera un moyen efficace et économique de constituer le voile de protection provisoire en évitant de produire et consommer des matériaux neufs.

- ***Absence d'impact des travaux d'aménagement prévus au niveau du pont d'Arcole sur le risque d'inondation***

Le projet de requalification du pont d'Arcole est un projet de requalification de voirie « en surface »[1].

L'ouvrage existant va être repris « en surface » et non structurellement. Le projet de requalification de l'ouvrage de génie civil intègre une redistribution des flux de circulation en adéquation avec les thématiques de mobilité de la Promenade des Bains. Une priorité est donnée aux piétons et à la végétalisation du littoral, avec la mise en œuvre d'une voie dédiée modes actifs, navette électrique et les voies de véhicules nécessaire à l'écoulement du trafic.

Cette requalification n'impacte en rien l'ouvrage de génie civil proprement dit et encore moins le lit d'écoulement du Pédégal.
Le projet ne crée pas de nouveaux remblais sur les rives du cours d'eau, ne modifie pas les berges et ne réduit pas la section d'écoulement du Pédégal, notamment au niveau du pont d'Arcole situé à son embouchure et sur lequel s'effectue la circulation routière
Ainsi, le projet n'impacte pas le risque d'inondation.

1.1.3 Sur les ilots de chaleur
Comme indiqué dans la présentation du projet, la Promenade des Bains propose un concept général de coulée verte littorale, le projet aux 1 000 arbres va permettre, sur les profils en travers type du secteur Saint Raphael centre ou de Fréjus plage, de ***ponctuer l'espace de « relais verts », qui sont de larges zones de jardinières plantées, représentant de larges tranchées drainantes*** *récupérant les eaux pluviales en les intégrant dans le sol sans surcharger les réseaux pluviaux.*

Le projet d'ensemble de la promenade des bains représente une surface d'espaces publics de 180 000 m² soit 18 hectares. La spécificité actuelle concernant cet espace littoral est sa très forte minéralité sauf pour la partie Beaurivage qui représente un petit « poumon vert » au sol perméable sur une surface réduite de 10 000 m². La très grande majorité des surfaces (95%) sont actuellement des voiries ou bien des zones de stationnement minérales captées dans les réseaux pluviaux.

[1] *Si la couverture du Pédégal au Nord immédiat du pont d'Arcole est envisagée à terme, les études concernant cette couverture et validant sa faisabilité technique et règlementaire n'ont pas encore démarré et cette couverture ne fait donc pas partie du projet global actuellement soumis à autorisation. La non-aggravation du risque d'inondation sera un préalable aux études.*

La promenade des bains propose un concept général de coulée verte littorale, le projet aux 1000 arbres va permettre, sur les profils en travers type du secteur Saint Raphael centre ou de Fréjus plage, de ***ponctuer l'espace de « relais verts », qui sont de larges zones de jardinières plantées, représentant de larges tranchées drainantes*** *récupérant les eaux pluviales en les intégrant dans le sol sans surcharger les réseaux pluviaux.*

La partie réellement désimperméabilisée en surface verte va tripler, en passant à environ ***30 000 m²****.*

Les grandes jardinières littorales qui assureront un rôle de tranchées drainantes permettront également de capter les eaux pluviales de surface des zones piétonnes et dédiées au mode actifs de déplacement non polluants permettant d'augmenter la surface captée et potentiellement drainée directement dans le sol à ***60 000 m² soit 30% de la surface totale*** *ce qui en milieu urbain est très performant.*

	Situation actuelle	Situation future
Surface non imperméabilisée – plantation en pleine terre	10 000 m²	30 000 m²
Surface des zones modes actifs dont les eaux de ruissellement sont captées par les surfaces désimperméabilisées	0 m²	30 000 m²
Total des zones drainées	10 000 m²	60 000 m²

Tableau de synthèse

1.1.4 Sur la mobilité

Les orientations d'aménagement et de programmation sur Saint-Raphaël sont en cours de reprises dans le cadre de la révision en cours du PLU et devrait comporter une densité moins importante que ce qui est prévu au PLU en vigueur. Ainsi, aucun chiffrage précis ne permet actuellement de les intégrer dans une étude trafic amendée.
Il convient de noter que ces programmes immobiliers vont générer des déplacements supplémentaires essentiellement en période hivernale, et beaucoup moins en période estivale, au moment du pic de trafic touristique.

Concernant les 3 parcs-relais pointés au PDU, leur programmation n'est pas définie, ne permettant pas de les intégrer à la réflexion sur les trafics : leur nombre de places, leur horizon de réalisation voire leur localisation pour le parc-relais de Fréjus Nord ne sont pas connus.
Seul le quatrième parc-relais estival de Santa Lucia, prévu à l'action 4.2.1. du PDU en lien avec la navette électrique, a été intégré aux réflexions et a été pris en compte dans l'étude de trafic réalisée et intégrée à l'étude d'impact, pour un horizon de réalisation 2030.

L'étude trafic était adaptée aux hypothèses connues actuellement et ne nécessitant pas d'être complétée, les conclusions relatives à l'impact du projet sur la qualité de l'air et sur l'ambiance sonore sont confirmées telles qu'elles sont présentées dans l'étude d'impact.

1.1.5 Sur le paysage

Les ***enjeux paysagers*** *se mesurent sur plusieurs échelles du territoire.*
Au sens du « grand paysage » le site de projet est un « train d'union littoral » entre les contreforts du massif de l'Estérel coté Est, la plaine de l'Argens et le massif des Maures côté Ouest.
Sur le périmètre opérationnel des 4 kilomètres qui qualifient une baie commune entre Fréjus plage et Saint Raphael, des séquences paysagères spécifiques se distinguent très nettement :

- *La séquence Est « Beaurivage Santa Lucia », séquence résidentielle et portuaire,*
- *La séquence centrale centre-ville de Saint Raphael plus urbaine,*
- *La séquence balnéaire du secteur de « Fréjus plage ».*

Ces séquences sont marquées par une grande minéralité et le littoral subit une forte pression urbaine, touristique et immobilière du fait de l'extension du bâti.

Face à ces constats, les enjeux suivants se dessinent :

- *L'amélioration de la qualité paysagère,*
- *La gestion de l'aménagement et de la fréquentation,*
- *La sensibilité particulière des premiers plans et des panoramas.*

*Les **orientations d'aménagement retenues pour le projet** sont les suivantes :*

- *Le renforcement de la présence végétale,*
- *La réduction des espaces dédiées aux véhicules motorisés,*
- *L'augmentation des espaces dédiées aux espaces publics, et notamment à la plage,*
- *La création d'un espace public de qualité, en homogénéisant les revêtements de surface et les matériaux utilisés.*

Le parti d'aménagement paysager proposé pour répondre aux orientations d'aménagements est de requalifier l'ensemble de la façade littorale maritime par le projet « aux 1000 arbres » et aux 50 espèces, renforçant grandement la biodiversité, l'intérêt botanique et pédagogique du site. Une coulée verte paysagère va venir qualifier et structurer l'ensemble du littoral considéré. Cette promenade littorale dédiée aux piétons dans un espace sécurisé et apaisé va permettre de développer des usages contemplatifs et également plus dynamiques dans un cadre paysager exceptionnel. Chaque séquence mettra en valeur le patrimoine architectural ou paysager traversé pour proposer au public un aménagement rythmé et dynamique au sein d'une continuité paysagère d'aménagement.

Ce parti d'aménagement remplit les objectifs complémentaires suivants :

- ***1 : Renforcer l'identité des séquences paysagères traversées** selon leurs spécificités territoriales ou historiques. Le secteur balnéaire de Fréjus plage, le secteur urbain centre-ville de Saint-Raphaël centre et le secteur paysager portuaire de Beaurivage Santa-Lucia. Les typologies de végétalisation ne seront pas les même selon les secteurs. En effet, l'ensemble des composantes urbaines historiques du centre-ville se voient largement recomposées par des typologies de végétalisation diversifiées, alignements historiques renforcés, ponctuations végétales isolées ou frange littorale exotique généreuse,*
- ***2 : Améliorer le confort urbain** : Par l'effet cumulatif de l'ombrage proposé, l'impact visuel de la végétation, l'intégration paysagère des ouvrages, le confort acoustique et l'animation saisonnière des floraisons l'espace public va gagner en attrait et en confort d'utilisation,*
- ***3 : Contribuer à la biodiversité du littoral de l'agglomération** : Les essences choisies sont issues de 2 palettes végétales complémentaires qui constituent aujourd'hui la richesse de la palette méditerranéenne littorale de la Côte d'Azur :*
  - *La palette végétale méditerranéenne endémique issues des associations végétales types maquis du massif de l'Estérel ou essences méditerranéennes élargies : micocoulier occidental, caroubier, figuier, murier blanc, laurier rose, ...*
  - *Une palette végétale plus « exotique» en référence à la végétation introduite au 19ème siècle et qui participe en particulier sur le secteur raphaëlois à l'évocation de la période « belle époque» qui a vu l'avènement de la station balnéaire de Saint-Raphaël à cette période : arbre à soir, pin du Parana, Araucaria du Chili, ...*
- ***4 : Contribuer aux corridors écologiques urbains** : La densification littorale d'une coulée verte sur 4 kilomètres de cette densité permettra à terme de participer pleinement de support à la faune et à la flore des corridors écologiques urbains qui se développent même en milieu urbain dense,*
- ***5 : Gestion de la ressource en eau** : Le projet prévoit une désimperméabilisation effective de 15% de la surface totale et une récupération complémentaire des surfaces des eaux de pluies également de 15% de la surface totale pour faire participer au mieux les eaux de précipitations au cycle de l'eau du sol urbain. Par ailleurs les palettes végétales choisies sont exclusivement méditerranéennes et exotiques et donc aptes sur le court terme à se passer d'arrosage. Les zones de gazon sont exclues au bénéfice de zones de prairies plus rustiques.*

Impact sur le grand paysage

Le projet se trouve sur un secteur caractéristique du littoral méditerranéen : plage de sable, mer Méditerranée, mais aussi littoral fortement anthropisé.
La planéité du relief dans lequel s'insère le projet limite les impacts visuels de ce dernier dans le grand paysage.
Les aménagements auront donc un impact négligeable sur le grand paysage.

☞ *Impact négligeable (absence de mesures d'évitement ou de réduction)*

Impact sur le paysage local

Le niveau de perception du site est restreint et localisé, concentré principalement aux abords immédiats des voies de circulation présentes le long du littoral. Au-delà, le littoral n'est plus perceptible du fait de la présence d'immeubles le long des voies, cachant la vue sur le littoral.

Le littoral est marqué par l'urbanisation (voiries, logements collectifs, commerces). Le projet a pour but de requalifier l'ensemble de la façade littorale maritime par le projet en :

- *Renforçant la présence végétale : le projet représente un trait d'union littoral entre la séquence paysagère de l'Esterel et du massif des Maures, séquences paysagères naturelles majeures où sont largement représentées les essences locales. Cette végétation fait partie du patrimoine végétal naturel. Le projet prévoit donc de construire le projet aux 1000 arbres, en développant une palette végétale contenant des strates arbustives et arborées, dont les essences sont résistantes à la sécheresse et aux conditions maritimes.*
- *Redonnant de la place aux espaces publics,*
- *Créant des espaces publics de qualité, plus esthétiques et dont les surfaces et matériaux sont homogénéisés : utilisation de trois matériaux au sol, la pierre calcaire, le béton architectonique bouchardé et le bois, développement d'une gamme de mobilier spécifique et identitaire et une mise en lumière de la promenade littorale grâce à un mobilier d'éclairage identitaire.*

Ainsi, le projet permet d'améliorer le paysage du littoral, en revalorisant les façades littorales de Fréjus et de Saint-Raphaël, et de les mettre en valeur. L'importance accordée à la végétalisation permet de conférer au littoral une nouvelle identité et attractivité.

☞ *Impact positif fort (absence de mesures d'évitement ou de réduction)*

1.2 Observations du Département

Nous prenons note de l'avis favorable du Département, en tant que gestionnaire de voirie.

1.3 Observations de la DDTM

Les remarques de la DDTM dans son avis du 28 juin 2023 ont été prises en compte dans le dossier soumis à enquête publique, comme permet de le noter l'avis de la DDTM du 4 juillet 2023, étant précisé que le permis de construire du parking de Fréjus n'était pas soumis à avis de la DDTM, le parking étant en dehors du domaine public maritime, et n'a pas été spécifiquement traité par ce service de l'Etat.

Le MOA confirme que :

- *le projet a réduit l'artificialisation et l'imperméabilisation du sol ; la partie réellement désimperméabilisée en surface verte va tripler, en passant à environ 30 000 m²,*
- *le projet sera bien identifiés au volet submersion marine du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de Fréjus.*

1.4 Observations des PPA

Nous confirmons le respect par le projet des prescriptions émises :

- *pour le raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement,*
- *par le Règlement du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales de Fréjus,*
- *pour la sécurité des bâtiments :* règles relatives à l'ensemble des établissements prévus, spécificités du parc de stationnement en silo sur 6 niveaux, analyse du risque incendie et de panique et accessibilité lié à l'ERP avec le rappel des exigences à prendre en compte suivant le handicap.

2 - Réponses aux observations du public

Note de la commission d'enquête : Les interventions détaillées du public figurent dans le corps du rapport, elles ont été transmises in extenso au maître d'ouvrage avec le résumé seul. Elles ne figurent pas dans la présente annexe afin d'éviter une répétition inutile

3 REPONSES AUX OBSERVATIONS ET QUESTIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

3.1 Sur les observations de la MRAe et de la DDTM

A l'issue des discussions en phase instruction avec la DDTM (remarques reprises dans l'avis de la MRAe) sur le sujet submersion, des études complémentaires ont été menées avant l'enquête publique pour valider la prise en compte de ce risque cumulatif dans le cadre de la construction du parking souterrain.
Le projet du parking République a alors été modifié principalement sur 4 aspects :

- ***La modification significative du profil en travers global de voirie au droit de la place de la République sur le secteur littoral**, avec une réhausse conséquente de la partie Nord au droit du giratoire « Roland Garros » (+70 cm) permettant de proposer une pente constante vers la mer de 2% et une réhausse de la partie littorale également sans impact sur le périmètre de la concession de plage naturelle.*
- ***La modification d'emplacement et la réhausse du seuil d'entrée de la rampe du parking.***
  La maitrise d'œuvre a proposé de « retourner la rampe d'accès au parking dos à la potentielle submersion marine » sur la rue Roland Garros . Cet emplacement a le double intérêt d'éloigner la rampe d'accès des potentiels risque de submersion, de capter les flux principaux issus de la route départementale située au Nord pacifiant ainsi la circulation sur le front de Mer. Conformément à la note de synthèse la côte altimétrique retenue est de 2,50 NGF.
- ***Le positionnement des ventilations, et seuils d'accès aux ascenseurs***
  Comme pour le seuil d'entrée du parking, les ventilations (haute et basse) et les seuils d'ascenseurs ont été positionné au-delà de 2,50 m NGF.
- ***La mise en place d'un batardeau au droit de la trémie d'accès au parking***
  Ce batardeau sera fermé en cas de pluie intense de type phénomène cévenol et permettra ainsi de fermer totalement le parking et d'empêcher les venues d'eau de pluie à l'intérieur de ce dernier.

Sur l'incidence du pompage en phase chantier, des études préalables ont été réalisées pour les caractériser et ont confirmé que cela ne poserait pas de problèmes techniques spécifiques. Ces études ont fait l'objet d'échanges avec la DDTM, échanges qui se poursuivront dans le cadre de l'instruction du dossier au titre de la Police de l'Eau qui sera déposé ultérieurement, conformément à la procédure en vigueur.

3.2 Sur le parking souterrain

3.2.1 Choix du site du projet

Après étude sur l'ensemble du quartier de Fréjus Plage il s'est avéré que la commune ne disposait pas d'autre foncier permettant d'accueillir un parking d'une capacité d'environ 400 places.
Les seuls terrains communaux dans un périmètre de 500 à 600 m du lieu retenu sont une école et un parking existant conservé permettant déjà un accès piétons au bord de mer.
La situation géographique de la place de la République se révélant être un lieu stratégique pour la vie économique du quartier, c'est cet emplacement qui a été retenu par la commune pour poursuivre les études relatives au parking nécessaire au projet de Promenade des Bains.

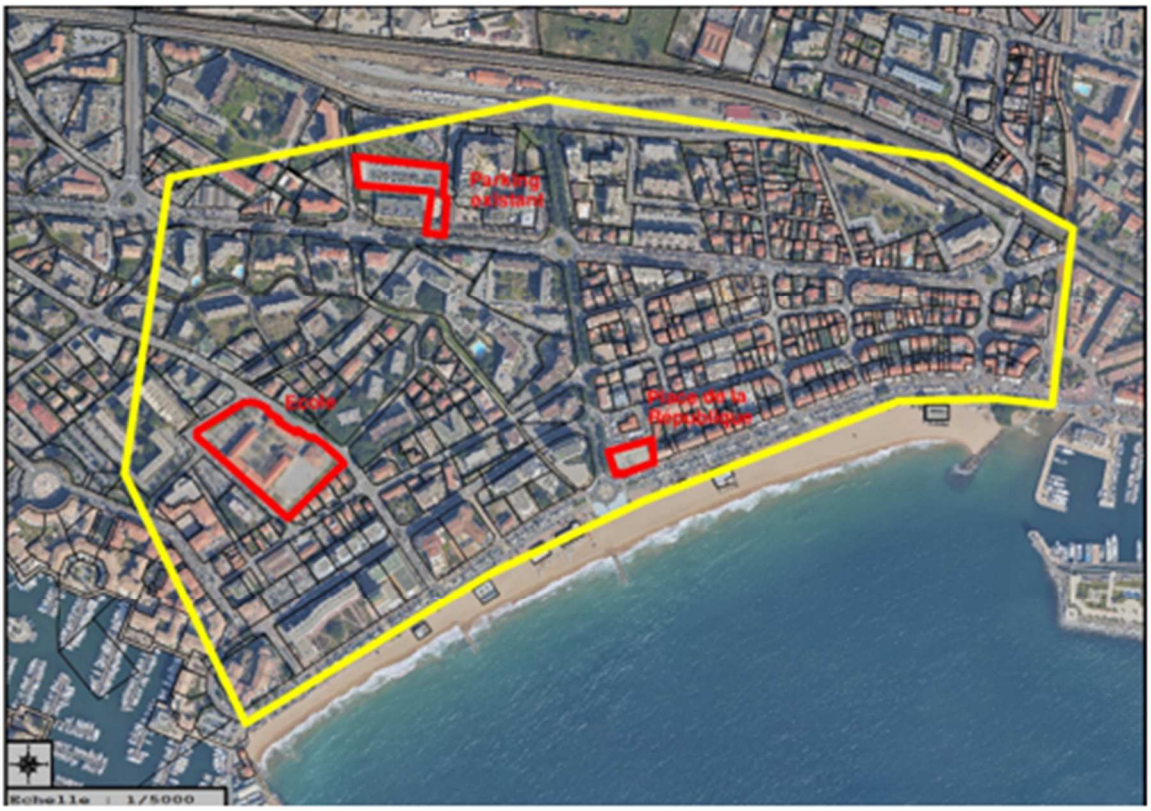

3.2.2 Choix du type de parking

Une fois le site de la place de la République retenu, la commune a diligenté des études afin de définir le type de parking à mettre en place :

- un parking aérien à étage,
- un parking souterrain à plusieurs niveaux.

Le tableau ci-après présente les avantages et les inconvénients des deux solutions : **c'est cette analyse multicritère qui a permis de retenir le parking souterrain objet de l'enquête.**

	Parking aérien	Parking souterrain
Facilité de réalisation	++	-
Consommation de matériaux	- -	-
Coût	0	-
Impact sur le milieu physique	0	0
Prise en compte des risques naturels[2]	+	+
Impacts sur le milieu biologique	0	0
Impacts sur la circulation[3]	+	+
Impacts sur les activités et équipements présents sur la place (Poste, jeux de boules, locaux associatifs)	- -	+
Impacts sur le paysage	- -	+ +

[2] Dans les deux cas, il convient de prévoir des dispositifs de fermeture du parking pour limiter les entrées d'eau en cas de phénomène type cévenol ou de submersion marine, et de rehausser le seuil d'accès au parking.

[3] Dans les deux cas, la rue Roland Garros est suffisamment calibrée pour servir d'accès unique au parking et l'existence même du parking facilite la circulation sur le bord de mer en supprimant les manœuvres des véhicules cherchant à se garer.

3.3 Sur les platanes du jeu de boule

Les plans en page suivantes présentent la mise en œuvre du substrat sur la dalle du parking et localise les arbres sur la place de la République : sur les 29 arbres présents sur la place demain, seuls 5 seront sur la dalle du parking, avec une épaisseur de substrat de 1,80 m. Les autres seront en pleine terre.

Le boulodrome sera bien au niveau du parvis, et c'est la dalle qui sera abaissée.

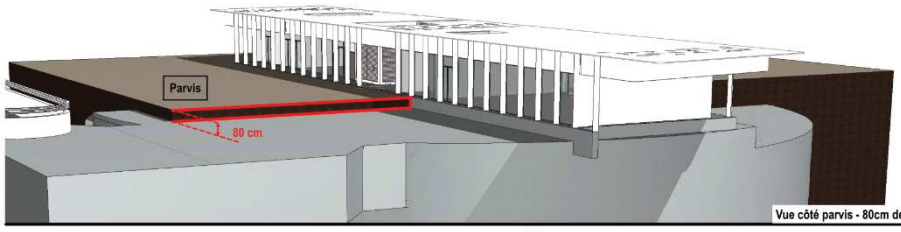

Vue côté parvis - 80cm de recharge grave ou terre sur les plates bandes

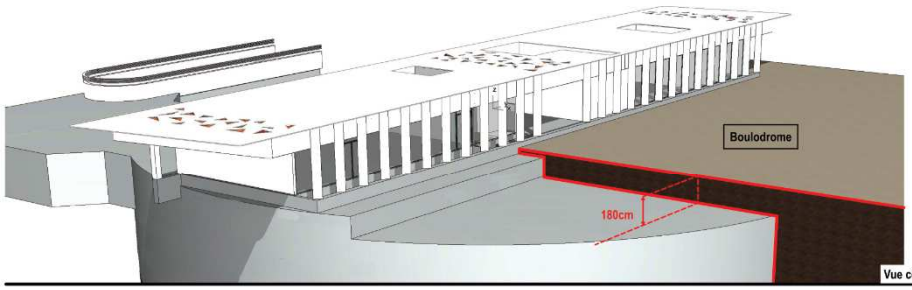

Vue côté Boulodrome 180 cm de recharge de terre

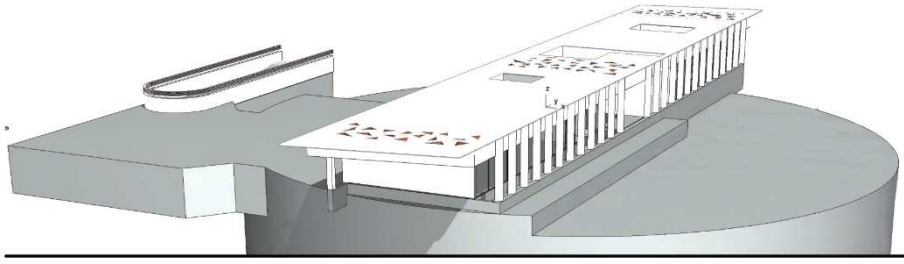

Vue côté Boulodrome - Gros-oeuvre seul

DOCUMENT DU PERMIS DE CONSTRUIRE.
NE PEUT EN AUCUN CAS SERVIR A L'EXECUTION DE L'OUVRAGE

2022-043

PROMENADE DES BAINS

Fréjus

ANNEXE

COUPE SUBSTRAT SUR DALLE

date : 13/04/2023
échelle :
indice :

Maître d'ouvrage :

Ville de Fréjus

Architecte :

Jean-Pascal CLEMENT
Architecte D.P.L.G
725, Avenue de Valescure
83700 SAINT-RAPHAEL
04.94.95.19.15
jpc@jpcarchi.com

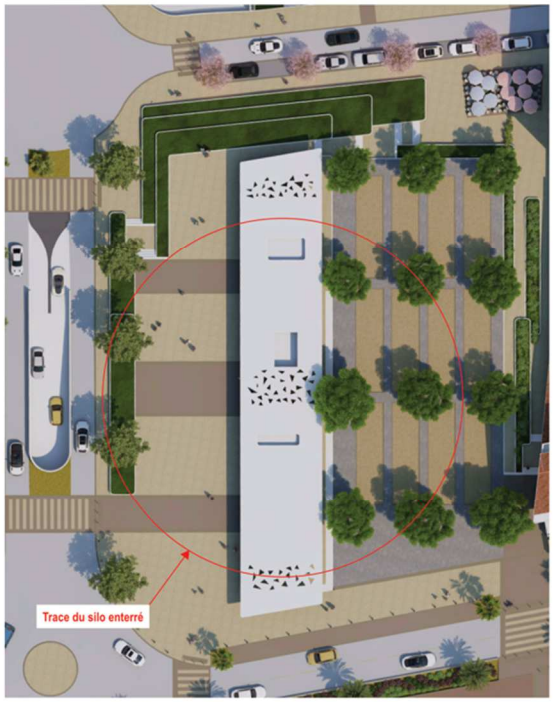

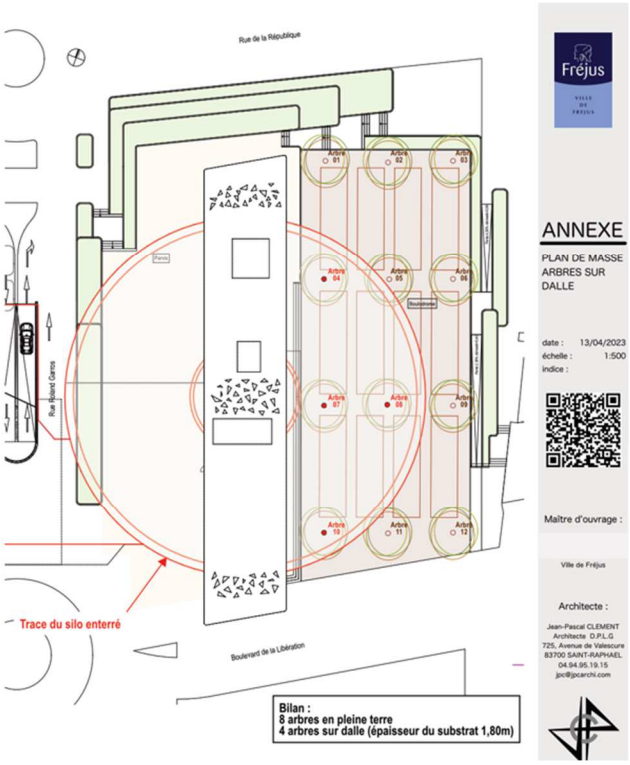

DOCUMENT DU PERMIS DE CONSTRUIRE.

4 SIGNATURE

Signature du responsable de projet

Le Maire de Fréjus,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme

Michel BOURDIN

Signature de l'autorité compétente

Le Maire de Fréjus,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué à l'urbanisme

MAIRIE DE FREJUS (VAR)

Michel BOURDIN

5 ANNEXE : NOTE SUR LA VEGETATION

Voir pages suivantes

PROMENADE DES BAINS - NOTE VEGETATION du 20 0CTOBRE 2023
A L'ATTENTION DES COMMISSAIRES ENQUETEURS

❖ LA PALETTE VEGETALE

La palette d'arbres sélectionnée de plus de 50 essences est bien 30% purement d'origine méditerranéenne et 70% d'origine exotique mais acclimatée depuis 150 ans sur la côte d'azur.
Les palmiers représentent 30% des espèces contre 70% d'arbres ombrant. (Voir liste exacte en PJ)
La palette végétale arbustives est 80% méditerranéenne et issue des steppes littorales locales.

❖ LE NOMBRE D'ARBRES PLANTES :

Le projet « aux 1000 arbres » est une réalité sur l'ensemble des 4 kilomètres, périmètre couvrant 3 zones d'Ouest en Est. Fréjus Plage, Saint Raphael Centre et Secteur portuaire Santa Lucia.
Le bilan végétal exacte est donné en pièces jointe mais peut se résumer au tableau ci-dessous où l'on distingue également les arbres conservés en place et très important les arbres transplantés car il s'agit de valoriser le patrimoine végétal des 2 communes au sein du projet de requalification littorale de la Promenade des Bains.

BILAN VEGETAL PROMENADE DES BAINS	Arbres Existants	Arbres Projets			
		Arbres Abattus	Arbres Conservés en place	Arbres Tranplantés et réutilisés dans le projet	Nouveaux végétaux Plantés dans le projet
FREJUS PLAGE	292	22	127	143	235
ST RAPHAEL CENTRE + BEAURIVAGE	486	12	288	124	467
SANTA LUCIA	246	6	163	83	314
TOTAUX	1024	40	578	350	1016

Ce sont donc plus de 1 350 Arbres qui seront plantés et/ou transplantés sur le projet des 4 kilomètres de la promenade des Bains tout en maintenant en places plus de 1 000 arbres existants.

❖ LA VISION DE LA MER

Une attention particulière est portée aux aménagements paysagers du projet et au choix de la palette végétale, afin de garantir aux riverains du Front de Mer une vue de qualité.
Sur la stratégie de répartition des végétaux, les plantations au Nord coté immeubles sont à très grande majorité des palmiers sauf sur les zones où des alignements sont existant et conservés. Les palmiers en premier plan permettent une très grande transparence visuelle. Coté Promenade au sud, les plantations raisonnées et aérées d'arbres ombrant et fleuris permettent une animation et un ombrage qui fait largement défaut sur le littoral.
Pour la vision transversale au niveau du sol en direction de la mer depuis les terrasses de restaurants par exemple, au niveau des plantations, la végétation arbustive est très basse 50 à 70 cm et les arbres seront suffisamment développés pour permettre une transparence visuelle au niveau du tronc ou de stipes des palmiers. Il est bon de rappeler que ces arbres dans le projet prennent souvent la place de voitures aujourd'hui stationnées et offrant un écran opaque à la vue transversale vers la Mer.

❖ DESIMPERMEABILISATION ET PLANTATION EN PLEINE TERRE

Désimperméabilisation : Si l'on regarde le projet dans sa globalité (4 kilomètres et 180 000 m2 d'espaces publics), l'on constate une dés imperméabilisation des sols notable, les surfaces non imperméabilisées passant de 10 000 m² à l'heure actuelle à 30 000 m² avec projet de Promenade des Bains. Le projet prévoit en complément la captation des eaux de surface non polluée de la voie mode doux et de la promenade piétonne littorale, ces eaux sont dirigées gravitairement sur les zones de plantations en pleine terre et contribuent largement à la régénération du cycle de l'eau dans le sol urbain.
Le captage des eaux de pluies se font donc à minima sur 60 000 m2 soit 33% de la surface du projet global ce qui est significatif en milieu urbanisé.

Plantation en pleine terre : Un effort particulier est fait pour la régénération du sol en place, travaux nécessaires pour mettre en place des volumes conséquent de substrats adaptés aux exigences horticoles. Ainsi de très grande tranchées linéaire permettront la mise en place de mélange drainant terre/pierre sur des profondeurs conséquentes d'au moins 2m. Un volume utile de 8 à 20m³ de substrat par arbres est prévu.

- **DE QUELLE MANIERE SERA IRRIGUEE CETTE VEGETATION ET COMMENT L'ETAT DE SECHERESSE SERA-T-IL RESPECTE ?**

Avant de parler de système d'irrigation il faut parler du mode cultural qui est tout aussi important pour lutter contre la sécheresse.

Le mode cultural :
La végétation de la promenade des bains est répartie sur une surface de zones plantées en pleine terre d'environ 25 000m2 principalement sur un mélange Terre/Pierre drainant et profond permettant aux racines de s'étendre rapidement en profondeur.
Ces zones désimperméabilisées reçoivent gravitairement en plus l'eau de ruissellement des promenades piétonnes attenantes (23 000 m²) pour améliorer la quantité et la qualité du cycle de l'eau en milieu urbain.
Ces zones plantées sont recouvertes en surface d'un mulch en copeaux de bois qui évite l'évapotranspiration, maintien l'humidité des sols et évite la pousse d'herbes adventices.
Les végétaux avant leur plantation sur site auront une période d'acclimatation et de reprise en pépinière locale permettant de développer leurs systèmes racinaire et foliaire et limitant donc le risque sur site de non reprise des végétaux.

Le système d'arrosage :
Le projet prévoit la mise en place d'un système d'arrosage en goutte à goutte économe en eau et asservi à un système de sonde capteur d'humidité permettant de réguler à minima les apports en eau. Nous rappelons que les essences d'arbres choisies sont soit méditerranéennes, soit exotiques et acclimatées depuis leur introduction sur la côte d'azur il y a 150 ans.
Pour rappel un arbre adulte est autonome en apport d'eau au bout de 3 ans de plantation en pleine terre. Les zones arbustives issues des steppes littorales locales seront également autonomes maximum sous 3 ans.
Le système d'arrosage global est asservi à une commande centralisée de programmation permettant de réguler les heures d'arrosage en période nocturne pour limiter l'évapotranspiration.
Le système d'arrosage est asservi également à une série de sondes calculant l'humidité du sol sur des zones et panels d'arbres représentatifs.

Contrôle agronomique de l'arrosage et de la reprise racinaire :
Pour ce projet ambitieux de plantation d'arbre « en ville » pour lequel de très gros moyens de « restauration du sol en place » sera entrepris, la collectivité pourra mettre en place une méthode de contrôle et de suivi novateur de type **Urbasense** qui mesurent en continu les besoins hydriques et la croissance des racines.

Cette méthode d'Arrosage Agronomique spécifique guide les utilisateurs au moyen de Bulletins Agronomiques d'Arrosage hebdomadaires sur mesure car locaux et forment les utilisateurs aux bonnes pratiques d'arrosage souvent oubliées. Les économies d'arrosage en volume constatée sont significatives entre 30 et 50%.

Prise en compte des arrêtés préfectoraux de sècheresse :
L'arrêté préfectoral DDTM SEBIO 2023 83 du 17 aout 2023 précise que en situation de sècheresse de la zone Argens, quelle que soit la source de l'eau d'arrosage utilisée, pour les Usages de pelouses, massifs fleuris et espaces verts. Il y a une interdiction d'arrosage à toute heure, sauf pour arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 3 ans.
Interdiction d'arrosage de 9H à 19h.

Le système d'arrosage prévu au projet avec programmation centralisée permettra donc en cas d'arrêté de sécheresse d'assurer l'apport en eau minimal régulé par les sondes d'humidité du système, en période nocturne pour respecter l'arrêté et par secteurs géographiques successifs.

La ville de saint Raphaël envisage également de pouvoir utiliser en cas d'arrêté préfectoral sècheresse en appoint d'arrosage, l'eau usée traitée et épurée issue de la STEP d'AGAY qui sera transportée par camions citernes spécifiques.

PIÈCES JOINTES

PJ1 - Décision N° E23000019/83 du tribunal administratif de Toulon

PJ2 - Arrêté municipal N°- (arrêté d'ouverture de l'enquête)

PJ3 - Avis dans la presse Var Matin et La Marseillaise

PJ4 - Constat d'affichage

PJ1

Décision N° E23000019/83 du tribunal administratif de Toulon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

12/05/2023

N° E23000019 /83

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

LE MAGISTRAT EN CHARGE DES ENQUETES PUBLIQUES

Décision désignation commission ou commissaire du 12/05/2023

Vu enregistrée le 10/05/2023, la lettre par laquelle M. le Maire de la COMMUNE DE FREJUS demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Le permis de construire pour le projet de place, bâtiment et parking République dans le cadre du projet global dit de Promenade des Bains sur la commune de Fréjus :

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu la décision par laquelle la Présidente du Tribunal a désigné M. RIFFARD comme magistrat délégué aux enquêtes publiques ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur, établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Jacques BRANELLEC

Membres titulaires :

Monsieur Denis SPALONY
Monsieur Philippe DE BOYSERE

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de COMMUNE DE FREJUS et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à TOULON, le 12/05/2023

Le Magistrat désigné,

Denis RIFFARD

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recouvrée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.

PJ2

Arrêté municipal N°URB/2003- (arrêté d'ouverture de l'enquête)

DEPARTEMENT DU VAR | REPUBLIQUE FRANCAISE | ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

Direction de l'Aménagement du Territoire
PC/MR

VILLE DE FREJUS

Transmission en Préfecture	04 SEP. 2023	Publié	Du 04 SEP. 2023
Date de réception	04 SEP. 2023		Au 05 NOV. 2023
Notifié le			

ARRETE MUNICIPAL N° 2023-2380

PRESCRIVANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PERMIS DE CONSTRUIRE PORTANT SUR LE PROJET DE PLACE, BATIMENT ET PARKING REPUBLIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE LA PROMENADE DES BAINS

Le Maire de Fréjus,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

VU le code de l'environnement, et notamment les articles :

- L. 122-1 : Etudes d'impact des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements,
- R. 122-2 : Etudes d'impact – dispositions générales,
- L. 123-1 à L. 123-2 : Champ d'application et objet de l'enquête publique,
- L. 123-3 à L. 123-18 : Procédure et déroulement de l'enquête publique,
- R. 123-1 : Champ d'application de l'enquête publique,
- R. 123-2 à R. 123-27 : Procédure et déroulement de l'enquête publique

VU les articles 3 et 7 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine relatifs à la participation des habitants et des conseils citoyens,

VU la délibération n°140 du conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération en date du 23 septembre 2022 approuvant le bilan de la concertation et la poursuite de la mise en œuvre des projets sur la base des objectifs d'aménagement et orientations présentés et issus des études, enrichies par la concertation,

VU la lettre réceptionnée le 10 mai 2023 par laquelle monsieur le Maire de Fréjus a sollicité de monsieur le Président du Tribunal administratif de Toulon la désignation d'un commissaire-enquêteur ou d'une commission d'enquête,

VU la décision du Tribunal Administratif de Toulon du 12 mai 2023 désignant une commission d'enquête,

de 8h à 12h et de 13h30 à 16h le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés
Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Fréjus (siège de l'enquête)
Monsieur le président de la commission d'enquête - PC Promenade des Bains à Fréjus
45 place Formigé - CS 70108
83608 FREJUS Cedex

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée le 03 novembre 2023 à 15h30. Des copies des observations reçues à la Mairie seront annexées aux registres d'enquête.

3.2. Consultation du dossier d'enquête en ligne numérisé et dépôt des observations en ligne, sur une adresse mail.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en version informatique, en ligne, par le public pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet de la commune de Fréjus :

https://www.ville-frejus.fr/, dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations »

Le dossier pourra être consulté 7 jours sur 7 et 24h sur 24, depuis le premier jour de l'enquête à 9h, jusqu'au dernier jour de l'enquête à 15h30.

Durant cette période, le public pourra également consigner ses observations, en ligne, à l'adresse mail suivante : enquete.pdb@ville-frejus.fr

Article 4. Publicité de l'enquête

L'avis d'ouverture d'enquête sera :

- publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête dans le quotidien « VAR-MATIN » et « LA MARSEILLAISE » ainsi que dans les huit premiers jours de celle-ci,

- publié par affiches et éventuellement tous autres procédés en usage en mairie de Fréjus quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci,

- publié par affichage dans les mêmes conditions de délai et de durée sur les lieux situés au voisinage du projet et visible de la voie publique.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

4

5

Article 7 : Mise à disposition du public du rapport et des conclusions de la commission d'enquête

Le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront également publiés, pendant ce même délai, sur le site internet de la Mairie de Fréjus.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, auprès du Maire de Fréjus, dans les conditions définies au titre I de la loi du 17 juillet 1978.

Article 8. Autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques – 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Breus – l.breus@esterelcotedazur-agglo.fr et M. Yann Le Palud y.lepalud@esterelcotedazur-agglo.fr)

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site Internet de la Mairie de Fréjus : https://www.ville-frejus.fr/.

En outre, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Fréjus – service urbanisme.

Article 9. Décision au terme de l'enquête publique

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fréjus est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis de construire.

Article 10 Publication

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Fréjus.

Article 11 Voie et délais de recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la ville de Fréjus (*ou de sa notification*). Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 12 Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à :

Monsieur le Préfet du Var, dans le cadre du contrôle de légalité,

Madame la Présidente du tribunal administratif de Toulon,

Messieurs les membres de la commission d'enquête,

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Var.

Fréjus le : 31 AOUT 2023

Le Maire,

David RACHLINE

PJ 3-1

Avis officiel dans la presse Var Matin et la Marseillaise

La marseillaise 14 septembre 2023

COMMUNE DE FREJUS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de Promenade des Bains : requalification du littoral entre Port Fréjus à Fréjus et Port Santa-Lucia à Saint-Raphaël

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de place, bâtiment et parking République

Par arrêté municipal du 31 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire pour le projet de place, bâtiment et parking République, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.
Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.
L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).
Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45 place Formigé à Fréjus.
Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé (siège de l'enquête),
- de 8h à 17h00 sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot
- de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
- de 8h à 12h et de 13h30 à 16h le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés
Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Fréjus (siège de l'enquête)
Monsieur le président de la commission d'enquête – PC Promenade des Bains à Fréjus
45 place Formigé - CS 70108
83608 FREJUS Cedex

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus https://www.ville-frejus.fr/, dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations »
Une boite mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public :
enquete.pdb@ville-frejus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :
- le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.
Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Général des Services Techniques – 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Breus – l.breus@esterelcotedazur-agglo.fr)
Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.
La Maire de Fréjus est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis de construire.

La Marseillaise

Var Matin 14 septembre 2023

Annonces légales

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2023 à 0,183 € HT pour les Var.

Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire.

Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

▽ Avis d'Enquêtes

COMMUNE DE FREJUS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de Promenade des Bains : requalification du littoral entre Port Fréjus à Fréjus et Port Santa-Lucia à Saint-Raphaël

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de place, bâtiment et parking République.

Par arrêté municipal du 31 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire pour le projet de place, bâtiment et parking République, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Brandec, président, et MM. Denis Spadony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 46, place Formigé à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête au lieu suivant :

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 4,5 place Formigé (siège de l'enquête),
- de 9h à 17h00 sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre dernier jour d'enquête, de 9h à 16h30.
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26, place Sadi Carnot,
- de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
- de 8h à 12h et de 13h30 à 16h le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Fréjus (siège de l'enquête)
Monsieur le président de la commission d'enquête - PC Promenade des Bains à Fréjus
46, place Formigé - CS 70108 - 83608 FREJUS Cedex.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus https://www.ville-frejus.fr/, dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations ».

Une boite mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@ville-frejus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint-Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

- le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Général des Services Techniques – 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Breus – l.breus@esterelcotedazur-agglo.fr).

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fréjus est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis de construire.

SAINT RAPHAËL

COMMUNE DE SAINT-RAPH

AVIS D'ENQUETE PU

PROJET DE PROMENADE DES BAINS : LITTORAL ENTRE PORT FREJUS A SANTA-LUCIA A SAINT-R

Enquête publique préalable à la délivrance du permis d'
portant sur des projets ayant une incidence sur l'environn
des bains sur la totalité du périmètre Raphaëlois et intégrant
Par arrêté municipal du 05 septembre 2023 il a été prescrit
préalable à l'octroi du permis d'aménager valant permis
Raphaëlois du projet de Promenade des Bains, pour une d
octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.
Une commission d'enquête composée de M. Jacques Bra
Spony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désigné
de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques
L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support pap
sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse m
Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël.
Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enqu
et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consig
les registres d'enquête aux lieux suivants :
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située
l'enquête),
De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi,
De 8 h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le der
à 15h30) sauf jours fériés,
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 46, place F
jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-en
Le public pourra également adresser ses observations
à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête)
Monsieur le Président de la Commission d'enquête- PA F
26, place Sadi Carnot - 83700 Saint-Raphaël.
Le dossier d'enquête sera également consultable sur le
Raphaël https://www.ville-saintraphael.fr/
Une boite mail a été mise en place pour recueillir les o
enquete.pdb@ville-saintraphael.fr
Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et aut
l'enquête fixée au 03 novembre 2023 à 15h30.
Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du
mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositi
- Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis d
à disposition du public, pendant un délai d'un an à compte
de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet
Les informations relatives au projet mis à l'enquête pou
Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Servi
(rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cede
esterelcotedazur-agglo.fr).
Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglom
se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de
ations de l'article L 126-1 du code de l'environnement.
Le Maire de Saint-Raphaël est l'autorité compétente po
et postérieurement à la délibération du conseil communau
permis de démolir.

COMMUNE DE FREJ

AVIS D'ENQUETE P

Projet de Promenade des Bains : requ

Var Matin 05 octobre 2023

AVIS D'ENQUÊTES

COMMUNE DE FRÉJUS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de Promenade des Bains : requalification du littoral entre Port Fréjus à Fréjus et Port Santa-Lucia à Saint-Raphaël

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de place, bâtiment et parking République.

Par arrêté municipal du 31 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire pour le projet de place, bâtiment et parking République, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Brunellec, président, et MM. Denis Spaliony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45, place Formigé à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête au lieu suivant :

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45, place Formigé (siège de l'enquête),
- de 9h à 17h00 sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre dernier jour d'enquête, de 9h à 16h30.
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26, place Sadi Carnot,
- de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi,
- de 8h à 12h et de 13h30 à 16h le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Fréjus (siège de l'enquête)
Monsieur le président de la commission d'enquête – PC Promenade des Bains à Fréjus
45, place Formigé - CS 70108 - 83608 Fréjus Cedex.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus https://www.ville-frejus.fr/, dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations ».

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@ville-frejus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

- le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Général des Services Techniques – 824, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 90133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Breus – l.breus@esterelcotedazur-agglo.fr).

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fréjus est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis de construire.

Estérel côte d'azur AGGLOMÉRATION

PROJET DE PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ET
PORT-FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA LUCIA À SAINT-RAPHAËL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à la déclaration de pro au titre du code de l'environnement

Par arrêté communautaire du 08/09/2023, il a été prescrit l'ouverture d'une enqu préalable à la Déclaration de Projet au titre du Code de l'Environnement pour le proj gement de la Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 2 oct 3 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Brunellec, président, et MM. D et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date d de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administrati

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Sa

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étu et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles obse les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (s quête). De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
- De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le à 15h30) sauf jours fériés
- Dans les locaux de la mairie de Fréjus située au 45 place Formigé.
- De 9h à 17h (sauf le dernier jour de l'enquête le 3 novembre à 15h30) sauf les v jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commissio à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête)
Monsieur le commissaire enquêteur – Déclaration de projet Promenade des Bain
26 place Sadi Carnot 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet d'Estérel Côte- mération :
https://esterelcotedazur-agglo.fr/

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestion enquete.pdb@esterelcotedazur-agglo.fr Il ne sera pas tenu compte des courriers, m documents reçus après la fin de l'enquête fixée au 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-R mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanenc

- Le 2 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Le 5 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Le 9 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Le 3 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enqu tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l' siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, en mairie de Fréjus, en mairie de Saint- Préfecture du Var et sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées térel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - Aurélien (rond-point A. Karr) CS 90133- 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laure l.breus@esterelcotedazur-agglo.fr

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité com se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformém sitions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.

La Marseillaise 05 octobre 2023

ANNONCES LÉGALES
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

VAR

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr

SAINT RAPHAËL
COMMUNE DE SAINT-RAPHAËL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FREJUS A FREJUS ET PORT SANTA-LUCIA A SAINT-RAPHAËL

Enquête publique préalable à la délivrance du permis d'aménager valant permis de démolir portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de promenade des bains sur la totalité du périmètre Raphaëlois et intégrant l'ouvrage de génie civil du Veillat

Par arrêté municipal du 05 septembre 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis d'aménager valant permis de démolir portant sur le périmètre raphaëlois du projet de Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.
Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 04/05/2023 de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.
L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).
Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.
Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
o Du 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
o Du 8 h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
o de 8h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête)
Monsieur le Président de la Commission d'enquête– PA Promenade des Bains à Saint-Raphaël
26 place Sadi Carnot
83700 SAINT-RAPHAEL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Saint-Raphaël https://www.ville-saintraphael.fr/
Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public: enquete.pdb@ville-saintraphael.fr
Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée au 03 novembre 2023 à 15h30.
Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :
- Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.
Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques – 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex – (Mme Laurence Breus – l.breus@esterelcotedazur-agglo.fr)
Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.
Le Maire de Saint-Raphaël est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis d'aménager valant permis de démolir.

SAINT RAPHAËL
COMMUNE DE SAINT-RAPHAËL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FREJUS A FREJUS ET PORT SANTA-LUCIA A SAINT-RAPHAËL

Enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de la création de surfaces de plancher dans l'ouvrage de génie civil du Veillat

Par arrêté municipal du 05 septembre 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire portant sur la création de surface de plancher dans l'ouvrage du Veillat dans le cadre du projet de Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.
Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 04/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.
L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).
Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.
Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale) correspondant, et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
o Du 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
o Du 8 h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30)
Sauf jours fériés.
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
o de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête)
Monsieur le Président de la Commission d'enquête – PC Promenade des Bains à Saint-Raphaël
26 place Sadi Carnot
83700 SAINT-RAPHAEL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Saint-Raphaël https://www.ville-saintraphael.fr/
Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@ville-saintraphael.fr
Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée le 03 novembre 2023 à 15h30.
Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en Mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :
- Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
- Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.
Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques – 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Breus – l.breus@esterelcotedazur-agglo.fr)
Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.
Le Maire de Saint-Raphaël est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis de construire.

PJ 3-1

Articles divers dans Var Matin

FRONT DE MER : L'ACTE 2 PLANIFIÉ

Après les premiers travaux sur le cours Guilbaud, la cité de l'Archange va poursuivre sa mue avec un vaste chantier, promenade René-Coty, à partir d'octobre. **Lire pages suivantes**

Saint-Raphaël

Promenade des bains :

Le maire et l'architecte, Vincent Guillermin, ont présenté la feuille de route concernant le chantier qui, à partir d'octobre, s'étalera sur neuf mois. État des lieux.

Cahier de doléances sous le bras, les commerçants et riverains du front de mer raphaëlois ont répondu présent à l'invitation du maire. Aux côtés de Vincent Guillermin, l'architecte attitré de la future Promenade des bains, Frédéric Masquelier a présenté le calendrier du chantier qui, à partir du mois d'octobre, s'étalera sur neuf mois entre l'enseigne McDonald's et la contre-allée du Général-de-Gaulle.

Soit 57 000 m² de terrain entre le vieux-port et la façade du Veillat. Entre les deux, la promenade René-Coty où sont implantés les principaux établissements touristiques de la cité de l'archange, tels l'Excelsior, le Poussin Bleu ou le Café des Bains, seront bel et bien en première ligne. D'où une légitime inquiétude chez certains…

Un chantier en 3 phases

Photos 3D à l'appui, Vincent Guillermin s'est chargé de la présentation de ce chantier qui se réalisera en trois phases.

« *À partir du mois d'octobre, la première tranche concernera le secteur entre McDo et le casino. En janvier 2024, nous poursuivrons entre l'entrée de Félix-Martin et le long de la promenade René-Coty, pour ensuite finir sur l'avenue du Général-de-Gaulle. Il faut compter 9 mois de travaux. Rien ne sera imposé. Soit les commerçants profitent de ce chantier pour refaire leur terrasse, soit cela reste dans l'état,* précise-t-il avant d'être coupé par le premier magistrat. *Pour autant, si l'un des établissements concernés est, un jour revendu, la Ville sera en droit de remettre la terrasse extérieure en état afin d'harmoniser l'ensemble.* »

Si les vérandas du cours Guilbaud ne seront donc pas imposées, il y aura cependant une charte d'harmonisation sur l'ensemble des établissements.

« *La Ville va définitivement se projeter au XXIe siècle,* relance Vincent Guillermin. *C'est un projet tout aussi ambitieux que vertueux.* »

Pistes cyclables, mobiliers urbains, aménagement paysager, blocs sanitaires, espaces de livraison, l'Épi Diana revu et corrigé, entre la promenade basse du Veillat et la promenade du dessus : rien n'a été laissé au hasard afin que la cité de l'archange entre dans une nouvelle dimension.

Les rues W.-Rousseau et H.-Vadon en double sens

Seul hic, pour ces professionnels locaux du tourisme, la circulation sera bel et bien coupée au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Tant et si bien qu'entre la fin de l'année 2023 et l'été 2024, les rues Henri-Vadon et Waldeck-Rousseau (devant la gare) seront à double sens…

Au terme de cette présentation, tous en sont sortis avec de précieuses informations. Restera désormais à prendre rendez-vous avec Stéphane Iseppi, adjoint aux commerces, qui recueillera les dernières doléances afin que tout le monde puisse continuer son activité entre les tractopelles.

Pour l'heure, 23 rendez-vous ont été pris…

P. M.

pmichon@nicematin.fr

Une vue de la future Promenade des bains après neuf mois de travaux.
(Photo agence Guillermin -Golem)

Lors de la réunion de présentation au Palais des congrès.
(Photos Florien Escoffier)

La Réserve laisse place à un espace public et ludique

Lors de cette réunion, Frédéric Masquelier a profité de l'occasion pour faire un état des lieux concernant l'avenir de l'ancienne discothèque La Réserve. Après avoir pensé, dans un premier temps, à l'installation d'une thalassothérapie, le maire a finalement annoncé sa décision d'en faire un lieu municipal de loisirs ouvert à tout public.

« *Effectivement, il n'y aura pas d'exploitation commerciale,* confirme-t-il. *Nous avions bien contacté des professionnels de la nuit, mais après les années Covid, les discothèques ont fermé les unes après les autres…* »

Qu'à cela ne tienne, il n'y aura donc plus de "dance-floor" dans la cité de l'archange.

Les quelque 800 m² de surface accueilleront, dans un futur proche, un espace ouvert dédié aux jeux et à la culture.

« *Soit un lieu de loisirs dédié à la jeunesse. Il sera situé à l'ombre, il sera éclairé et sécurisé. Un espace ludique au sein duquel on pourrait y mettre des tables de ping-pong, des échiquiers, des baby-foot ou à défaut s'en servir pour des rendez-vous culturels.* »

Cette aire de jeux intégrera le passage sous-terrain qui reliera la plage du Veillat à la promenade René-Coty. Les structures d'antan, telles l'Académie du Billard ou encore le stand de tir, devraient également déménager dans le cadre de cette réhabilitation d'envergure.

var-matin
Samedi 29 avril 2023

le futur chantier dévoilé

Du côté des commerçants et des riverains : « On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs »

À l'issue de cette première réunion présentant les grandes lignes du chantier, qui s'étalera sur neuf mois entre l'enseigne McDonald's et l'avenue Général-de-Gaulle, située face à l'Épi Diana, les commerçants et riverains ont ensuite pris le micro tendu pour exprimer leurs craintes et leurs attentes…

Du côté des riverains, certaines questions ont parfois semblé quelque peu hors sujet en cette première consultation publique.

« De quelle couleur sera le kiosque à journaux ? », « où sera installé le manège pour enfants ? », « l'espace toilette sera-t-il fermé la nuit ? », autant d'interrogations auxquelles les élus répondront en temps et en heure. Car, en ce qui concerne les commerçants, les inquiétudes étaient plutôt d'ordre pratique et *a fortiori* économique : *« En gros, va-t-on pouvoir continuer à travailler ? »*

En attendant les rendez-vous individuels avec l'adjoint aux commerces, Stéphane Iseppi, qui permettront de cibler les problématiques propres à chaque commerce, certains commerçants de la promenade René-Coty ont livré leurs premières impressions.

Cette première réunion d'information a permis aux commerçants du front de mer d'avoir une feuille de route concernant ce chantier d'une durée de 9 mois.

Charlotte Tagliani (Hôtel Excelsior) : *« Cette réunion a été instructive à plus d'un titre. Concrètement, j'ai appris des choses comme la date des travaux et l'organisation du chantier en trois partis. Par exemple, l'Excelsior ne sera pas impacté au cours de la première phase des travaux entre le McDo et le casino. Nous savons également que nous ne serons pas obligés de changer la structure sur la terrasse. La présentation du projet était très claire. Maintenant, comme tout le monde, nous en saurons encore plus après l'entretien que nous aurons avec MM. Iseppi et Guillermin. »*

Franck (Tabac) : *« J'ai trouvé cette présentation très intéressante ! C'est bien que les élus aillent au-devant des commerçants pour nous informer. Même s'il y a encore des détails à peaufiner, désormais, on sait plus ou moins où on va. Pour ma part, je vais profiter de ce grand chantier pour refaire ma terrasse extérieure. Cela ne peut que donner de la plus-value à mon établissement… »*

Pierre Marani (bar-restaurant le Poussin Bleu) : *« Ne serait-ce que de connaître officiellement la date et la durée des travaux, cette réunion a été fort intéressante. Nous en savons un peu plus, mais il restera désormais de savoir si, finalement, on pourra continuer à travailler ou, lorsque le chantier arrivera à notre hauteur, nous serons obligés de fermer. Nous avons également un rendez-vous programmé avec M. Iseppi. Nous verrons cela avec lui. En ce qui concerne le projet, il me convient parfaitement. Depuis le temps qu'on attendait cette rénovation sur ce front de mer, c'est chose faite et on ne va pas s'en plaindre aujourd'hui. Faudra faire dos rond, le temps des travaux… »*

Jean-Philippe Fernez (Le Café des Bains) : *« J'ai eu les informations que j'attendais, donc c'était une réunion tout aussi intéressante que rassurante. On sent bien que le projet est abouti et bien étoffé ! Puis, après les travaux du cours Guilbaud, je pense que sur notre promenade les délais du chantier seront respectés. Disons que les équipes seront rodées. Maintenant, nous attendons l'entretien avec Stéphane Iseppi pour affiner les cas de chacun des commerçants de la promenade… »*

Nadine (riveraine du boulevard Félix-Martin) : *« Habitant à l'entrée du boulevard, je voulais savoir dans quelle mesure je serais impactée. Visiblement, en ce qui me concerne j'aurai moins de nuisances… si ce n'est que je n'aurai plus de places de parking devant chez moi. C'était pratique pour décharger les courses. Pour autant, c'est un vrai beau projet qui va mettre toute la ville en lumière. Selon les photos 3D présentées lors de la réunion, le rendu est magnifique. Alors on fera avec le temps des travaux. Comme ont dit, on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. »*

Repères

Coup d'envoi des travaux :
octobre 2023.

Un chantier en trois phases
1. Octobre à décembre 2023 : entre McDonald's et le casino.
2. Janvier à mars 2024 : entre l'avenue Félix-Martin et la promenade René-Coty.
3. Avril à juin 2024 : entre la Réserve et l'avenue Général-de-Gaulle.

Superficie du chantier global
18 hectares entre Fréjus et Saint-Raphaël, soit 4,5 km. Zone impactée à Saint-Raphaël : 57 000 m² de surface en travaux.

Est-Var

Fréjus - St-Raphaël - Golfe de St-Tropez

NOUS CONTACTER

• **Fréjus - Saint-Raphaël**
74, rue Jean-Aicard, 83 700 Saint-Raphaël.
Tél. : 04.94.19.33.02. **E-mail** : saint-raphael@nicematin.fr

• **Saint-Tropez**
10, place Blanqui, 83 990 Saint-Tropez. **Tél.** : 04.94.55.96.10.
E-mail : agence.st-tropez@nicematin.fr.

• **Abonnements et publicité :**
Tél. : 36.63. (prix d'un appel + 0,15 €/min)

FUTURE PROMENADE : L'AVIS DES COMMERÇANTS

(Photo Jean de Dieu)

À Fréjus-plage, le réaménagement des boulevards d'Alger et de la Libération a fait l'objet de réunions de concertation entre la Ville et les commerçants. Ces derniers ont accepté de partager leurs inquiétudes et leurs desiderata. **Lire page suivante**

Fréjus

Promenade des Bains : on a sondé les commerçants

Le réaménagement des boulevards d'Alger et de la Libération, à Fréjus-plage, a été évoqué lors de réunions de concertation avec la Ville. Les principaux intéressés sont inquiets.

C'est le moins que l'on puisse dire : les futurs travaux de réaménagement de la promenade des Bains, à Fréjus, font du bruit. Notamment auprès des dizaines de commerçants installés sur les boulevards d'Alger et de la Libération, directement concernés.

Fin juin, la Ville a organisé deux réunions de concertation auxquelles étaient invités ces derniers. « *On ne sait pas à quelle sauce on va être mangés*, lâche Francis Yabas, du restaurant L'Escurial. *On en saura plus lors d'une réunion individuelle, à la fin du mois. Mais ils ont entendu nos inquiétudes et ils les ont surtout écoutés, ce qui est positif. Après, ils n'avaient pas toutes les réponses à nos interrogations. Nous sommes notamment inquiets concernant le stationnement car ils comptent enlever toutes les places qu'il y a aujourd'hui devant les commerces, alors que le projet du parking de la Poste n'a pas encore démarré. Donc on se demande s'ils n'ont pas un peu fait les choses à l'envers. Ce serait dommage car pour nous, c'est quelque chose d'essentiel.* » Même son de cloche pour son voisin, Le Milano et son patron, Frédéric Deconinck, qui a « *apprécié l'échange* », reconnaît les points positifs de ce chantier gargantuesque mais attend « *d'en savoir plus pour se prononcer définitivement.* »

Les commerçants de la future promenade des Bains de Fréjus Plage sont inquiets quant aux futurs travaux de la promenade des Bains. (Photo Joao de Oliveira)

Avis divergents, craintes unanimes

Tout au bout du boulevard d'Alger, Sajid Ahamadullah, gérant de l'Indian street food, est carrément déçu. Dans l'incapacité de participer à cette réunion, il ne comprend pas l'absence de places de parking dans le projet de réaménagement. « *Je pense que ce n'est pas une bonne idée. Ici, nous sommes tout au bout de Fréjus-plage. Le marché nocturne ne vient d'ailleurs pas jusqu'à nous. Nous sommes déjà isolés. Le stationnement, c'est notre seul avantage. On est déjà morts de par notre positionnement. S'ils enlèvent ces places de stationnement, plus personne ne viendra. Il faudrait au minimum prolonger le marché nocturne jusqu'au bout de la promenade des Bains. Pour nous donner un peu de visibilité.* »

Les avis divergent un peu selon les types de commerces. Une commerçante souhaitant rester anonyme, sans remettre en cause le projet, regrette trop peu d'informations et ne cache pas son inquiétude. Plus loin, sur le boulevard de la Libération, Emmanuel Quarteroni, gérant de l'hôtel bar restaurant Les Palmiers, est dubitatif même s'il reconnaît avoir obtenu certaines informations.

« Les loyers seront-ils moins chers qu'à Saint-Raphaël ? »

« *On a obtenu des dates de travaux. C'était très handicapant de ne rien savoir. On se demandait aussi ce qui allait advenir de nos structures bâties sur le domaine public. On sait désormais que leur démolition sera prise en charge par la Ville. Mais pas leur reconstruction, contrairement à ce qui a été fait à Saint-Raphaël. Peut-être que les loyers seront en revanche moins chers ? On ne sait pas.* » L'hôtelier a personnellement insisté sur le « *besoin vital d'avoir des places de stationnement devant mon établissement.* » Une crainte, d'après lui, prise en compte par les élus. « *Il faut rendre à César ce qui lui appartient aussi. Le bord de mer va prendre de la valeur.* » Le Fréjusien espère aussi que le projet sera à la hauteur en termes de tri des déchets. « *J'ai un label environnemental car je recycle beaucoup. J'espère qu'ils ont prévu une capacité de tri sélectif diffus sur toute la promenade des Bains et suffisante pour le futur, car la production de déchets ne cesse d'augmenter d'année en année. Si on est rapidement saturé, c'est que ça n'aura pas été anticipé.* »

J. T.
jtomatis@nicematin.fr

Promenade des bains : de nouveaux visuels éclairants

Alors que l'enquête publique sur la réhabilitation du bord de mer se poursuit, l'Agglo vient de diffuser de nouvelles images permettant de se faire une idée plus précise sur le projet.

Ouverte le 2 octobre dernier, l'enquête publique sur le projet de réaménagement des 4 km de bord de mer commun des villes de Fréjus et Saint-Raphaël bat son plein. Jusqu'au 3 novembre, elle doit permettre aux habitants des villes jumelles et des communes d'Estérel-Côte d'Azur Agglomération (qui porte le projet) de s'informer et de s'exprimer au sur ce chantier à plus de 60 millions d'euros qui doit redessiner le littoral, entre Port-Fréjus et le port de Santa-Lucia (sur un total de 178 000 m² d'espace public), d'ici 2027. *Var-matin* s'est procuré auprès de l'Agglo les tout nouveaux visuels du projet. Ils permettent de se faire une idée plus précise de l'aménagement de certains lieux qui bénéficieront d'un lifting radical.

GRÉGORY PARIGI
gparigi@nicematin.fr
IMAGES : AGENCE GUILLERMIN

Pour rappel, le dossier de l'enquête publique est consultable en ligne sur le site de l'Agglo (https://esterelcotedazur-agglo.fr), mais aussi en mairie de Saint-Raphaël (de 8h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi, sauf le dernier jour de l'enquête, le 3 novembre à 15h30) et en mairie de Fréjus (tous les jours de 9h à 17h, sauf le dernier jour de l'enquête à 15h30). Il est aussi possible d'adresser ses observations par mail (enquete.pdb@esterelcotedazur-agglo.fr) et par courrier à l'adresse suivante : mairie de Saint-Raphaël - Monsieur le Commissaire enquêteur – Déclaration de projet Promenade des Bains - 26 place Sadi-Carnot - 83700 Saint-Raphaël.

1 Le visuel de la partie raphaëloise de la promenade permet de constater l'importance de la végétation dans le projet (qui prévoit la plantation d'un millier d'arbres). Le chantier de la tranche comprise entre le Mc Donald's et la contre-allée du Général-de-Gaulle sera mené de janvier à juin 2024. En ce qui concerne le chantier de la deuxième tranche de la Promenade René-Coty (entre l'Excelsior et la Réserve) les dates annoncées sont : d'octobre 2024 à juin 2025. Sur l'ensemble de la casquette du Veillat, la fin des travaux est annoncée pour juin 2027.

2 À terme, les boulistes devraient rester les rois e la place de la République, à Fréjus. Sur ce visuel, on perçoit le bâtiment que la municipalité souhaite ménager et qui devrait abriter un bureau de poste, n poste de police municipale, une salle destinée aux ssociations et un office de tourisme. Le projet prévoit e raser le bâtiment qui accueille actuellement la oste et le siège du Comité de défense des intérêts de réjus-Plage. Enfin, il prévoit un parking souterrain en ilo de 409 places. Les travaux devraient y être ntrepris d'avril 2024 à décembre 2025.

3 Au début du boulevard Félix-Martin, à Saint-Raphaël, la chaussée devrait être pavée, à en juger par cette projection en 3D. En juin 2025, cette partie devrait être achevée, selon le calendrier de l'Agglomération.

4 À en croire les projections fournies par Estérel-Côte d'Azur Agglomération, Fréjus-Plage aura droit à un sérieux coup de jeune. Il comprendra l'aménagement d'une large portion réservée aux piétons au niveau du trottoir Nord. Quant au trottoir Sud, il accueillera une piste cyclable ainsi qu'une navette électrique. Le boulevard d'Alger sera en chantier d'octobre 2024 à juin 2025. Sur le boulevard de la Libération, les travaux seront livrés en 2027.

5 Sur les visuels les plus récents, on peut constater que l'idée d'un auvent, un temps envisagée pour agrémenter l'extrémité de l'épi Diana (protection contre l'érosion des plages souvent mise à mal par les tempêtes), a finalement été abandonnée. La livraison de cette partie est prévue pour le mois de juin 2025.

Promenade des bains : l'enquête publique débute

C'est aujourd'hui que l'enquête sur l'avenir du bord de mer de Fréjus et Saint-Raphaël démarre. Durant un mois, il est possible de consulter chaque détail et de donner son avis sur le projet.

C'est un exercice extrêmement codifié et réglementé qui est capital pour la mise en œuvre de tout projet d'ampleur. L'enquête publique portant sur l'aménagement de la Promenade des bains débute aujourd'hui. Elle se poursuivra jusqu'au 3 novembre. Durant un mois, chacun pourra consulter dans les moindres détails le projet de lifting du bord de mer de Fréjus et Saint-Raphaël. C'est également le moment de donner son avis pour peser dans l'avenir des villes jumelles de l'Est-Var.

Le bord de mer des deux communes, entre Port-Fréjus et Santa Lucia, est concerné par le projet. Ici, le quartier de Fréjus Plage. (Photos Philippe Arnassan)

Commission d'enquête indépendante

En 2022, l'Agglomération avait déjà mené une consultation publique qui avait vu défiler 2 700 personnes dans le point d'information dédié, construit à la frontière des deux villes et qui avait généré plus de 500 réponses écrites. Selon Frédéric Masquelier, le projet avait recueilli *« 87 % d'avis favorables »*. Un projet qui, comme l'élu la précisé jeudi dernier en conseil municipal, *« se porte très bien et ne rencontre pas de difficulté »*.

Cette fois-ci, c'est une commission d'enquête totalement indépendante (désignée par le tribunal administratif de Toulon) qui sera chargée de recueillir les avis de la population. Engagée par la Préfecture, cette étape sera capitale dans la mise en œuvre de ces travaux (à plus de 60 millions d'euros) qui peuvent changer le visage des villes sœurs.

G. P.
gparigi@nicematin.fr

Comment participer ?

L'enquête publique débute ce lundi et s'achèvera le 3 novembre 2023 au soir. Elle sera réalisée sur papier mais aussi sur support dématérialisé.
Le public peut prendre connaissance du dossier (comportant l'étude d'impact et l'avis de la MRAe) et consigner ses éventuelles observations chaque jour (sauf week-end et jours fériés) sur les registres d'enquête aux lieux suivants :
– Mairie de Saint-Raphaël (de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête, le 3 novembre à 15 h 30)
– Mairie de Fréjus (tous les jours de 9 h à 17 h, sauf le dernier jour de l'enquête à 15 h 30).
Il est aussi possible d'adresser ses observations par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le Commissaire enquêteur – Déclaration de projet Promenade des Bains - 26 place Sadi-Carnot - 83700 Saint-Raphaël
En outre, le dossier d'enquête sera consultable en ligne sur le site de l'Agglo (https://esterelcotedazur-agglo.fr). Enfin, il est possible d'adresser ses observations par e-mail à l'adresse suivante : enquete.pdb@esterelcote-dazur-agglo.fr
✔ À noter : En mairie de Fréjus et de Saint-Raphaël, plusieurs permanences physiques seront assurées par un commissaire enquêteur. Liste des permanences consultable sur le site de l'Agglomération.

Le projet en chiffres

- 4 kilomètres de longueur.
- 1 000 arbres plantés (issus de 50 espèces différentes).
- Plus de 60 millions d'euros de budget.
- Création d'une piste cyclable et mise en service d'une navette électrique en site propre.
- Au total, 178 300 m2 d'espace public sont concernés.

Calendrier revu

Début septembre, *Var-matin* révélait que le calendrier du chantier, côté Saint-Raphaël, était chamboulé en raison, selon le président de l'Agglo Frédéric Masquelier, *« d'un retard administratif »*. Voici le calendrier revu et corrigé sur les deux communes.

À Saint-Raphaël

Octobre à décembre 2023 : travaux avec les concessionnaires (Veolia, Enedis ; etc.) et phase de désamiantage.
Janvier à juin 2024 : première tranche du chantier entre le McDonald's, le casino et la contre-allée du Général-de-Gaulle.
Octobre 2024 à juin 2025 : deuxième tranche sur la promenade René-Coty, entre l'Excelsior et la Réserve (et travaux au début du boulevard Félix-Martin ainsi qu'au niveau de l'épi Diana).
2026 : suspension du chantier en raison des élections municipales.
Octobre 2026 à juin 2027 : fin du chantier sur l'ensemble de la casquette du Veillat.

À Fréjus

Octobre 2023 : travaux sur les réseaux des concessionnaires.
Octobre 2024 à juin 2025 : travaux sur le boulevard d'Alger.
Avril ou mai 2024 à décembre 2025 : travaux sur la place de la République.
Septembre 2026 à juin 2027 : travaux sur le boulevard de la Libération.

République : un rapport critique sur le futur parking souterrain

Au cœur de l'été, un rapport émis par la mission régionale d'autorité environnementale de Provence-Alpes-Côte d'Azur (MRAe) a soulevé plusieurs points à améliorer dans l'élaboration du projet de Promenade des Bains. S'il n'est que consultatif, le rapport est très important pour l'aménageur, puisque c'est en partie sur ce document que s'appuient les autorités à qui il reviendra d'autoriser ou non la mise en œuvre du projet. L'avis de la MRAe (qui porte uniquement sur la prise en compte des enjeux environnementaux) appelle nécessairement une réponse de la part du porteur du projet.

La place de la République, à Fréjus.

Oui à la végétation et au vélo

Si la mission souligne favorablement la volonté d'ECAA d'aménager une voie de circulation réservée aux transports doux et aux vélos ainsi que l'augmentation des surfaces dédiées à la végétation, elle soulève plusieurs points moins positifs. La MRAe demande une meilleure justification de la prise en compte des risques de submersion marine. C'est le cas au niveau du Veillat (à Saint-Raphaël) où elle *« recommande de justifier la prise en compte du risque de submersion marine sur le secteur de la plage du Veillat, par une analyse basée sur la caractérisation du risque »*.

Risques de submersion

En ce qui concerne le parking souterrain de 409 places (réparties sur six étages) sous la place de la République, à Fréjus Plage, la MRAe *« recommande de justifier de la prise en compte des effets cumulatifs des risques d'inondation et de submersion marine dans un contexte de changement climatique »*. Un avis qui n'a pas surpris les opposants au président Frédéric Masquelier et au maire de Fréjus David Rachline. *« Le parking République et la reforte du Veillat ne sont pas réalisables en l'état,* estime le conseiller municipal raphaëlois du groupe "Ma ville, ma planète" Pierre Tomasi. *Les adaptations au changement climatique et à l'artificialisation ne sont pas assez prises en compte »*. À Fréjus, Emmanuel Bonnemain (groupe "Notre parti c'est Fréjus") estime que *« la réfection du front de mer fréjusien est nécessaire, mais certainement pas dans le cadre de ce projet. Sur la question des risques de submersion marine, c'est exactement ce que je dénonce depuis octobre 2022 »*.

Vers un ouvrage en silo

En début de semaine dernière, en séance du conseil municipal, le maire David Rachline s'est voulu rassurant, expliquant, qu'il n'y avait *« pas de difficulté technique »*. *« Aujourd'hui, il n'y a pas d'inquiétude,* assurait-il. *Le projet n'a pas changé »*. Une confiance partagée par son adjoint aux finances Gilles Longo qui précise que, si le projet n'a effectivement pas changé, la forme du futur parking a évolué : *« Afin de maximiser le nombre de places de stationnement disponibles, le principe d'un parking souterrain en silo sur six étages a été retenu »*.

Saint-Raphaël

Promenade des Bains : le calendrier est chamboulé

« *En raison d'un retard administratif* », le chantier du front de mer a été revu et corrigé. À partir de janvier 2024, les travaux seront séquencés… Pour finalement s'étaler jusqu'en juin 2027 !

La décision a été prise il y a un peu plus d'un mois. Le chantier de la promenade des Bains qui, initialement, devait être lancé en ces premiers jours du mois de septembre a finalement été décalé « *en raison de quelques lenteurs administratives liées à l'enquête publique* ». Soit un décalage de trois mois qui, visiblement, a permis à Frédéric Masquelier de changer son fusil d'épaule.

Mais qu'on se le dise, le projet de la promenade des Bains n'est nullement remis en question. Bien au contraire. La seule différence c'est que les travaux programmés entre le casino de jeux, la promenade René-Coty et la casquette du Veillat seront séquencés entre le mois de janvier 2024 et la fin d'année 2027 (*voir ci-contre*).

« *Pour autant, dès ce mois d'octobre, nous procéderons à des premiers travaux de aménamnage et autres remises aux normes des réseaux comme le pluvial par exemple*, annonce le maire de la cité de l'Archange et président de l'agglo. *Pour le reste, nous avons effectivement préféré séquencer les travaux et donc travailler par tranches plutôt que de se lancer sur un chantier permanent de deux ans. Et ce, sans parler de la circulation qui aurait été coupée sur tout le front de mer pour deux ans. L'expérience du cours Gaillbaud nous a permis d'avancer dans notre réflexion. C'est mieux de procéder par étapes et garder ainsi une parfaite maîtrise du chantier.* »

La première phase des travaux sera lancée en janvier 2024 aux abords du casino. (Repros DR)

Masquelier se projette déjà sur l'année 2026

Les premiers bulldozers et tractopelles déboucleront donc à partir du mois de janvier 2024 entre l'enseigne *Mac Donald's* et le casino de jeux. Quant à la plus grosse partie, celle située entre l'Excelsior et la discothèque la Réserve, elle ne sera finalement en travaux qu'à partir du mois d'octobre 2024. Une seconde phase qui s'étalera jusqu'au mois de juin et qui comprendra également des aménagements à l'entrée du boulevard Félix-Martin et l'épi Diana.

« *Puis viendra l'année 2026 qui, fastoche le rappeler sera une année électorale*, poursuit, sourire en coin le premier magistrat qui, au passage, laisse entendre qu'il sera naturellement candidat aux élections municipales 2026. *Une année au cours de laquelle les travaux seront suspendus. Ensuite je proposerai de parachever l'ensemble du chantier autour du Veillat. Ce séquençage va nous permettre d'avoir plus de maîtrise tant au niveau des travaux que des entreprises.* » L'occasion de rappeler que cette seule partie raphaëloise de la future promenade des Bains nécessitera un budget de 27,7 millions d'euros.

P. M.
pmiclon@nicematin.fr

Le nouveau planning

❒ **Octobre à décembre 2023 :** travaux avec les concessionnaires de la Ville (Véolia, Enedis ; etc.) et phase de désamiantage.

❒ **Janvier à juin 2024 :** 1re tranche du chantier de la promenade des Bains entre l'enseigne *Mac Do*, le casino de jeux et la contre-allée du Général-de-Gaulle.

❒ **Octobre 2024 à juin 2025 :** 2e tranche sur la promenade René-Coty entre l'Excelsior et l'ancienne discothèque la Réserve à laquelle s'ajoutent des travaux au début du boulevard Félix-Martin ainsi qu'au niveau de l'épi Diana.

❒ **Année 2026 :** suspension ou chantier en raison d'une année électorale liée aux élections municipales.

❒ **Octobre 2026 à juin 2027 :** Fin du chantier sur l'ensemble de la casquette du Veillat. Tant au niveau supérieur qu'au niveau de la mer avec rénovation de tous les locaux.

« Désormais, on sait où on va et à quoi s'en tenir… »

Visiblement, ce nouveau planning concernant la partie raphaëloise du chantier de la promenade des Bains semble plutôt bien accueilli par les commerçants et riverains concernés par ces travaux de grande ampleur. Morceaux choisis !

David Courjon (hôtel-restaurant l'Excelsior) : « *À titre personnel, je préfère nettement ce nouveau planning car, jusque-là, et après les premières réunions avec la Ville, cela me paraissait assez flou. À notre niveau, nous ne savions pas vraiment comment nous organiser au niveau du personnel et autres. Plutôt que de lancer un vaste chantier sans être certain de tenir les délais, je préfère qu'ils procèdent par tranche et qu'ils maîtrisent ainsi leur programme. Désormais, on sait où on va et à quoi s'en tenir…* »

Jean-Philippe Fernez (le Café des Bains) : « *Cette reprogrammation ne me gêne pas particulièrement. Disons que cela ne va pas entraîner de grands bouleversements au niveau de l'organisation de l'établissement. En fonction de ces nouvelles données, nous allons simplement réaménager nos équipes, nos animations, nos jours et nos heures d'ouverture. Ce n'est pas un problème ! Je préfère que tout soit bien planifié et organisé en fonction plutôt que de se retrouver avec un trou béant devant le café durant des semaines si un problème imprévu venait à retarder le chantier. Décaler les travaux ne nous pose aucun souci. On s'adaptera…* »

Olivier Tavolara (glacier Lou Glacet) : « *Nous avons déjà eu l'autorisation d'ouvrir normalement jusqu'à la fin de ce mois, ce qui au bout du compte, nous a permis de faire une bonne saison. En revanche, il va falloir que je libère mon local, situé près de l'Académie de billard, car il va y avoir une phase de désamiantage sous la casquette du Veillat. Et sans ce local, où j'entrepose tout mon matériel, je ne peux plus travailler. Cela va être la galère à ce niveau. Donc, on verra bien ce qui se passera l'année prochaine. Nous fermerons à la fin du mois de septembre et comme on dit : "wait and see" pour la prochaine saison 2024…* »

En ce qui concerne la promenade René-Coty, les premiers coups de pioches ne seront pas donnés avant le mois d'octobre 2024.

PJ4

Constat d'affichage

SAS AZUR JURIS

COMMISSAIRES DE JUSTICE

Me Delphine ALBERTINI
Commissaire de Justice Associé
133 boulevard Georges Clémenceau
83700 SAINT RAPHAEL

Tél : 04 94 95 58 56
Lignes constat : 06 43 67 68 55
et 06 24 51 22 41
contact@azurjuris.com
www.azur-juris.com

Pour la Commission

PREMIÈRE EXPÉDITION

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS ET LE QUINZE SEPTEMBRE À NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES

À la requête de :

ESTEREL COTE D AZUR AGGLOMERATION, ayant son siège social au 624 Chemin Aurélien à SAINT-RAPHAEL (83700), représentée par Monsieur Yann LE PALUD, chargé de mission

Monsieur Yann LE PALUD m'expose :

" Des travaux d'aménagement de la promenade des bains vont prochainement débuter ; cette dernière s'étendra de Santa Lucia à Port-Fréjus.

5 enquêtes publiques sont ouvertes et les avis s'y afférant sont affichés dans les villes de Fréjus et de Saint-Raphaël ; 14 affiches sont affichées sur la commune de SAINT-RAPHAEL, dont 1 au siège de ma requérante et 6 sont affichées sur la commune de FREJUS. Les affiches sont au format A2 sur un fond de couleur jaune.

Une de ces enquêtes publiques porte sur l'objet suivant : ***Enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de place, bâtiment et parking République.***

Je vous requiers afin de constater que l'avis portant sur l'objet cité ci-dessus est affiché sur les sites de Fréjus et de Saint-Raphaël. "

Déférant à cette réquisition

Je, Camille DEKESEL, Clerc habilitée aux constats au sein de la SAS AZUR JURIS à la résidence de Saint Raphaël (Var), y demeurant Résidence Le Trianon, 133 Boulevard Georges Clémenceau, soussignée,

ME SUIS TRANSPORTEE ce jour à SAINT-RAPHAEL (83700) et à FREJUS (83600), où là étant, en présence de Monsieur Yann LE PALUD , j'ai procédé aux constatations suivantes :

Les affiches d'avis d'enquête publique relatives à l'objet suivant **" ENQUETE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de place, bâtiment et parking République"** sont affichées sur 20 sites, 14 sont situées sur la commune de SAINT-RAPHAEL et 6 sur la commune de FREJUS.

1 affiche relative à l'enquête publique susmentionnée est affichée sur chacun des 20 sites suivantes :

- Bureau municipal d'Agay, Boulevard de la Plage à (83530) SAINT-RAPHAEL
- Mairie annexe du Dramont, 331 Chemin des Sangliers à (3530) Le Dramont
- Mairie annexe de Boulouris, Boulevard des Mimosas à (83700) SAINT-RAPHAEL
- Santa Lucia (face au spar de Santa Lucia) 2 Place Amiral ortoli à (83700) SAINT-RAPHAEL
- Jardin Beaurivage derrière l'obélisque à SAINT-RAPHAEL (83700)
- Epi Diana, (83700) SAINT-RAPHAEL) sur la promenade Rene Cotty en face de l'avenue DUMONT
- La réserve, Promenade René Coty (83700) SAINT-RAPHAEL.
- Montée d'escaliers Rue Léon Basso à SAINT-RAPHAEL (83700)
- Mairie de Saint-Raphaël, Place Sadi Carnot à SAINT-RAPHAEL (83700)
- Esplanade Delayan à SAINT-RAPHAEL (83700)
- 174 Boulevard Felix Martin à SAINT-RAPHAEL (83700), à côté du square du souvenir français
- Pont d'Arcole à SAINT-RAPHAEL (83700)
- le Kiosque au Pont d'Arcole à FREJUS (83600) au 493 Boulevard de la Libération
- La poste, Place de la République à FREJUS (83600)
- Ecole de voile au 910 Boulevard d'Alger à FREJUS (83600)
- Police municipale au 34 Boulevard de la libération à FREJUS (83600)
- Mairie annexe de Saint-Aygulf à SAINT-AYGULF (83370) Avenue Ancien Leboeuf
- Mairie de Fréjus, Place Formigé à FREJUS (83600)
- Estérel Côte d'Azur à SAINT-RAPHAEL (83700) au 624 Chemin Aurélien, siège de ma requérante
- Mairie Annexe de Valescure, Centre commercial Golf Estérel - 16 Boulevard Darby (83700) SAINT-RAPHAEL

Bureau municipal d'Agay, Boulevard de la Plage à (83530) SAINT-RAPHAEL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de place, bâtiment et parking République

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Mairie annexe du Dramont, 331 Chemin des Sangliers à (3530) Le Dramont

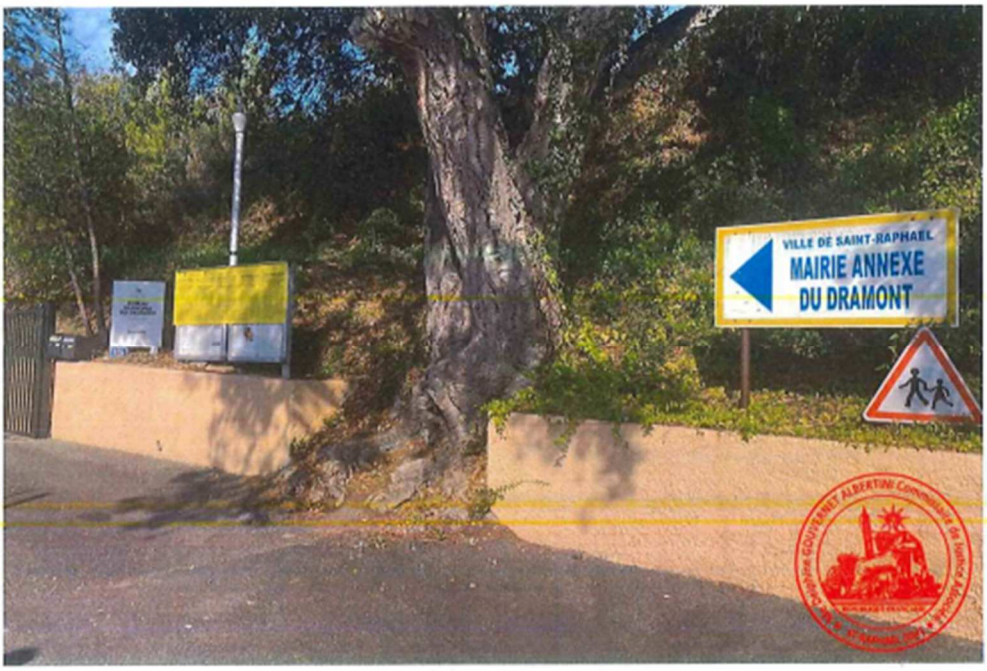

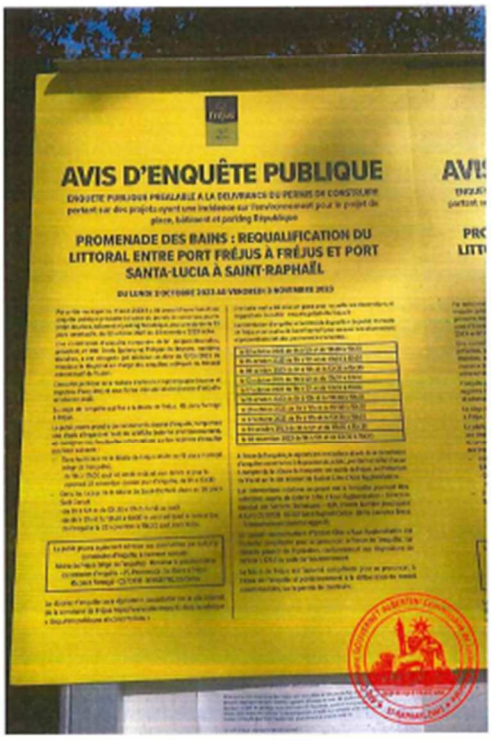

Mairie annexe de Boulouris, Boulevard des Mimosas à (83700) SAINT-RAPHAEL

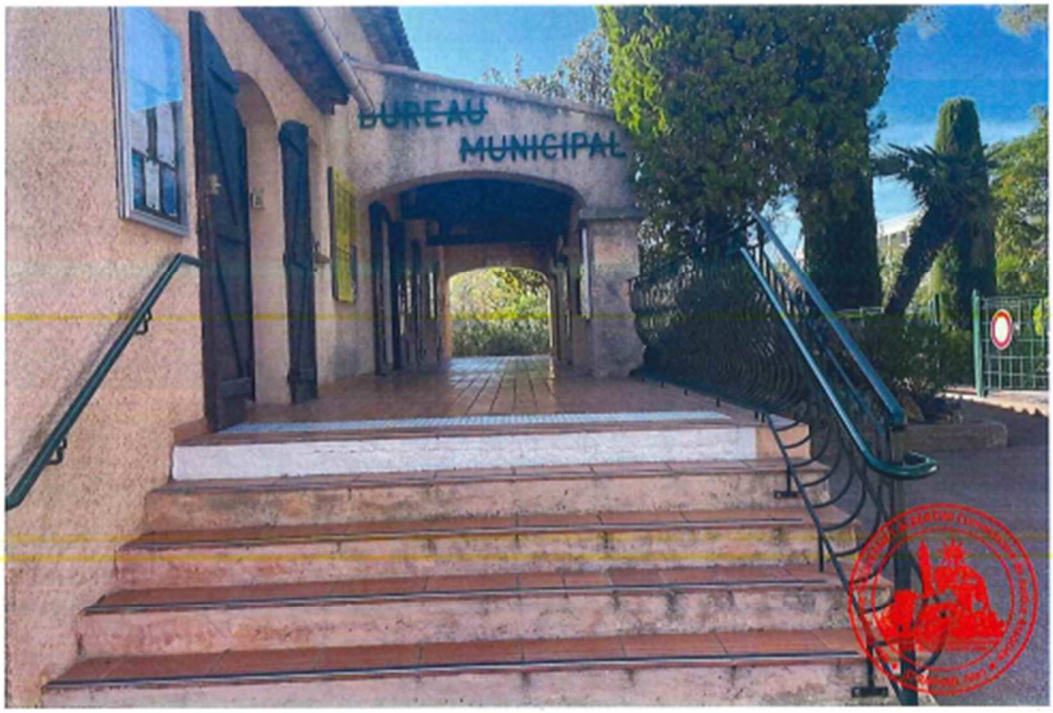

Santa Lucia (face au spar de Santa Lucia) 2 Place Amiral ortoli à (83700) SAINT-RAPHAEL

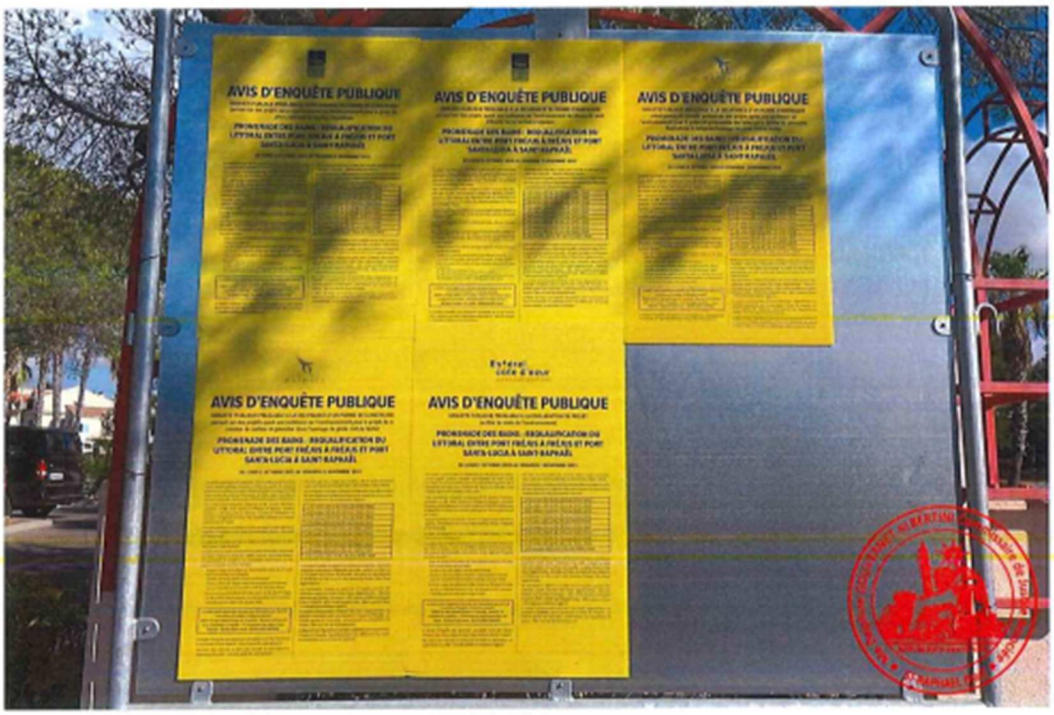

Fréjus
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de place, bâtiment et parking République
PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL
DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ST-RAPHAEL (Var)

Jardin Beaurivage derrière l'obélisque à SAINT-RAPHAEL (83700)

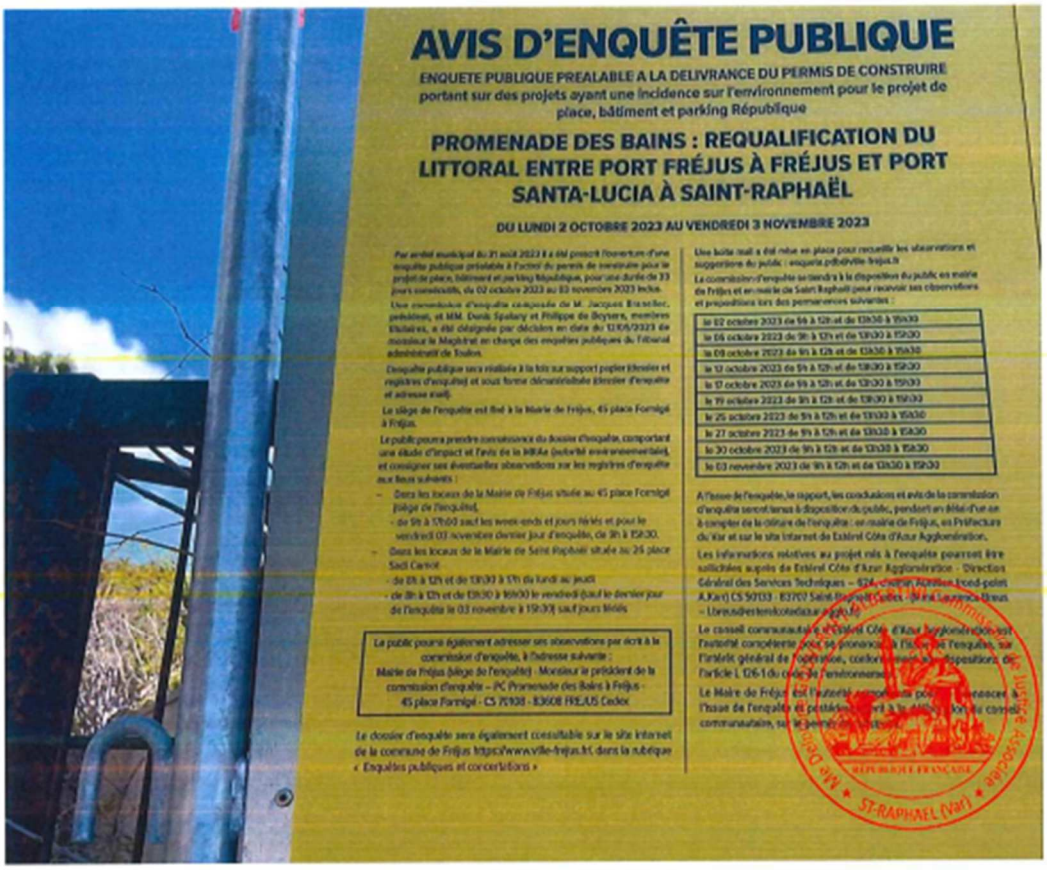

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de place, bâtiment et parking République

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 21 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire pour le projet de place, bâtiment et parking République, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Brancher, président, et MM. Denis Spulary et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45 place Formigé à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé (siège de l'enquête),
  - de 9h à 17h00 sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30.
- Dans les locaux de la Mairie de Saint Raphaël située au 26 place Sadi Carnot
  - de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
  - de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi (jour le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Fréjus (siège de l'enquête) - Monsieur le président de la commission d'enquête – PC Promenade des Bains à Fréjus - 45 place Formigé - CS 75108 - 83608 FREJUS Cedex

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus https://www.ville-frejus.fr/, dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations »

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.prealable.frejus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 06 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques – 624, chemin Antoine Pinay-point A Xavier CS 50103 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - Mme Laurence Braun – l.braun@esterelcotedazur-agglo.fr

Le conseil communautaire de Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fréjus est l'autorité compétente pour [illegible] à l'issue de l'enquête et prononcé par arrêté [illegible] communautaire, sur le permis [illegible]

Epi Diana, (83700) SAINT-RAPHAEL) sur la promenade Rene Cotty en face de l'avenue DUMONT

Fréjus
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE
portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de place, bâtiment et parking République
PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL
DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023
Me Delphine [illegible] Commissaire de Justice Associée
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ST-RAPHAEL (Var)

La réserve, Promenade René Coty (83700) SAINT-RAPHAEL.

Fréjus

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de place, bâtiment et parking République

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 31 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire pour le projet de place, bâtiment et parking République, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45 place Formigé à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé (siège de l'enquête),
  - de 9h à 17h00 sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30.
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot
  - de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
  - de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Fréjus (siège de l'enquête) - Monsieur le président de la commission d'enquête – PC Promenade des Bains à Fréjus - 45 place Formigé - CS 70108 - 83608 FREJUS Cedex

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus https://www.ville-frejus.fr/. dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations »

Une boite mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@ville-frejus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Général des Services Techniques – 624, chemin Aurélien (rond-point le Kant) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Breus – l.breus@[illegible]agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article [illegible]-1 du code de l'[illegible]ment.

Le Maire de Fréjus est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, et postérieurement à la délibération du conseil [illegible]

Me Delphine GOUVERNET ALBERTINI Commissaire de Justice Associée
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
★ ST-RAPHAEL (Var) ★

Montée d'escaliers Rue Léon Basso à SAINT-RAPHAEL (83700)

Fréjus

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de place, bâtiment et parking République

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 31 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire pour le projet de place, bâtiment et parking République, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45 place Formigé à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé (siège de l'enquête),
  - de 9h à 17h00 sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30.
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot
  - de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
  - de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Fréjus (siège de l'enquête) - Monsieur le président de la commission d'enquête – PC Promenade des Bains à Fréjus - 45 place Formigé - CS 70108 - 83608 FREJUS Cedex

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus https://www.ville-frejus.fr/. dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations »

Une boite mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@ville-frejus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération Direction Général des Services Techniques – 624, chemin Aurélien [illegible] A.Kant CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Breus – [illegible]@esterelcotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fréjus est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de [illegible] permis [illegible] du conseil communautaire [illegible]

Me D[illegible] ALBERTINI Commissaire de Justice Associée
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ST-RAPHAEL (Var)

Mairie de Saint-Raphaël, Place Sadi Carnot à SAINT-RAPHAEL (83700)

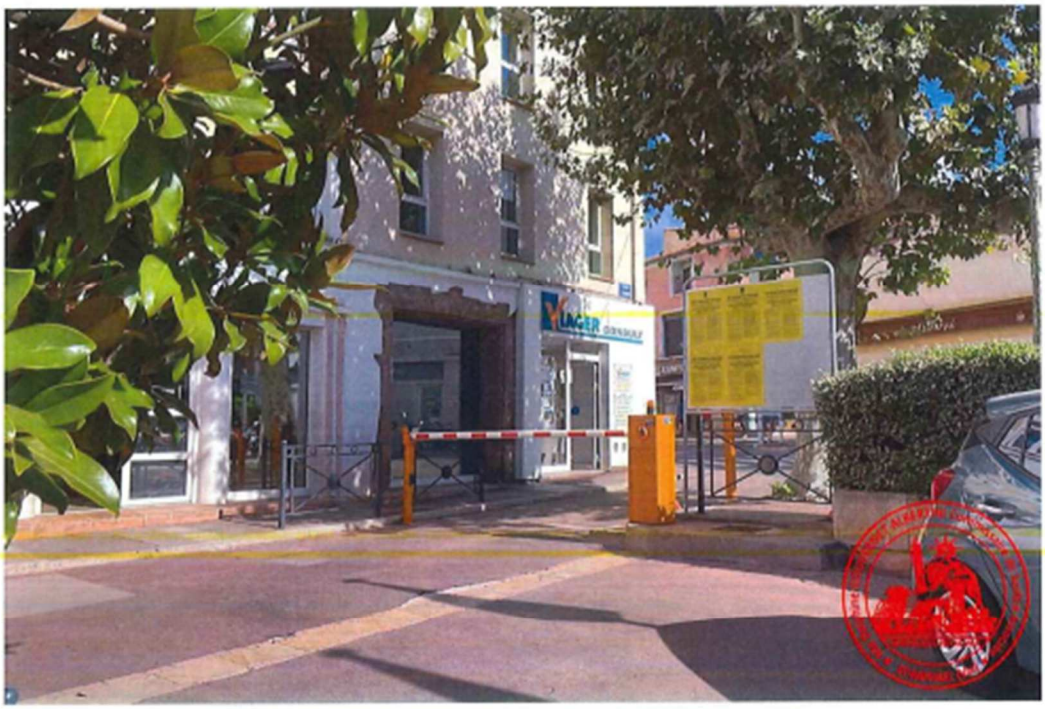

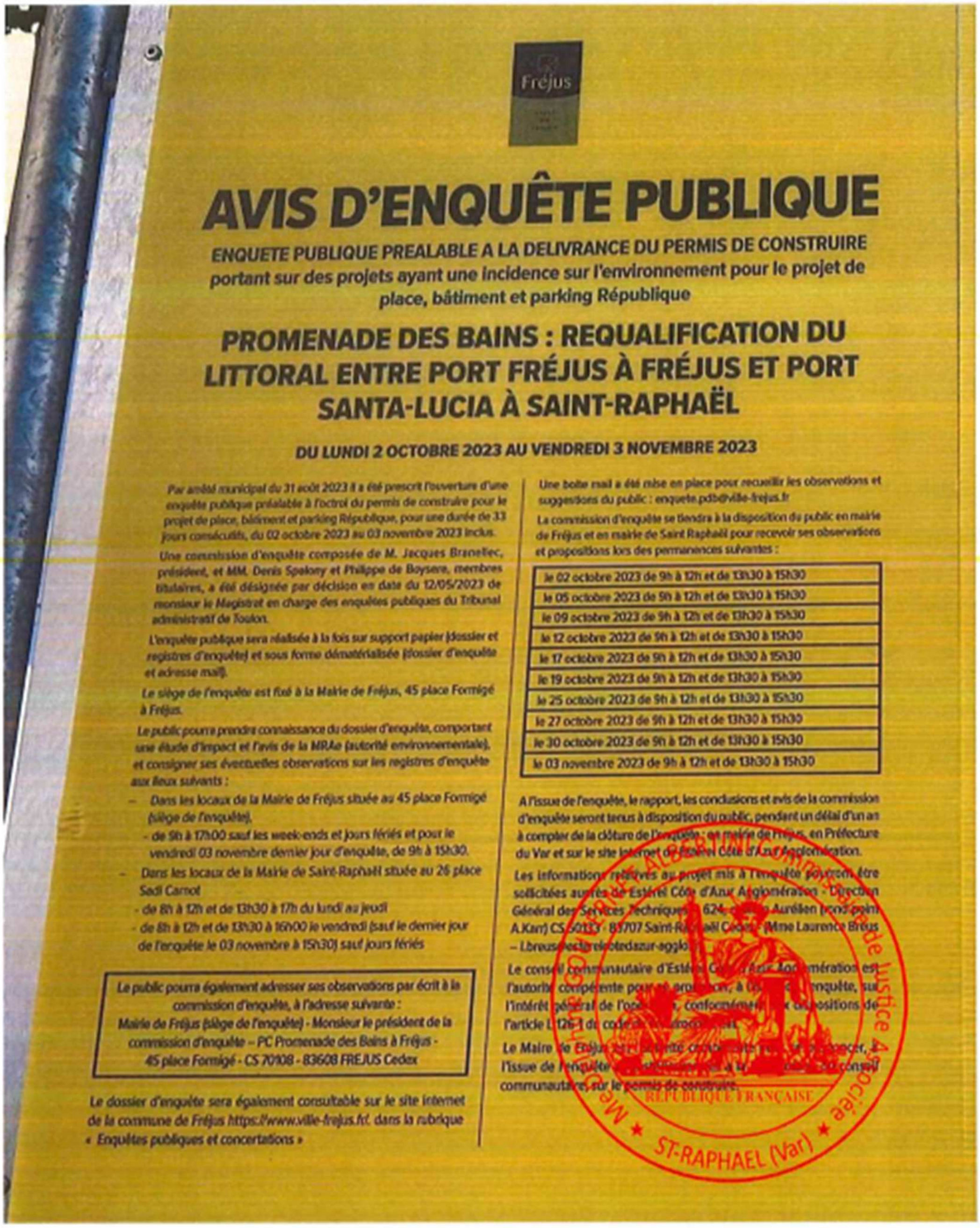

Fréjus

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de place, bâtiment et parking République

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 31 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire pour le projet de place, bâtiment et parking République, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45 place Formigé à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé (siège de l'enquête).
  - de 9h à 17h00 sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30.
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot
  - de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
  - de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Fréjus (siège de l'enquête) - Monsieur le président de la commission d'enquête – PC Promenade des Bains à Fréjus - 45 place Formigé - CS 70108 - 83608 FREJUS Cedex

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus https://www.ville-frejus.fr/. dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations »

Une boite mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@ville-frejus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Général des Services Techniques [illegible] 624 [illegible] Aurélien (rond point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Breus – Lbreus@esterelcotedazur-agglo[illegible]

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fréjus [illegible] compétente [illegible] se prononcer, à l'issue de l'enquête [illegible] conseil communautaire, sur le permis de construire.

Me [illegible] ALBERTINI Commissaire de Justice Associée
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ST-RAPHAEL (Var)

Décision du tribunal administratif de Toulon N°E23000019/83

Esplanade Delayan à SAINT-RAPHAEL (83700)

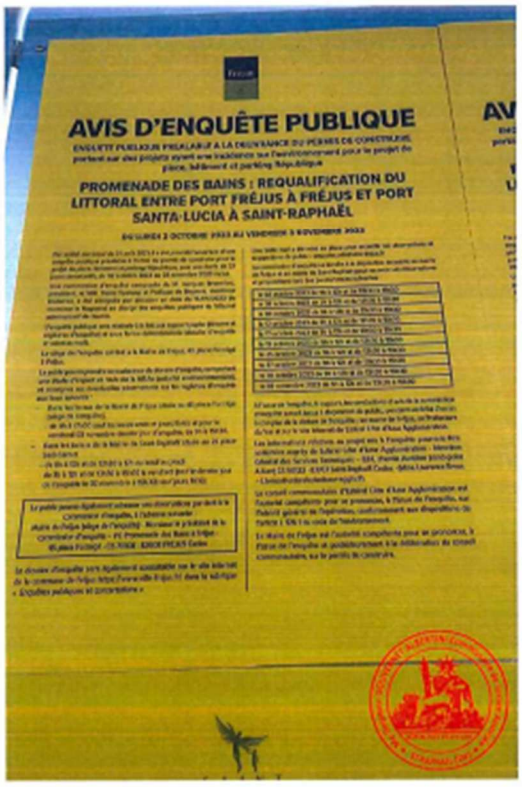

174 Boulevard Felix Martin à SAINT-RAPHAEL (83700), à côté du square du souvenir français

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de plage, bâtiment et parking Régulatique

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

SAINT RAPHAËL

Pont d'Arcole à SAINT-RAPHAEL (83700)

Le Kiosque au Pont d'Arcole à FREJUS (83600) au 493 Boulevard de la Libération

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL
DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023
GOUVERNET ALBERTINI Commissaire de Justice Associée
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ST-RAPHAËL (Var)

La poste, Place de la République à FREJUS (83600)

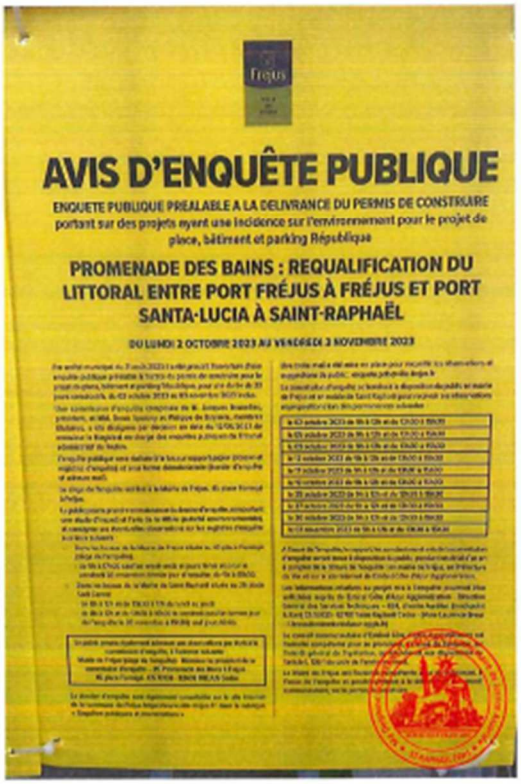

Fréjus

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE
portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de place, bâtiment et parking République

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Ecole de voile au 910 Boulevard d'Alger à FREJUS (83600)

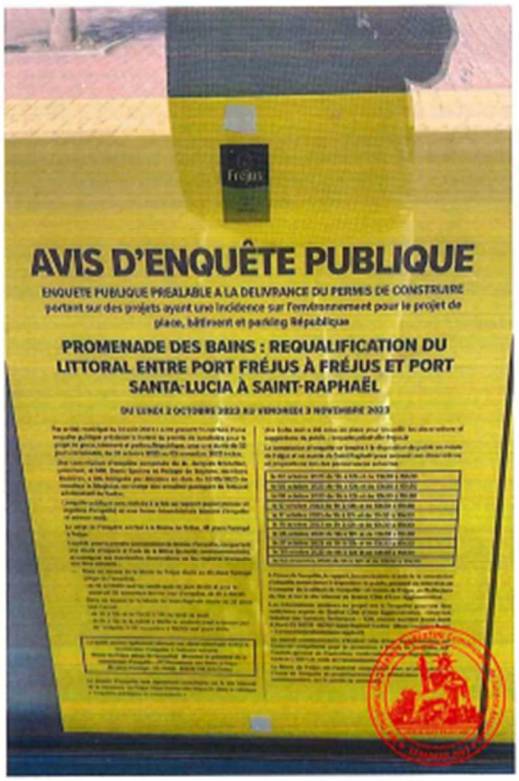

Police municipale au 34 Boulevard de la libération à FREJUS (83600)

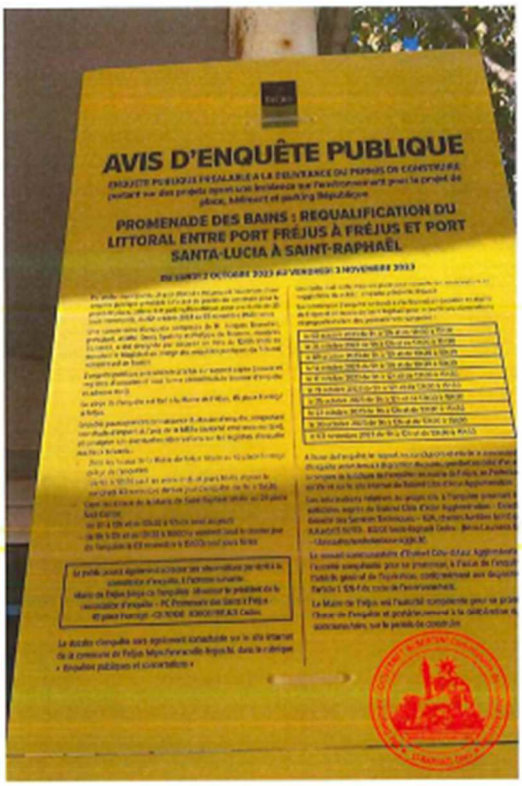

Mairie annexe de Saint-Aygulf à SAINT-AYGULF (83370) Avenue Ancien Leboeuf

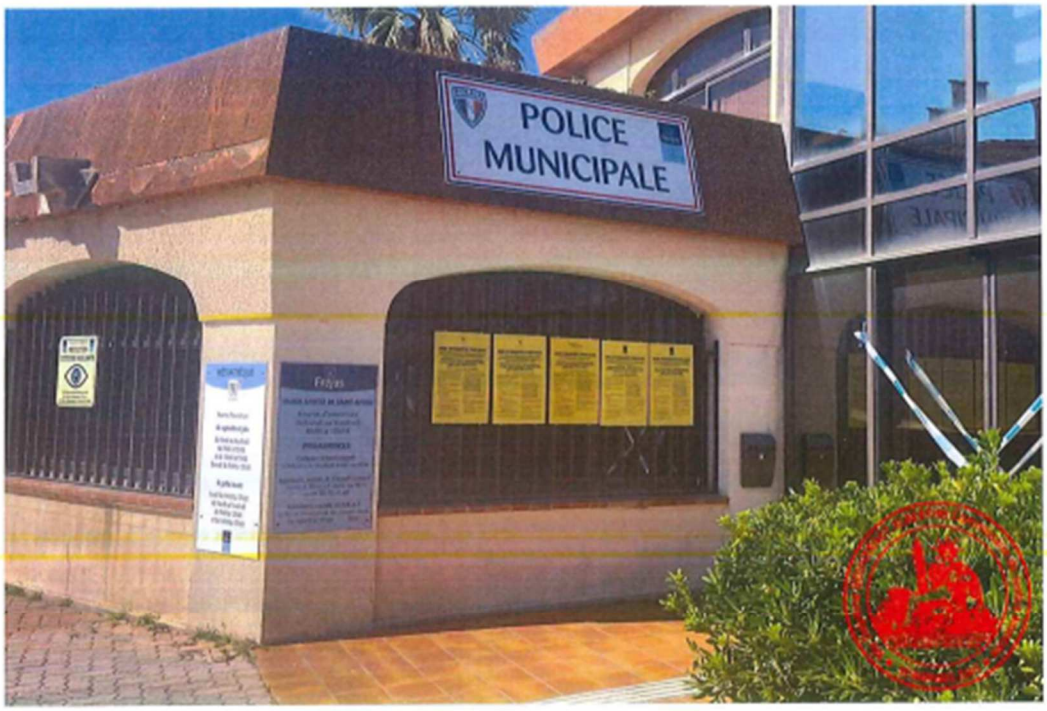

Fréjus

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de place, bâtiment et parking République

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 31 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire pour le projet de place, bâtiment et parking République, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45 place Formigé à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

– Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé (siège de l'enquête),
  - de 9h à 17h00 sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30.
– Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot
  - de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
  - de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Fréjus (siège de l'enquête) - Monsieur le président de la commission d'enquête – PC Promenade des Bains à Fréjus - 45 place Formigé - CS 70108 - 83608 FREJUS Cedex

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus https://www.ville-frejus.fr/. dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations »

Une boite mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@ville-frejus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête [illegible] de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site [illegible] Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Général des Services Techniques – [illegible] Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence [illegible] – l.[illegible]@esterelcotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel [illegible] Agglomération est l'autorité compétente [illegible] prononcer, [illegible] l'enquête, sur l'intérêt général de [illegible] aux dispositions de l'article L 126-1 du [illegible].

Le Maire de F[illegible] à l'issue de l'enquête [illegible] du conseil communautaire, sur le permis de construire.

ST-RAPHAEL (Var)

SAS AZUR JURIS 27 / 32

Mairie de Fréjus, Place Formigé à FREJUS (83600)

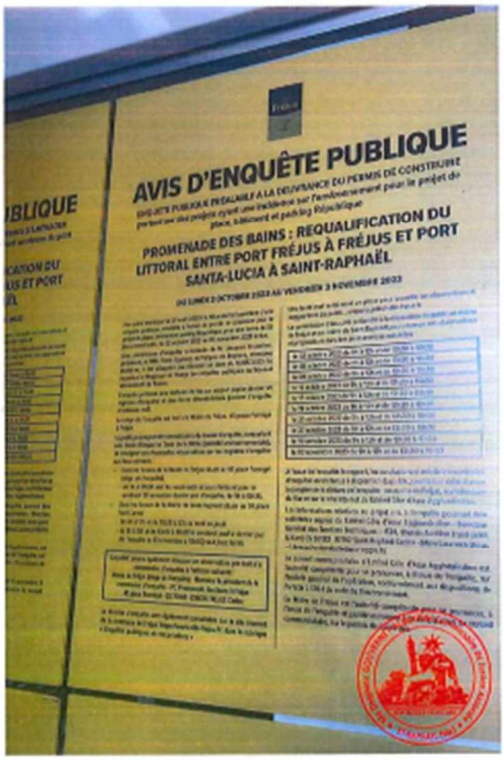

Estérel Côte d'Azur à SAINT-RAPHAEL (83700) au 624 Chemin Aurélien

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de place, bâtiment et parking République

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Mairie Annexe de Valescure, Centre commercial Golf Estérel - 16 Boulevard Darby (83700) SAINT-RAPHAEL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de place, bâtiment et parking République

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 31 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire pour le projet de place, bâtiment et parking République, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45 place Formigé à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé (siège de l'enquête),
  - de 9h à 17h00 sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30.
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot
  - de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
  - de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Fréjus (siège de l'enquête) - Monsieur le président de la commission d'enquête – PC Promenade des Bains à Fréjus - 45 place Formigé - CS 70108 - 83608 FREJUS Cedex

[illegible] dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet [illegible] la commune de Fréjus https://www.ville-frejus.fr/. dans la rubrique [illegible]Enquêtes publiques et concertations »

Une boite mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@ville-frejus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site internet de Esterel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Esterel Côte d'Azur Agglomération - Direction Général des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex (Mme Laurence Breus – l.breus@esterelcotedazur-agglo[illegible]

Le conseil communautaire d'Esterel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fréjus est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête [illegible] conseil communautaire, sur [illegible]

Me Delphine ... ALBERTINI Commissaire de Justice Associée
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ST-RAPHAEL (Var)

De tout ce que dessus, 41 photographies seront annexées au présent acte pour en faire partie intégrante.

Mes constatations étant terminées, je me suis retirée et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.